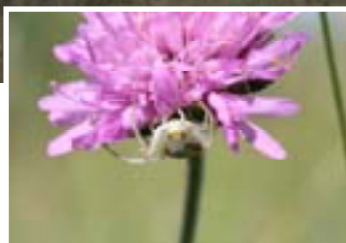




DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR4100157 « PLATEAU DE MALZEVILLE »



TOME I : ETAT INITIAL DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

Rédacteur du DOCOB : Jean-Sébastien PHILIPPE

DOCOB – 02 avril 2009



FINANCEURS :



LES COLLECTIVITES LOCALES :



Commune de Saint Max



Commune d'Agincourt



Commune de Dommartemont



Commune d'Eulmont



Commune de Lay-Saint-Christophe



Commune de Malzéville

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INTERCOMMUNALITES :



Conseil général de Meurthe-et-Moselle



Communauté Urbaine du Grand Nancy



Communauté de Communes du Bassin de Pompey



Communauté de Communes du Grand Couronné

DOCUMENT REALISE PAR :

	<p>BIOTOPE – Agence Nord Est 2 bis rue Charles Oudille 54600 Villers-lès-Nancy</p> <p>e-mail : agencenordest@biotope.fr Site Internet : www.biotope.fr</p> <p>Siège social 22 Boulevard Maréchal Foch BP 58 34140 MEZE</p> <p>e-mail : siegesocial@biotope.fr Site Internet : www.biotope.fr</p>	<p>Tel : 03 83 28 25 42 Fax : 03 83 27 13 61</p>
	<p>Jean-Sébastien PHILIPPE E-mail : jsphilippe@biotope.fr</p>	<p>Tel : 04 67 18 46 20 Fax : 04 67 18 46 29</p>
<p>VOS CONTACTS :</p>	<p>Aude LAMERANDT E-mail : alamerandt@biotope.fr</p>	

Sommaire

PREMIERE PARTIE : LA DIRECTIVE « HABITAT » ET LE RESEAU NATURA 2000.....	8
I. CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE « HABITATS ».....	9
I.1. ORIGINE ET CONTENU.....	9
I.1.1. Définition du réseau Natura 2000.....	9
I.1.2. Les Directives « Habitats » et « Oiseaux ».....	9
I.2. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX ».....	10
I.2.1. Transposition en droit français.....	10
I.2.2. Parution des décrets d'application.....	11
II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	11
II.1. L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	11
II.2. LA PHASE D'ANIMATION DU DOCOB.....	13
II.3. LA DEMARCHE POUR LE SITE NATURA 2000 FR4100157 DU « PLATEAU DE MALZEVILLE ».....	13
III. LA DEMARCHE ADOPTEE POUR LE DOCOB DU SITE FR4100157 « PLATEAU DE MALZEVILLE ».....	13
III.1. L'EQUIPE.....	13
III.2. OBJECTIF, CONTENU DE LA MISSION ET DEMARCHE.....	14
III.3. METHODE GENERALE DE REALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....	14
III.4. DEROULEMENT DE L'ETUDE.....	15
DEUXIEME PARTIE : LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR4100157 « PLATEAU DE MALZEVILLE » - PRESENTATION GENERALE.....	16
IV. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU SITE.....	17
IV.1. DESCRIPTION ET LOCALISATION.....	17
IV.2. CLIMAT.....	17
IV.3. GEOLOGIE DU PLATEAU DE MALZEVILLE.....	17
IV.4. HYDROGRAPHIE.....	18
IV.5. CONTEXTE PAYSAGER.....	19
IV.5.1. Description structurale.....	20
IV.5.1.1. Contexte Local.....	20
IV.5.1.2. Les points de vue.....	20
IV.5.1.2.1. Point de vue de l'extérieur vers l'intérieur du site.....	20
IV.5.1.2.2. Point de vue de l'intérieur vers l'extérieur du site.....	21
IV.5.1.3. Occupation du sol.....	22
IV.5.1.3.1. Les entités paysagères.....	24

IV.5.1.3.2.	Structure paysagère.....	25
IV.5.1.3.3.	Eléments de repères.....	26
IV.5.2.	Analyse sensorielle.....	26
IV.5.2.1.	Les aires d'accueil.....	27
IV.5.2.2.	Le plateau.....	27
IV.5.3.	Synthèse sur la lecture du paysage.....	28
V.	LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE	29
V.1.	COMMUNES ET TERRITOIRES CONCERNES.....	29
V.2.	URBANISME.....	30
V.2.1.	Rappel sur les documents d'urbanisme.....	30
V.2.2.	Etat des documents d'urbanisme sur le site Natura 2000.....	31
V.3.	PERIMETRE REGLEMENTAIRE : SITE NATURA 2000.....	32
V.4.	PERIMETRES D'INVENTAIRES.....	32
V.4.1.	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	32
V.4.2.	Espace Naturel Sensible (ENS).....	33
	TROISIEME PARTIE : LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	34
VI.	METHODE.....	35
VI.1.	HABITATS NATURELS ET FLORE.....	35
VI.1.1.	Nomenclature.....	35
VI.1.2.	Méthode appliquée sur le terrain et cartographie.....	35
VI.1.3.	Détermination de l'état de conservation des habitats.....	36
VI.1.4.	Limites rencontrées lors de la phase de terrain.....	37
VI.2.	INSECTES.....	37
VI.2.1.	Nomenclature.....	37
VI.2.2.	La méthode d'inventaire et de cartographie.....	37
VI.2.3.	Limites rencontrées lors de la phase de terrain.....	38
VI.3.	AMPHIBIENS ET REPTILES.....	38
VI.3.1.	Nomenclature.....	38
VI.3.2.	La méthode d'inventaire et de cartographie.....	38
VI.3.3.	Limites rencontrées lors de la phase de terrain.....	39
VII.	RESULTATS	39
VII.1.	LES HABITATS NATURELS.....	39
VII.1.1.	Les habitats naturels d'intérêt européen.....	39
VII.1.2.	Les autres habitats naturels.....	47
VII.1.3.	Bilan des surfaces cartographiées et de l'état de conservation des habitats.....	54
VII.1.3.1.	Synthèse des surfaces des habitats naturels.....	54
VII.1.3.2.	Synthèse des états de conservation pour les différents habitats naturels inventoriés.....	55
VII.2.	LA FLORE.....	58
VII.2.1.	Résultats des inventaires floristiques.....	58
VII.2.2.	Présentation des espèces végétales remarquables.....	59
VII.3.	LA FAUNE.....	61

VII.3.1.	<i>Les espèces animales remarquables</i>	61
VII.3.1.1.	Les papillons de jour (Lépidoptères - Rhopalocères)	61
VII.3.1.2.	Les reptiles et les amphibiens.....	62
QUATRIEME PARTIE : LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....		64
VIII.	LE CONTEXTE SOCIAL ET FONCIER DU PLATEAU DE MALZEVILLE	65
VIII.1.	POPULATION.....	65
VIII.2.	FONCIER	67
VIII.2.1.	<i>Les propriétaires actuels</i>	67
VIII.2.2.	<i>Modifications futures du foncier</i>	69
IX.	LES ACTIVITES AGRICOLES	70
IX.1.	CONTEXTE ET EVOLUTION GENERALE	70
IX.2.	PRESENTATIONS DES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE SITE	71
IX.3.	CONTRACTUALISATION AGRI-ENVIRONNEMENTALE SUR LE SITE NATURA 2000	72
IX.4.	LES EXPLOITANTS DU PLATEAU DE MALZEVILLE	72
X.	LES ACTIVITES SYLVICOLES	73
X.1.	LE CONTEXTE FORESTIER EN LORRAINE ET EN MEURTHE-ET-MOSELLE	73
X.2.	LE CONTEXTE FORESTIER SUR LE SITE NATURA 2000	73
X.2.1.	<i>Les différents types de propriétés forestières</i>	73
X.2.2.	<i>Les gestionnaires</i>	74
X.2.2.1.	Boisements gérés par l'Office National des Forêts	74
X.2.2.2.	Les boisements appartenant au Ministère de la Défense	74
X.2.2.3.	Les boisements gérés par des propriétaires privés	74
XI.	LES AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES	76
XI.1.	LE RESEAU DE TELECOMMUNICATION (TDF)	76
XI.2.	L'ENTREPRISE SOLVAY	76
XII.	LES ACTIVITES MILITAIRES	77
XII.1.	L'HISTORIQUE	77
XII.2.	L'UTILISATION ACTUELLE DU SITE	78
XIII.	LES ACTIVITES DE PLEIN AIR.....	80
XIII.1.	LA CHASSE	80
XIII.1.1.	<i>La Société de chasse militaire de la garnison de Nancy</i>	80
XIII.1.2.	<i>Les Associations Communales de Chasse Agréées</i>	80
XIII.1.3.	<i>La dynamique des populations du gibier sur le plateau de Malzéville</i>	81
XIII.2.	LE TOURISME ET LES ACTIVITES DE LOISIRS	82
XIII.2.1.	<i>Le tourisme</i>	82
XIII.2.2.	<i>Les activités de loisirs</i>	82
XIII.2.2.1.	La promenade pédestre	83
XIII.2.2.2.	La randonnée pédestre	83
XIII.2.2.2.1.	Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Meurthe-et-Moselle	83

XIII.2.2.2.2.	Les sentiers de la commune de Malzéville	84
XIII.2.2.2.3.	Les autres sentiers pédestres.....	84
XIII.2.2.3.	La course d'orientation.....	84
XIII.2.2.3.1.	La course d'orientation officielle	84
XIII.2.2.3.2.	La course d'orientation non organisée.....	85
XIII.2.2.4.	Le cyclisme (VTT)	85
XIII.2.2.5.	L'équitation.....	86
XIII.2.2.6.	Les activités de l'aéroclub de l'Est	86
XIII.2.2.7.	Les activités pédagogiques.....	87
XIII.2.3.	<i>Les activités soumises à autorisation</i>	88
XIII.2.3.1.	Les activités motorisées.....	88
XIII.2.3.2.	Autres activités et fréquentation.....	90
XIV.	LES ACCES AU SITE ET LES AMENAGEMENTS EXISTANTS	90
XIV.1.	LES ACCES ET LA CIRCULATION	90
XIV.2.	LES AIRES DE STATIONNEMENT	91
XIV.3.	LES AIRES DE PIQUE-NIQUE ET LA PROPRETE DU SITE	91
XIV.3.1.	<i>Les aires de pique-nique</i>	91
XIV.3.2.	<i>La propreté du site</i>	92
XIV.4.	LES SECTEURS AMENAGES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE	93
XIV.5.	LA SIGNALTIQUE	94
XV.	LA SECURITE	95
XV.1.	LES SECTEURS AUTORISES A LA FREQUENTATION	95
XV.2.	LES RISQUES D'INCENDIE	95
XV.3.	LA SECURITE DES PROMENEURS	96
XVI.	LES PROJETS SUR OU A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000.....	97
XVI.1.	AERODROME	97
XVI.2.	LA VOIE DE L'AMEZULE.....	97
XVI.3.	LA VOIE VERTE	98
XVI.4.	LES PLAINES DE LA RIVE DROITE.....	99
XVI.5.	LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE MALZEVILLE	99
XVI.6.	LE VERGER CONSERVATOIRE D'AGINCOURT	99
XVII.	LA PERCEPTION DU SITE PAR LA POPULATION LOCALE.....	99
XVIII.	LE PATRIMOINE HISTORIQUE.....	100
XIX.	BILAN DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE.....	101
XIX.1.	BILAN PATRIMONIAL	101
XIX.1.1.	<i>Bilan paysager</i>	101
XIX.1.2.	<i>Bilan écologique</i>	101
XIX.2.	BILAN SOCIO-ECONOMIQUE	102
XIX.2.1.	<i>Bilan des activités</i>	102
XIX.2.2.	<i>Conflits d'usages et attentes des usagers</i>	102
XIX.3.	SYNTHESE DES USAGES ET EFFETS INDUITS SUR LE SITE NATURA 2000.....	104
XIX.3.1.	<i>Définition des impacts des activités sur le site</i>	104

XIX.3.1.1.	Les activités générant les impacts principaux	104
XIX.3.1.2.	Les activités générant des impacts secondaires	105
XIX.3.2.	<i>synthèse des activités sur le site</i>	106
XX.	DEFINITION DES ENJEUX	110
XX.1.	ENJEUX DE CONSERVATION	110
XX.1.1.	<i>Définition</i>	110
XX.1.2.	<i>Hierarchisation des enjeux de conservation</i>	110
XX.2.	AUTRES ENJEUX	114
XXI.	CONCLUSION GENERALE	115
XXII.	BIBLIOGRAPHIE	116
XXIII.	ANNEXES	119
XXIV.	ATLAS CARTOGRAPHIQUE	150

PREMIERE PARTIE : LA DIRECTIVE « HABITAT » ET LE RESEAU NATURA 2000

I. CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

I.1. ORIGINE ET CONTENU

I.1.1. DEFINITION DU RESEAU NATURA 2000

L'application de la Directive « Habitats », le 21 mai 1992, a induit la constitution d'un réseau européen de sites naturels d'importance communautaire, nommé réseau **Natura 2000**. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser **le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels** sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « **sites Natura 2000** », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, et culturelles.

Le réseau Natura 2000 est le résultat de la mise en œuvre des deux directives européennes. Il est constitué de :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la Directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- Zones de Protection Spéciale (ZPS), désignées au titre de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

I.1.2. LES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX »

La directive 92/43/CEE, dite Directive « Habitats-Faune-Flore » ou plus simplement Directive « Habitats », porte sur « la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages ». Elle a été adoptée le 21 mai 1992 par le Conseil des Ministres européens et transcrite en droit français par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives européennes.

Cette directive crée, pour chacun des Etats membres, l'obligation de préserver les habitats naturels (listés en annexe I) et les espèces (hors oiseaux – listés en annexe II) qualifiés d'intérêt communautaire (ou d'intérêt européen). Cette liste d'espèces de l'annexe II est complémentaire de celle préalablement établie par la Directive 79/409/CEE du 02 avril 1979 portant sur la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux ».

Chaque Etat membre est chargé d'identifier sur son territoire des sites importants pour la sauvegarde des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Une première liste de propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) a ainsi été établie par chacun des Etats membres. La Commission européenne a ensuite arrêté (le 7 décembre 2004, pour les régions atlantique et continentale), en accord avec chacun des Etats membres, la liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC). Ceux-ci sont ensuite désignés par les Etats en Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Parallèlement à cette démarche, les Etats membres sont tenus de désigner, au titre de la directive « Oiseaux », des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

Ces sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) constituent le Réseau Natura 2000 qui devient la concrétisation du principe d'action communautaire pour une gestion durable.

Remarque : les ZSC et les ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher.

I.2. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX »

I.2.1. TRANSPOSITION EN DROIT FRANÇAIS

Initialement, le site Natura 2000 est désigné par arrêté ministériel.

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les Directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau Natura 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Il y est également stipulé que « *les différentes activités telles que la chasse, la pêche et autres activités cynégétiques ne constituent pas des activités perturbantes si elles sont pratiquées dans les conditions et sur les terres autorisées par les lois et règlements en vigueur* ».

Par ailleurs, les programmes ou projets de travaux/ouvrages soumis à autorisation ou approbation administrative dans ou à proximité d'un site Natura 2000 doivent désormais faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation des milieux et espèces d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site. Si le projet ne présente pas d'incidence notable, l'autorisation ou l'approbation peut être donnée. La circulaire « Incidences » (référence DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004) apporte des précisions sur ce point.

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux, dite loi « DTR », a induit plusieurs changements dans la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

✓ Le transfert de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du document d'objectifs et de l'animation du site Natura 2000 peut se faire de l'Etat vers une collectivité territoriale. Cette dernière se prononcera en faveur de ce transfert de maîtrise d'ouvrage et assurera la gestion des missions relatives au site Natura 2000 (document d'objectifs, animation...)

✓ Concernant la présidence des comités de pilotage, dans le cas où la maîtrise d'ouvrage est assurée par une collectivité territoriale, cette loi stipule que le président est désormais désigné parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut, la présidence du comité de pilotage est assurée par le Préfet. Les documents d'objectifs doivent être approuvés par le Préfet et lui être présentés dans les deux ans qui suivent la création du comité de pilotage (dans le cas contraire, il peut prendre en charge sa réalisation).

✓ De plus, une liste des propriétés non bâties sera établie par le Préfet une fois le document d'objectifs approuvé. Lorsque ces propriétés non-bâties feront l'objet d'un engagement de gestion par le propriétaire ou un gestionnaire (Mesure Agri-Environnementale ou dispositif équivalent, contrat Natura 2000 ou Charte Natura 2000), la taxe foncière en sera exonérée (article 146 de la loi DTR).

Le décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement précise ces changements dans le Code de l'environnement.

I.2.2. PARUTION DES DECRETS D'APPLICATION

Le décret « Procédure » n°2001-1031 est paru le 8 novembre 2001. Ce décret vise à décrire les différentes étapes de la procédure de désignation des sites Natura 2000.

Le décret « Gestion » n°2001-1216, paru le 20 décembre 2001 et modifié de manière importante par le décret du 26 juillet 2006 précise les dispositions relatives au document d'objectifs, celles relatives aux contrats Natura 2000 et à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation.

La circulaire « Gestion » DNP/SDEN n°2004-3 du 24 décembre 2004, fortement modifiée et complétée par la circulaire du 27 novembre 2007, vise à détailler les modalités techniques et administratives d'application des dispositions relatives aux documents d'objectifs et aux contrats de gestion des sites Natura 2000.

Notons enfin que des changements récents sont apparus à travers le décret n°2008-457 en date du 15 mai 2008. Il précise plusieurs points concernant le transfert de la présidence du copil (comité de pilotage) et de la maîtrise d'ouvrage de la mise en œuvre de l'élaboration du document d'objectifs, la réalisation tous les 3 ans d'un rapport de mise en œuvre du Docob (document d'objectifs), des précisions concernant le cahier des charges des mesures de gestion et les durées (5 ans) des outils (contrat et charte).

II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Cf. Annexe 1 – Présentation des membres du Comité de Pilotage du site Natura 2000 du « Plateau de Malzéville »

II.1. L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Chaque Etat membre est responsable de l'application des Directives « Habitats » et « Oiseaux » sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « document d'objectifs » (DOCob).

Ce document fixe les objectifs à atteindre pour la conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site ; ces objectifs y sont ensuite déclinés en mesures de gestion à mettre en œuvre.

Le Docob a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Il doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, groupes socioprofessionnels... ou leurs représentants.

Un document d'objectifs contient (article R.414-11 du code de l'environnement) :

- un rapport de présentation décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- les objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs, indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre, en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du Code de l'environnement [espèces d'intérêt européen prioritaires] et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du Code de l'environnement précisant, pour chaque mesure contractuelle, l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés, la nature, le mode de calcul et le montant de la contrepartie financière ;
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du Code de l'environnement ;
- les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

Son élaboration suit 4 étapes successives :

- réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
- réalisation d'un diagnostic écologique ;
- définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs de développement durable ;
- élaboration d'un programme d'actions par la définition de mesures de toutes natures et de cahiers des charges types.
- Chacune de ces étapes est validée lors de la réunion du comité de pilotage du site. Celui-ci représente l'organe central et local du processus d'élaboration du Docob. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département après avis de la Direction Régionale de l'Environnement et de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

La liste des participants au comité de pilotage du site Natura 2000 du plateau de Malzéville est présentée en annexe 1.

Le comité de pilotage peut par ailleurs décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

Conformément aux articles R. 414-8 et suivants du Code de l'environnement, le Docob, dans sa version définitive validée lors de la dernière réunion du comité de pilotage, fera l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation. Une évaluation périodique de ce plan de gestion concerté est prévue tous les 6 ans ainsi que la consultation libre du document en mairie.

II.2. LA PHASE D'ANIMATION DU DOCOB

Une fois le Docob validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet, il entrera dans sa phase opérationnelle. La phase d'animation fera l'objet d'une nouvelle maîtrise d'ouvrage (et présidence) pour une durée de 3 ans. Durant cette période, le maître d'ouvrage (collectivité territoriale, groupement, à défaut service de l'Etat) désignera une structure animatrice en charge de la mise en œuvre du Docob. Elle aura un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt européen sur le site, et un rôle particulier de mise en place de contrats et de chartes auprès des propriétaires ou ayants-droits qui le souhaiteront. Le comité de pilotage continue à se réunir régulièrement pour suivre la mise en œuvre du Docob (art. R. 414-8 et R. 414-10 du Code de l'Environnement).

II.3. LA DEMARCHE POUR LE SITE NATURA 2000 FR4100157 DU « PLATEAU DE MALZEVILLE »

Le site Natura 2000 du Plateau de Malzéville (FR4100157) a été désigné comme site d'intérêt communautaire (SIC) le 17 février 2006. Il n'a pas encore été désigné par arrêté ministériel. La maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 pour l'élaboration du document d'objectifs a été transférée à la Communauté Urbaine du Grand Nancy (CUGN) le 27 octobre 2006 (présidence : M. André ROSSINOT, président du Grand Nancy).

Après la validation du présent document d'objectifs, une nouvelle désignation de maîtrise d'ouvrage (ainsi que la présidence du Comité de pilotage) sera engagée pour l'animation du site Natura 2000 pour une durée de 3 ans.

III. LA DEMARCHE ADOPTEE POUR LE DOCOB DU SITE FR4100157 « PLATEAU DE MALZEVILLE »

III.1. L'EQUIPE

Le bureau d'études BIOTOPE a été choisi comme opérateur local du site par la Communauté Urbaine du Grand Nancy (appelé le « Grand Nancy »), maître d'ouvrage du Docob.

Plusieurs personnes de BIOTOPE ont contribué à l'élaboration de ce document d'objectifs :

- Jean-Sébastien PHILIPPE : directeur et coordinateur de l'étude, pour la rédaction du document ;
- Aurélie CAROD : chef de projet assistant pour la rédaction de l'état des lieux ;
- Danielle BOIVIN pour le contrôle qualité interne à BIOTOPE.

III.2. OBJECTIF, CONTENU DE LA MISSION ET DEMARCHE

La mission confiée par le Grand Nancy au bureau d'études BIOTOPE est de présenter dans un même document :

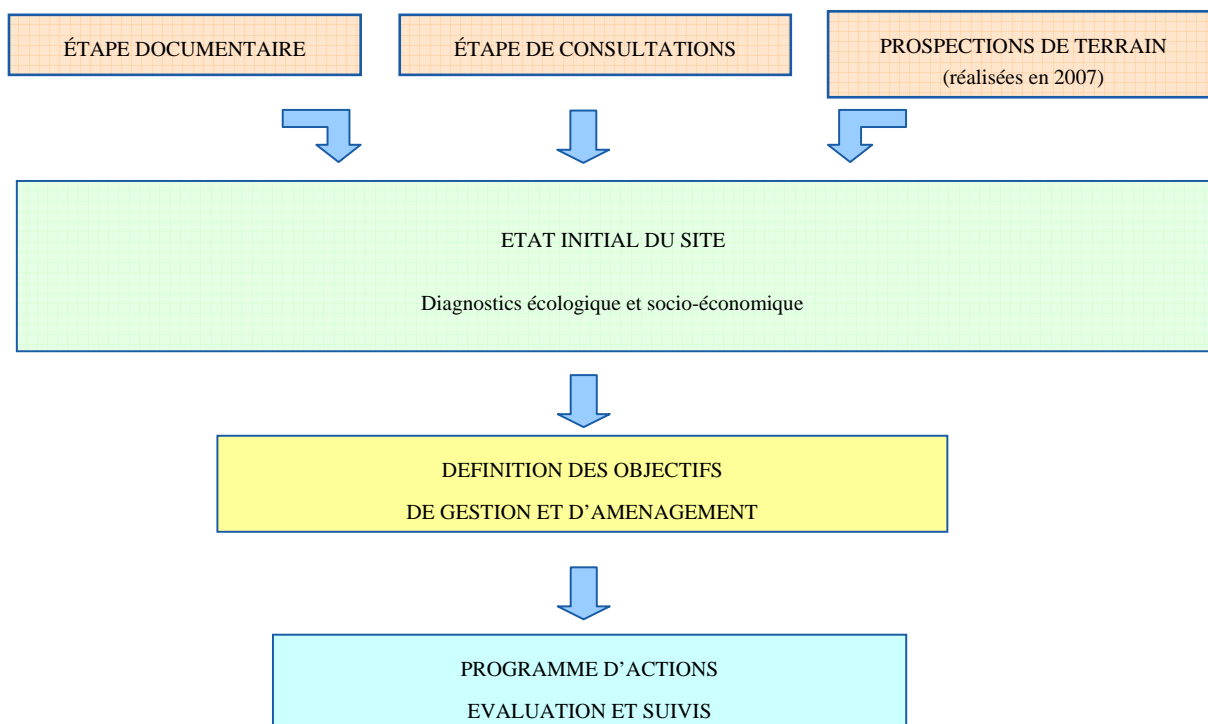
- Le document d'objectifs Natura 2000 (en lien avec les habitats naturels ayant permis la désignation du site) ;
- Un plan de gestion et d'aménagement du site allant au-delà des mesures établies au titre de Natura 2000 (gestion des milieux naturels, l'ouverture du site au public).

III.3. METHODE GENERALE DE REALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Cf. Annexe 2 – Démarche retenue pour la réalisation du document d'objectifs

Cf. Annexe 5 – Liste des organismes et structure contactés pour le suivi du Docob

La démarche retenue et appliquée pour la réalisation de ce document d'objectifs est précisée en annexe 3.



III.4. DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'élaboration du Document d'objectifs s'est déroulée en plusieurs étapes :

➤ **Années 2006 – 2007**

Organisation pour le lancement de l'élaboration du document d'objectifs.

➤ **Printemps – été 2007**

Réalisation des inventaires écologiques (habitats naturels, faune et flore).

➤ **Janvier 2008**

Lancement de l'élaboration du document d'objectifs.

➤ **Janvier 2008 – Février 2009**

Réalisation du document d'objectifs :

- Janvier – Juin 2008 : diagnostic écologique et socio-économique,
- Juin 2008 : comité de pilotage de présentation du diagnostic écologique et socio-économique,
- Juillet – août 2008 : proposition et définition des enjeux et objectifs (groupe de travail / synthèse),
- Septembre – novembre 2008 : proposition et définition des actions (groupe de travail / synthèse),
- Décembre 2008 : comité de pilotage de présentation des enjeux et objectifs / état d'avancement de l'élaboration du document,
- Janvier – février 2008 : rédaction du document d'objectifs,
- Février 2008 : comité de pilotage de validation du document d'objectifs.

DEUXIEME PARTIE : LA ZONE
SPECIALE DE CONSERVATION
FR4100157 « PLATEAU DE
MALZEVILLE » - PRESENTATION
GENERALE

IV. LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU SITE

IV.1. DESCRIPTION ET LOCALISATION

Cf. Carte 1 : Localisation des communes et du site Natura 2000 « Plateau de Malzéville »

Le site Natura 2000 FR4100157 « Plateau de Malzéville » appartient au domaine biogéographique continental. Il se situe au cœur de la région Lorraine dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Le périmètre de ce site Natura 2000 couvre un peu moins de 450 ha et concerne 6 communes. Près de la moitié du site concerne des milieux ouverts dont la quasi-totalité correspond à des pelouses. L'autre moitié est constituée de milieux boisés, principalement situés en périphérie du site. La pelouse de Malzéville constitue un site naturel remarquable, du fait notamment de sa situation (périurbaine), de sa richesse naturelle et de sa taille. Cette pelouse est la plus grande pelouse calcaire de Lorraine (d'un seul tenant).

IV.2. CLIMAT

La Meurthe-et-Moselle est à la limite des influences océanique et continentale, se traduisant par un climat qui n'est pas tout à fait homogène. Ses extrémités nord et surtout sud-est sont, en effet, plus arrosées.

Les influences continentales sont assez marquées : températures moyennes basses (sauf en été) et un déficit d'ensoleillement (particulièrement sensible en hiver). Les précipitations restent assez modérées et rarement violentes.

Les brouillards sont fréquents dans la région de Nancy alors que les vents forts y sont rares. Les vents, qui « tournent » rapidement et fréquemment, sont à dominantes ouest/sud-ouest (« vent de l'eau »), sud (« chaleur ») et nord-est (« froid sec »).

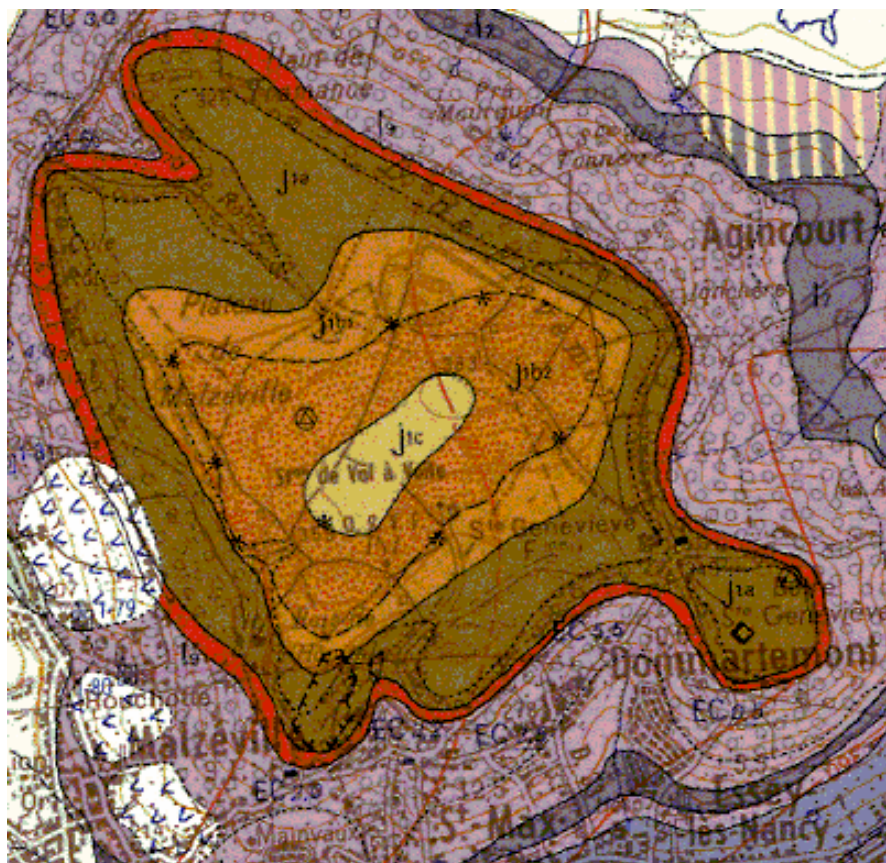
IV.3. GEOLOGIE DU PLATEAU DE MALZEVILLE

Le plateau de Malzéville (altitude 380 mètres) s'est formé lors de la période du Jurassique (entre 150 et 200 millions d'années). Il est constitué de calcaires datant de la série du Dogger (environ -175,6 à -164,7 millions d'années) et plus précisément du Bajocien. Quatre grands types de couches géologiques forment le plateau : J1a ; J1b1 ; J1b2 et J1c.

- **j1a. Bajocien inférieur.** Marnes micacées. Calcaires sableux, Roche rouge (Calcaires à Entroques). Cette couche ceinture le plateau dans sa partie extérieure.
- **j1b1 et J1b2. Bajocien moyen.** Calcaires à Polypiers. Ce type de calcaire succède au Bajocien inférieur.
- **j1c. Bajocien supérieur.** Bâlin ou Oolithe miliaire inférieure. Ce calcaire est localisé dans la partie centrale et haute du plateau. Notons que le Bâlin est exploité dans des carrières situées sur la commune de Maxéville (village proche de

Malzéville). Il n'est pas rare de rencontrer la dénomination d'Oolithe de Maxéville lorsque l'on rencontre ce faciès de calcaire.

Le plateau de Malzéville est donc principalement formé par du calcaire. Cette roche est peu perméable. Toutefois, les interstices fissurant ces roches laissent facilement s'infiltrer l'eau. Cette géologie permet notamment de comprendre les raisons de l'installation et du maintien d'une flore particulière que l'on rencontre sur des milieux secs (pelouses calcicoles) ainsi que l'absence notable de sources et de points d'eau sur ce plateau.



Carte géologique de Nancy XXXIV-15 (Echelle 1/50000)
(Source : BRGM - <http://infoterre.brgm.fr>)

IV.4. HYDROGRAPHIE

Un cours d'eau traverse partiellement le plateau de Malzéville : le ruisseau de la Ronchère. Situé au nord-ouest du plateau, il passe sous la route départementale D32 rejoignant le village de Lay-Saint-Christophe au Lycée de Pixérécourt.

Il s'agit d'un ruisseau de type temporaire, qui, même à la suite d'une période pluvieuse et fraîche, ne connaît pas un débit important. Ce cours d'eau a une longueur approximative de 600 mètres (dans la zone Natura 2000) et circule linéairement selon une pente de 6%. Situé en contrebas du plateau, il reçoit les eaux d'infiltration d'une partie du plateau (ex. : ancien terrain de moto-cross situé au-dessus/ pâture (élevage extensif) située à l'est ...).

La configuration de ce ruisseau, notamment son régime temporaire, empêche le développement d'une faune typique (ex. : poissons, amphibiens...).

De manière générale, ce cours d'eau est en mauvais état de conservation. De nombreux embâcles, représentés essentiellement par des arbres morts étendus dans son lit, jalonnent son cours.

Ponctuellement, de quelques petits affluents temporaires peuvent se jeter dans son cours principal créant ainsi une zone humide.

Par ailleurs, cette zone enclavée et peu fréquentée, forme une zone refuge pour la faune (ex. : sangliers, chevreuils...).



*Ruisseau de la Ronchère : cours d'eau, végétation, zone humide
© Biotope, 2008 – photographies prises sur site –*

IV.5. CONTEXTE PAYSAGER

Etant donné l'importance paysagère de ce site et sa forte interaction avec la population locale, il est important de faire une description succincte des enjeux paysagers et de les intégrer à la démarche d'aménagement et d'ouverture au public du site.

L'objectif de cette étude paysagère est de proposer une lecture du paysage à travers l'étude des composantes physiques du territoire en s'appuyant sur une approche sensible du paysage. Ce point de vue paysager a pour finalité :

- d'apporter des éléments objectifs sur la qualité du paysage en se basant sur les points de vues de l'extérieur du plateau vers l'intérieur du plateau (et réciproquement), de décrire l'occupation et la structure du sol et de dégager les éléments de repères situés sur le site ;
- de s'appuyer sur une approche sensorielle du milieu pour décrire les espaces perçus et/ou à mettre en valeur par des accès visuels.

IV.5.1. DESCRIPTION STRUCTURALE

IV.5.1.1. Contexte Local

Le plateau de Malzéville, plateau calcaire, prend naissance dans la vallée de la Meurthe. Ce plateau, rejoint par la butte Sainte Geneviève (joutant le plateau et situé sur la commune d'Essey-lès-Nancy) et le Pain de Sucre (commune d'Agincourt), forme une entité paysagère particulière, favorable au développement d'une faune et d'une flore singulière (orchidées...).



Photo du dessus : vue partielle de la pelouse du plateau de Malzéville. Photo du bas : à gauche, *Ophrys bourdon* ; à droite, *Orchis militaire* © Biotope, 2008 – photographie prise hors site –

IV.5.1.2. Les points de vue

IV.5.1.2.1. Point de vue de l'extérieur vers l'intérieur du site

Le plateau de Malzéville, culminant à 380 mètres, est l'un des points hauts de la région de Nancy. Il forme un relief important qui se détache du paysage. Il constitue d'ailleurs une des plus grandes pelouses de Lorraine.

Pourtant, quelque soit l'endroit où l'on se trouve en dehors du site (autoroute, villages proches du site, autres points hauts), il est difficilement possible de s'apercevoir de cette originalité. La présence de forêt sur les coteaux bordant le plateau empêche en effet la vision de cet espace ouvert de pelouses. Cette règle générale souffre une exception : on devine la présence d'une pelouse depuis les hauteurs du village de Bouxières-les-Dames (au nord).



*A partir des hauteurs du village de Bouxières-les-Dames, la présence de la pelouse est visible
© Biotope, 2008 – photographie prise hors site –*



*L'antenne est visible de n'importe quel endroit dans la ville de Nancy
© Biotope, 2008 – photographie prise hors site –*

IV.5.1.2.2. Point de vue de l'intérieur vers l'extérieur du site

La présence de bois sur le pourtour du site limite la vision, ne permettant pas de découvrir les « paysages extérieurs ». Quelques rares points de vue dégagés, permettent néanmoins la vision vers l'extérieur :

- Les points de vue aménagés :

La table d'orientation située dans le bois des Carrières est le seul point de vue aménagé qui offre un large panorama sur l'extérieur du site. Ce point de vue embrasse la ville de Nancy et ses environs proches (sud et est).



Personnes contemplant la ville de Nancy et ses environs à partir de la table d'orientation
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site –

- Les points de vue non aménagés :

Il est possible d'apercevoir les villages avoisinants à travers des trouées dans les boisements.

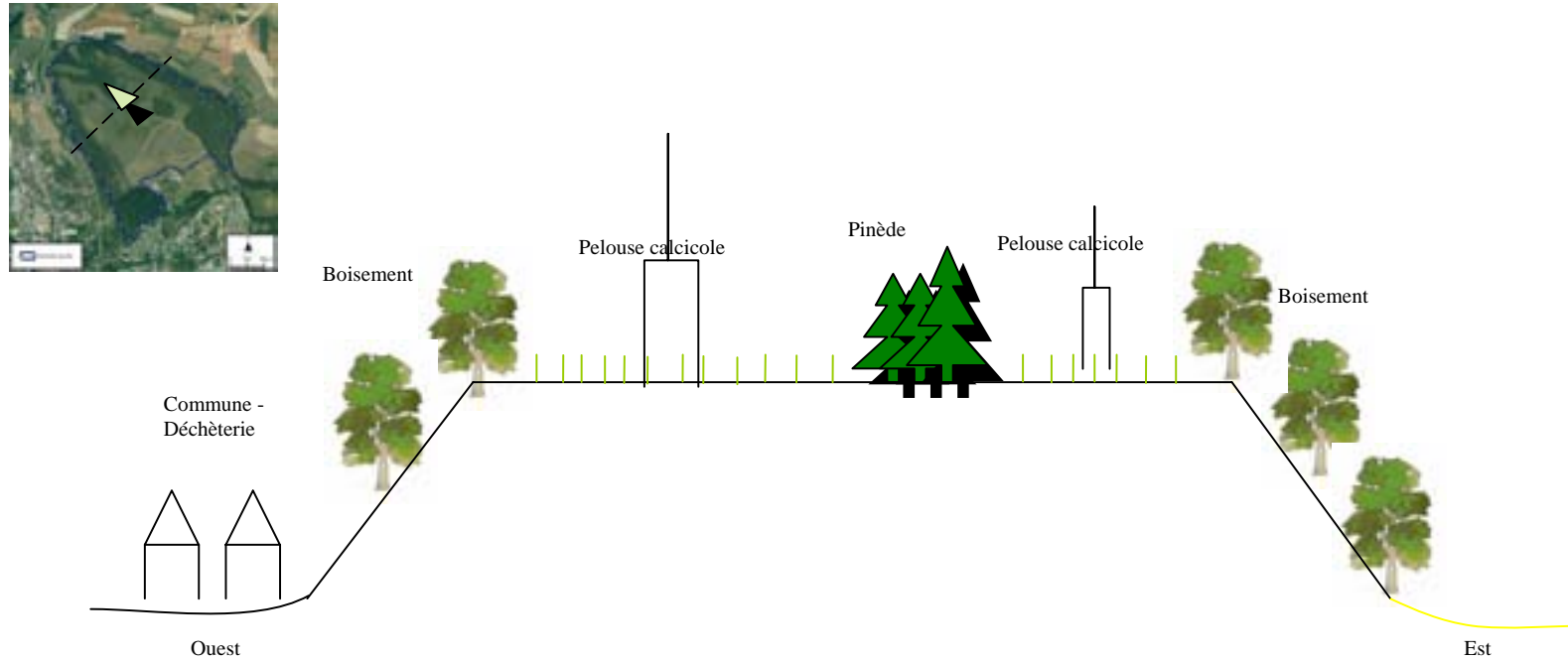


A gauche : vue du plateau de Malzéville sur le bourg de Maxéville depuis une trouée au Nord Est.
A droite : vue sur Bouxières-les-Dames depuis le nord du site
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site

IV.5.1.3. Occupation du sol

Voir diagramme page suivante

Coupe schématique des entités paysagères du plateau de Malzéville



Le triangle sur la carte indique la direction du regard : on se situe derrière l'aérodrome sur une ligne partant de la déchèterie et l'on regarde vers le nord (pinède)

IV.5.1.3.1. Les entités paysagères

Deux entités paysagères composent le plateau de Malzéville : la **pelouse** et la **forêt**. Secondairement, il est également possible de distinguer une autre entité paysagère : les coteaux (bordant le plateau et formant une couronne arbustive).

- La pelouse vs la forêt

Le plateau de Malzéville n'a pas toujours été recouvert par cette pelouse. Les relevés de Cassigny montrent que le plateau était, à son époque, couvert de forêts¹. Les pelouses sont très certainement issues d'une volonté d'exploiter ces terres. Toutefois, il n'existe pas de références précises permettant de situer l'origine du défrichement du plateau. Face à la pauvreté du sol (sol calcaire superficiel : rendzine) et le manque d'eau (sol calcaire laissant l'eau s'infiltrer facilement sans la retenir), le pâturage fut développé. Cette activité pastorale a perduré et reste encore pratiquée aujourd'hui, accompagnée d'une pratique de fauche. La présence de l'entité paysagère « pelouse » reste fortement liée à l'Homme.



*Pastoralisme et fauche sont deux activités que l'on rencontre sur le plateau de Malzéville
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site –*

De nos jours, la forêt gagne du terrain sur la pelouse. Depuis peu, suite à l'arrêt des activités militaires et à une activité pastorale limitée, la pelouse a tendance à se refermer, gagnée peu à peu par la lisière forestière et le développement des arbustes épineux. Par ailleurs, suite à la tempête de 1999, de nombreux arbres ont été déracinés. Les secteurs touchés n'ont pas été « nettoyés », laissant apparaître des secteurs embroussaillés ou impénétrables.



Pelouse progressivement envahie par les ligneux © Biotope, 2008 – photographie prise sur site –

¹ Bibliothèque Nationale de France, présente en effet le plateau de Malzéville fin XVIII^{ème} comme une zone boisée : le Bois de Flamemont. A cette époque le plateau revêt un tout autre visage que celui aujourd'hui décrit

- Les coteaux

Les pentes raides du plateau de Malzéville ne permettent pas la mise en place de cultures sur ces coteaux. Ces derniers sont majoritairement boisés.

Il s'observe également un développement urbain, notamment dans la partie sud du plateau, avec la construction de maisons neuves sur les coteaux du plateau. Notons que ce phénomène ne se retrouve pas sur la partie nord du site, plus éloignée du centre de Nancy (et moins bien exposée). Ce secteur, plus agricole, favorise la mise en place de cultures, alors que la partie sud, en périphérie de la ville de Nancy, voit son tissu urbain se développer.



Présence de maisons sur les coteaux du plateau de Malzéville © Biotope, 2008 – photographie prise sur site –

IV.5.1.3.2. Structure paysagère

Les deux entités paysagères décrites ci-dessus occupent deux secteurs distincts :



Vue depuis l'aérodrome sur le plateau de Malzéville © Biotope, 2008 – photographie prise sur site –

- **La pelouse**, que l'on retrouve sur l'ensemble du plateau et qui offre un paysage ouvert sur une vaste étendue.
- **La forêt**, qui se subdivise en forêt de feuillus et en pinède. La première nommée se retrouve essentiellement sur le pourtour du site et la seconde principalement au nord du plateau. Globalement, le milieu forestier se développe au détriment de la pelouse. La limite forestière offre un point d'attache pour le regard et permet de se situer sur le plateau.



La lisière forestière offre une limite pour le regard (elle permet de se localiser sur le site)
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site –

IV.5.1.3.3. Eléments de repères

Les éléments de repères sur le plateau de Malzéville sont peu nombreux :

- **L'aérodrome**

Localisé au sud du site, il permet de se situer par rapport aux principales aires de stationnement (« Sainte Geneviève » et celle située à proximité de l'aire de pique-nique). Au nord du plateau, il est difficile de se repérer par rapport à l'aérodrome.

- **L'antenne TDF**

Située aux abords de l'aire de pique-nique, elle offre un point de repère important. Elle s'observe de la pelouse, mais également des villages avoisinants et des points dégagés situés dans les alentours de Nancy. Son éclairage nocturne la matérialise également la nuit.



L'antenne TDF est visible sur le site comme à l'extérieur du site © Biotope, 2008 – photographie prise sur site –

IV.5.2. ANALYSE SENSORIELLE

Une approche sensible du paysage fait intervenir les sens plutôt que le raisonnement sur un lieu. Cette approche est subjective car elle fait intervenir le ressenti et l'histoire de chacun dans l'analyse d'un site.

Ainsi, des sensations communes se dégagent du plateau de Malzéville. Une impression de vaste étendue et de solitude sont des sentiments communément rencontrés.

IV.5.2.1. Les aires d'accueil

Les aires d'accueils et plus particulièrement les zones de pique-nique gardent un aspect « naturel ». Le public apprécie de retrouver un élément naturel si proche de « chez soi » en contexte périurbain.

IV.5.2.2. Le plateau

Le plateau de Malzéville constitue une des plus importantes pelouses calcaires de Lorraine. Un sentiment de vaste étendue se fait ressentir dès que l'on se promène sur le site. Il est renforcé par le peu d'information présent sur le site (quasi-absence de pancartes, peu d'itinéraires balisés, nombreux sentiers, larges panoramas, etc.).

- **Les coteaux**

Sur le pourtour du plateau, notamment sur les flancs du plateau, les chemins gardent un caractère « sauvage ». Ils semblent, comme pour les zones de pique-nique, très appréciés du public. Ils permettent de s'éloigner quelque peu des zones les plus fréquentées et de trouver des zones de quiétude permettant à chacun de se reposer. Quelques bancs, ou parfois des troncs d'arbres tombés à terre, permettent de s'asseoir et écouter les chants des oiseaux ou d'observer la nature. En été, des sensations de fraîcheur apparaissent en forêt alors que les zones ouvertes offrent une quiétude et une liberté appréciables. Ces ambiances naturelles contrastent avec la proximité de la ville.

- **La pelouse**

Les chemins pédestres longeant le périmètre de l'aérodrome (secteur sud) sont parcourus par de nombreuses personnes. Ce point de repère semble rassurer ces personnes qui savent se localiser grâce à cet élément.

Les chemins plus éloignés de l'aérodrome, notamment vers le nord du plateau, sont moins empruntés. Une impression d'étendue infinie s'impose au promeneur. Il peut alors se sentir « seul » (notion de solitude) et ressentir un sentiment de « bien-être » ou de « mal-être » suivant la personne. Ce calme ambiant repose le promeneur qui peut profiter pleinement de la nature qui l'entoure.



Paysage où il est difficile de se repérer. Cette situation est agréable pour certaines personnes et peut conduire à une sensation de mal-être pour d'autres © *Biotope, 2008 – photographie prise sur site –*

- **La pinède**

Cet endroit, situé au nord du plateau, est certainement le moins fréquenté. Le sentiment d'être « perdu », de ne plus savoir où l'on se trouve est omniprésent. Cette sensation provient notamment d'une végétation dense et compacte, ne laissant pas de ligne de fuite au regard.

De plus, les sentiers non balisés et peu marqués au sol sont nombreux et s'entrecoupent. Il est très difficile de différencier ces sentiers des chemins créés « à usage unique » (formés par des véhicules motorisés ou par des animaux). Par ailleurs, les bruits sont rares, ce qui ne facilite pas l'orientation.

Ce paysage où peu de personnes se rencontrent, éloigné des aires de repos et de pique-nique, favorise cette impression de solitude et semble être évité par le public.



Paysage semi-forestier où la sensation d'être perdu se fait rapidement ressentir © *Biotope*, 2008 – photographie prise sur site –

IV.5.3. SYNTHÈSE SUR LA LECTURE DU PAYSAGE

Le plateau de Malzéville offre deux entités paysagères distinctes : un paysage de pelouse et un paysage forestier (forêt feuillus / pinède).

Une sensation de vaste étendue se fait ressentir dès lors que le promeneur quitte les aires fréquentées (aire de pique-nique / de stationnement, secteur de l'aérodrome). L'absence de repères visuels (à l'exception de l'antenne TDF) peut engendrer une sensation de solitude. Ces critères paysagers font la particularité de ce secteur.

Globalement, le site du plateau de Malzéville conserve un aspect « sauvage » bien que d'origine anthropique (activité agricole), renforcé par le peu d'activités ludiques et la quasi-absence d'aménagements pour l'accueil du public.

V. LE CONTEXTE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE

Cf. Carte 1 : Localisation des communes et du site Natura 2000 « Plateau de Malzéville »

V.1. COMMUNES ET TERRITOIRES CONCERNES

Le site Natura 2000 s'étale sur 6 communes : Lay-Saint-Christophe, Eulmont, Agincourt, Dommartemont, Saint-Max et Malzéville.

Ce territoire est concerné par plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) :

✓ la Communauté Urbaine du Grand Nancy dont les principales compétences sont l'économie, l'urbanisme et la cohésion sociale, les déplacements et les transports, les universités et la recherche, l'environnement, etc. (<http://www.grand-nancy.org/webv5/grand-nancy/missions.asp>)

✓ la Communauté de communes du Grand Couronné qui s'occupe essentiellement de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de la protection et mise en valeur de l'environnement, de l'habitat et cadre de vie, des équipements scolaires, de la culture, sport, loisirs et de la vie associative, etc. (<http://www.cc-grand-couronne.fr/accueil.php>)

✓ la Communauté de commune du Bassin de Pompey possède de multiples compétences : aménagement de l'espace, actions de développement économique, actions relatives à la protection et la mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, transports, etc. (<http://www.cc-bassinpompey.fr/presentation/default.htm>).

APPARTENANCE DES COMMUNES CONCERNEES AUX DIFFERENTS E.P.C.I. (ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE) POUR LE SITE NATURA 2000 DU "PLATEAU DE MALZEVILLE "						
Communes	Communauté Urbaine du Grand Nancy		Communauté de Communes du Grand Couronné		Communauté de Communes du Bassin de Pompey	
Lay-Saint-Christophe					⊙	18%
Eulmont			⊙	26 %		
Agincourt			⊙	< 1 %		
Dommartemont	⊙	< 1 %				
Saint-Max	⊙	< 1 %				
Malzéville	⊙	55 %				
TOTAL <i>(pourcentage de surface par Communauté de communes)</i>	56%		26 %		18%	

V.2. URBANISME

V.2.1. RAPPEL SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

➤ Plan d'Occupation des Sols (POS)

Adoptée le 30 décembre 1967, la loi n° 67-1253 dite loi d'orientation foncière (LOF) a établi en France les principaux documents d'urbanisme qui ont servi à l'aménagement local, et dont l'un des principaux outils est le POS. Actuellement renouvelé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), les anciens POS subsistent et gardent toute leur validité juridique tant qu'ils ne sont pas transformés en PLU.

➤ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est codifié dans le code de l'Urbanisme essentiellement aux articles L.123 et suivants et R.123 et suivants. Le PLU est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal.

Le PLU permet d'assurer :

- « L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;
- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature. »

➤ Aménagement Foncier Agricole et Forestier

Le remembrement, en tant que tel, n'existe plus aujourd'hui, puisque la loi relative au Développement des Territoires Ruraux (LDTR, L 2005-157 du 23 février 2005) l'a remplacé par la procédure de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF). L'AFAF a pour but la constitution d'exploitation rurale d'un seul tenant ou de grandes parcelles (objectif conservé du remembrement) et l'amélioration de l'exploitation agricole des terres. Mais il a aussi pour objet l'aménagement rural du périmètre dans lequel il est mis en œuvre (plantation de haies, recalibrage des cours d'eau...).

➤ **Espaces Boisés Classés**

Les Espaces Boisés Classés (L.130-1 du code de l'urbanisme) interdisent les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Le classement d'un EBC a pour objet sa protection ou sa conservation et non son ouverture au public. Il est décidé par les communes dans le cadre d'un PLU (ou POS) ou par arrêté départemental du président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Les acteurs à l'origine du classement en espaces boisés sont d'une part les communes et leurs groupements et d'autre part les conseils généraux. La décision de classement appartient aux assemblées délibérantes de ces collectivités publiques.

V.2.2. ETAT DES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LE SITE NATURA 2000

(Source : consultations Biotope, 2008)

Les différentes communes du plateau de Malzéville possèdent des documents d'urbanisme. Ces derniers sont actuellement en cours de modification sur certaines communes. Enfin, des Aménagements Fonciers Agricoles et Forestiers ont été engagés sur 3 communes.

Notons que l'antenne TDF est incluse dans un Espace Boisé Classé (EBC) qui est inscrit sur le document d'Urbanisme de Malzéville.

Le tableau ci-dessous présente les modifications des documents d'urbanisme pour les communes concernées.

ETAT DES MODIFICATIONS ENGAGEES POUR LES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES DU SITE NATURA 2000						
	Eulmont	Agincourt	Malzéville	Saint-Max	Lay-Saint-Christophe	Dommartemont
POS (date de modification)			X* (2008)		X (2004)	X (2005)
PLU (date approbation)	X (2008)			X (2008)		
Aménagement Foncier Agricole et forestier	X	X			X (en cours)	

* *Projet de ZAC prévoyant la modification du POS de la commune.*

Sur le plateau, un secteur est identifié en *Espace Boisé Classé*, boisement appartenant à TDF (soit une surface de 9 ha).

V.3. PERIMETRE REGLEMENTAIRE : SITE NATURA 2000

Le Plateau de Malzéville est inscrit au réseau européen Natura 2000 comme site d'intérêt communautaire (et future Zone Spéciale de Conservation) :

IDENTIFICATION DU SITE NATURA 2000 ETUDIE			
Nom	Numéro	Surface (ha)	Statut
Plateau de Malzéville	FR4100157	439	Site proposé ZSC

Ce site fut proposé lors de la première phase de sélection des sites Natura 2000 potentiels à la fin des années 90. Toutefois, une bioévaluation insuffisante ne lui a pas permis d'être retenu. Une étude complémentaire a donc été menée en 2002 par le Conservatoire de Sites Lorrains à la demande de la DIREN Lorraine. Elle a permis le recensement de nombreuses espèces et habitats à forte valeur patrimoniale et a rendu possible son intégration au réseau Natura 2000.

V.4. PERIMETRES D'INVENTAIRES

Cf. Carte 2 : Localisation des périmètres à valeur d'inventaire et réglementaire

V.4.1. ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Etabli pour le compte du Ministère en charge de l'écologie, les inventaires ZNIEFF constituent l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sont un élément primordial de la définition de la politique de protection de la nature. Il est possible de distinguer deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, sont des secteurs de territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national.
- les ZNIEFF de type II, sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités importantes.

Les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe et n'engendrent donc aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des espaces concernés. Elles permettent toutefois une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Une ZNIEFF de type I est présente sur l'aire d'étude :

ZNIEFF PRESENTES SUR L'AIRE D'ETUDE				
Nom	Numéro régional	Surface (ha)	Type	Commentaires
Bois des Falizières, plateau de Malzéville	410008842	547	I	Intérêt floristique fort

V.4.2. ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Suite à la loi du 18 juillet 1985, les départements ont pour compétence d'initier une politique de protection et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.). Le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle perçoit la Taxe Départementale des E.N.S. (T.D.E.N.S.)². Le financement de cette politique est réalisé à partir des fonds propres au Département. Un E.N.S. n'est ni un espace construit, ni productif du point de vue agricole mais met en valeur la nature : la faune et la flore y sont protégées et valorisées par de légers aménagements. De plus, ces sites sont destinés à l'accueil et à la sensibilisation du public. Cette politique est mise en place depuis 1999 dans le département, sur la base de sites prédéfinis en 1993 (dont le plateau de Malzéville). Le but de cette politique départementale est d'encourager les volontés locales à entreprendre des démarches de préservation de leur patrimoine naturel, grâce à un soutien technique et financier important. Le Conseil Général peut financer différentes opérations en rapport avec les ENS (acquisition foncière, actions de gestion/d'aménagement/de valorisation pédagogique, etc.).

Un site identifié comme Espace Naturel Sensible est recensé sur le plateau de Malzéville :

ENS PRESENTS SUR L'AIRE D'ETUDE			
Nom	Numéro régional	Surface (ha)	Commentaires
Bois des Falizières, plateau de Malzéville	54*P27	560	Intérêt départemental

Le plateau de Malzéville représente 78 % de la surface totale de cet Espace Naturel Sensible.

²T.D.E.N.S : taxe sur les permis de construire prélevée pour aider au financement de la politique ENS

TROISIEME PARTIE : LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

VI. METHODE

VI.1. HABITATS NATURELS ET FLORE

VI.1.1. NOMENCLATURE

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF, consultable et actualisée en ligne sur le site www.tela-botanica.org).

Pour les habitats naturels et semi-naturels, la nomenclature utilisée est celle de Corine Biotopes, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Dans ce document, un code et un nom sont attribués à chaque habitat décrit. (Bissardon et *al.*, 2000).

Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE (dite directive « Habitats-Faune-Flore ») possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte à l'échelle européenne et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code est alors complété d'un astérisque *). (Commission Européenne, 1999).

VI.1.2. METHODE APPLIQUEE SUR LE TERRAIN ET CARTOGRAPHIE

Sur le terrain, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieux et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier.

Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude afin de les rattacher à la typologie Corine Biotopes à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement végétal. Une détermination phytosociologique plus fine des habitats de pelouses calcicoles a également été rendue possible grâce à l'existence d'une littérature de référence sur le sujet. (Pautz, 1999)

L'expertise de terrain a eu pour but de cartographier les habitats présents sur le site selon la typologie Corine Biotopes et de mettre en évidence leur état de conservation.

Les espèces végétales protégées et patrimoniales ont été prospectées dans le même temps que l'expertise des habitats naturels.

La cartographie des habitats a utilisé les fonds IGN scan25, l'orthophotographie aérienne couplée au Système d'Information Géographique ESRI ArcGIS 9.2™. La structuration des données attributaires est conforme au cahier des charges relatif aux inventaires et cartographies des habitats naturels et des espèces en Lorraine. (DIREN Lorraine, 2006).

VI.1.3. DETERMINATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS

L'orientation des futures mesures de gestion et de restauration nécessite le classement des différents types d'habitats selon leur état de conservation. Trois niveaux ont donc été décrits selon les modalités suivantes :

Bon état de conservation :

- L'habitat présente une richesse floristique élevée, proche du niveau de référence que l'on aura établi auparavant lors d'une étude bibliographique.
- Présence d'espèces indicatrices du mode de gestion optimal de l'habitat et/ou absence d'espèces indicatrices d'une gestion dégradante du milieu.
- Présence d'espèces remarquables.

On préconisera donc ici la conservation des pratiques agricoles en cours afin d'assurer la pérennité de ces types de végétation.

Etat de conservation moyen :

- L'habitat est présent sous une forme appauvrie. La richesse floristique n'est plus maximale par rapport à la référence établie.
- Présence d'espèces caractéristiques d'une perturbation ou d'une évolution allant à l'encontre du maintien d'un bon état de conservation.

*Dans notre cas, il peut s'agir, par exemple, d'une forte abondance d'espèces prairiales eutrophes comme l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ou le Trèfle rampant (*Trifolium repens*) dans la pelouse mésophile à Brome érigé (*Bromus erectus*). Cette variante eutrophisée est typique des pelouses amendées, pâturées ou anciennement cultivées. Le cortège végétal y est appauvri, l'état de conservation est moyen.*

L'état de conservation peut également être affecté par l'abandon de toute gestion. Sur les pelouses calcicoles, celui-ci entraînera l'apparition d'espèces typiques des ourlets forestiers et conduira à la fermeture du milieu. Les espèces typiques des milieux ouverts régresseront et le cortège végétal s'appauvrira.

Dans ce cas de figure, on préconisera une gestion ayant pour but de contrer la perturbation ayant amené à cet état de conservation moyen.

Les orientations de gestion à prendre dans le cadre du premier exemple évoqué sont une limitation des intrants et/ou du chargement animal en termes de chargement et de durée. Au contraire, dans le deuxième exemple c'est une reprise des activités de gestion (fauche ou pâturage) qui permettra de retrouver un bon niveau d'ouverture propice au retour d'espèces de milieux ouverts typiques des pelouses calcicoles.

Mauvais état de conservation :

- L'habitat a perdu beaucoup de sa typicité, le cortège végétal est très dégradé par rapport à son état de référence. Un nombre très limité d'espèces caractéristiques du milieu originel subsistent.

Dans ce cas de figure, toute mesure de gestion devra être précédé d'un processus de restauration.

Il pourrait s'agir, par exemple, du stade ultime de colonisation de la pelouse par la fruticée à prunelliers. Le réseau de fourrés peut être d'une densité telle que seules quelques trouées abritent encore des

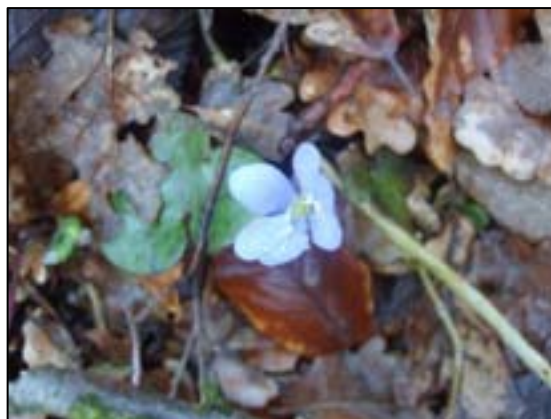
espèces typiques des pelouses. A ce stade, le milieu nécessite une action de restauration préalable à l'adoption de mesure de gestion par la fauche ou le pâturage.

VI.1.4. LIMITES RENCONTREES LORS DE LA PHASE DE TERRAIN

Les prospections ayant débuté mi-mai, elles n'ont pas permis de contacter les espèces précoces comme l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*) ou la Violette blanche (*Viola alba*). Cette dernière, par exemple, aurait été contactée lors de nos prospections dans le Bois de Flavemont (où elle était déjà connue) au stade de fructifications ce qui ne nous permet pas d'être catégoriques concernant cette observation.



A gauche : Anémone pulsatile



A droite : Violette blanche

© Biotope, 2008 – photographies prises sur site –

VI.2. INSECTES

VI.2.1. NOMENCLATURE

La nomenclature change régulièrement pour les insectes. Dans le cadre de cette étude, l'Inventaire National du Patrimoine Naturel a été utilisé (source : <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>) et celle des ouvrages les plus récents (voir bibliographie).

VI.2.2. LA METHODE D'INVENTAIRE ET DE CARTOGRAPHIE

Les insectes étudiés dans le cadre de cette étude étaient les Lépidoptères Rhopalocères diurnes (papillons de jour), dont certaines espèces inscrites en Annexe II de la Directive européenne « Habitats-faune-flore » étaient anciennement connues du Plateau de Malzéville.

L'expertise de terrain avait pour objectif de repérer et de cartographier ces espèces d'intérêt européen mais aussi les espèces patrimoniales au niveau régional, leurs habitats sur le site selon la typologie Corine BIOTOPES et de mettre en évidence l'état de conservation des populations.

La recherche de ces papillons s'est déroulée de jour, une identification à vue ou après capture au filet a été faite. Pour les espèces les plus remarquables, certaines plantes hôtes ont été examinées afin de trouver d'éventuelles pontes, chenilles ou chrysalides de papillons.

VI.2.3. LIMITES RENCONTREES LORS DE LA PHASE DE TERRAIN

Les conditions climatiques de l'été 2007, et notamment à partir de la mi-mai, ont été particulièrement défavorables aux lépidoptères (temps frais et humide).

VI.3. AMPHIBIENS ET REPTILES

VI.3.1. NOMENCLATURE

Pour les reptiles et les amphibiens, la nomenclature utilisée est en cours d'évolution. Nous avons utilisé la liste présentée dans le document relatif à la modernisation des ZNIEFF en Région Lorraine – Espèces et Habitats Déterminants de Lorraine. (DIREN Lorraine, décembre 2006).

VI.3.2. LA METHODE D'INVENTAIRE ET DE CARTOGRAPHIE

➤ Pour les reptiles

En général, leur présence sur un site est difficile à mettre en évidence (espèces discrètes, se cachant sous le bois mort ou des pierres). Concernant ce groupe, une attention particulière a été portée sur les zones ensoleillées ainsi que sur les zones refuges (pierres, troncs, vieilles tôles...) qui ont été soulevées puis remises en place. Nous avons également recherché d'éventuels cadavres de reptiles sur les routes lors de nos déplacements sur le site.



*Plaque ondulée posée sur le sol pour attirer les reptiles
Photographie prise sur le site © - BIOTOPE, 2007.*

La recherche des individus s'est faite à toutes les heures de la journée en même temps que les prospections pour les insectes et les amphibiens, mais de façon plus attentive aux heures les moins chaudes du jour : le matin et en fin d'après-midi.

Afin d'augmenter les chances d'observer des reptiles, 22 plaques goudronnées ondulées d'1 m² ont été posées (ces plaques noires chauffent très rapidement au soleil attirant les reptiles).

Les reptiles bougent énormément au cours d'une journée et fréquentent plusieurs types de milieux : zones de chasse et d'alimentation, zones de chauffage au soleil, zones de repos nocturne. Il est donc difficile de cartographier l'ensemble de ces zones selon la typologie Corine BIOTOPES. Aussi, seuls les points d'observation des espèces de reptiles et les zones les plus favorables aux lézards et aux serpents ont été cartographiés.

➤ Pour les amphibiens

La recherche d'amphibiens sur le site s'est faite principalement dans le vallon forestier au nord-ouest du plateau, zone la plus humide où coule La Ronchère, ruisseau plus ou moins temporaire. Deux techniques ont été utilisées : l'écoute nocturne et la recherche de jour au niveau des autres zones plus humides du site.

VI.3.3. LIMITES RENCONTREES LORS DE LA PHASE DE TERRAIN

Les conditions climatiques de l'été 2007 ont été particulièrement défavorables aux reptiles (temps relativement frais et humide).

VII. RESULTATS

VII.1. LES HABITATS NATURELS

Les habitats recensés lors de la phase de cartographie ont été regroupés en trois catégories :

- Les habitats ouverts essentiellement représentés par la pelouse calcicole située au centre de la zone d'étude.
- Les boisement et fourrés occupant la périphérie de la zone (boisements) ou constituant des faciès de fermeture de la pelouse (fourrés).
- Les habitats artificiels (cultures, bâtiments, vergers...) résultant d'activités humaines.

VII.1.1. LES HABITATS NATURELS D'INTERET EUROPEEN

Cf. Carte 3 : Cartographie des habitats naturels d'intérêt européen sur le site Natura 2000

Sur le site du plateau de Malzéville, 3 habitats naturels d'intérêt communautaire sont présents :

- la pelouse calcicole,
- la hêtraie calcicole médio-européenne,
- la chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée.

Ces habitats naturels remarquables sont présentés ci-dessous dans 3 fiches habitats.

- Voir pages suivantes -

NOM DE L'HABITAT			
PELOUSES CALCICOLES			
Code Natura 2000 et nomenclature phytosociologique			
6210-15	<i>Onobrychido-Brometum</i> (Ass.)		
6210-17	<i>Sieglingio-Brachypodietum</i> (Ass.)		
6210-24	<i>Festuco lemanii-Brometum</i> (Ass.)		
Statut :			
Habitat naturel non prioritaire			
Code CORINE Biotope :			
34.322			
<p>Photo 2 : La pelouse acidocline à Callune (6210-17) Photographie prise sur site © Frédéric MONY – BIOTOPE</p>		<p>Photo 1 : La pelouse mésophile à Brome (6210-15) Photographie prise sur site © Frédéric MONY – BIOTOPE</p>	
<p>Photo 3 : La pelouse xérophile à Fétuque (6210-24) Photographie prise sur site © Frédéric MONY – BIOTOPE</p>			
Surface		Part occupée sur l'ensemble du site	
Périmètre actuel (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise	Ancien périmètre (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise
202.5 ha	215.9 ha	45.2 %	44.8%
Répartition géographique en Europe et en France			
<p>Cet habitat largement réparti sur l'ensemble du territoire français montre une grande diversité typologique. 38 variantes différentes sont ainsi décrites dans les cahiers d'habitats Natura 2000. Cette variabilité s'explique par la confluence de deux contingents floristiques distincts : l'un sub-méditerranéen et l'autre euro-sibérien. Cette variabilité s'explique donc par la biogéographie mais aussi par les étages climatiques, ou le substrat géologique.</p> <p>Cet habitat est largement répandu dans le quart nord-est de la France.</p> <p>- Voir carte de répartition ci-contre -</p>			

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Physionomie

De façon générale, ces pelouses abritent une flore mésophile à méso-xérophile dominée par des graminées comme le Brome érigé (*Bromus erectus*), le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), la Koelérie pyramidale (*Koeleria pyramidata*)...

Ces pelouses sont d'origines anthropiques et maintenues par les pratiques agro-pastorales. L'abandon du pâturage ou de la fauche sur ce type de milieu conduit rapidement à la fermeture du milieu par une végétation buissonnante.

Au niveau phytosociologique, le plateau de Malzéville présente **trois associations végétales de pelouses calcicoles** distinctes :

1. les pelouses mésophiles à Brome, qui présentent une végétation relativement haute et occupent la majorité de la surface en pelouse sur la zone ;
2. les pelouses acidoclines à Callune qui occupent des loupes de décarbonatation et présentent une flore supportant une légère acidité du sol.
3. les pelouses méso-xérophiles à Fétuque qui occupent des zones où le sol est moins profond et présente des affleurements rocheux ;

➤ les pelouses mésophiles à Brome

L'espèce dominante de cette association végétale est le Brome érigé (*Bromus erectus*) qui peut atteindre des taux de recouvrement élevés (voir photo 1). Dans certaines conditions, le Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) peut également être à l'origine de faciès particuliers de la pelouse mésophile à Brome.

Ce groupement végétal présente un intérêt patrimonial fort (habitat d'intérêt communautaire). De plus, il abrite, sur la zone d'étude, plusieurs espèces végétales rares et/ou protégées dans la région comme l'Anémone pulsatille (*Pulsatilla vulgaris*), la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), la Knautie pourpre (*Knautia timeroi* subsp. *collina*).

➤ les pelouses acidoclines à Callune

Autrefois considérée comme une sous-association acidophile des pelouses à Brome, les pelouses acidoclines à Callune forment désormais une unité à part. Toutefois, le caractère acidophile de ce groupement végétal est moins marqué en Lorraine que chez son homologue jurassien par exemple. Les espèces de milieux acides y sont moins fréquentes.

Ce groupement végétal présente un intérêt patrimonial fort (habitat d'intérêt communautaire). De plus, il abrite, sur la zone d'étude, plusieurs espèces végétales rares et/ou protégées dans la région comme la Spirée vulgaire (*Filipendula vulgaris*) et une originalité avec la Callune (*Calluna vulgaris*).

➤ les pelouses méso-xérophiles à Fétuque

Cette pelouse est la plus rase des trois variétés rencontrées sur l'aire d'étude. Le couvert végétal y est discontinu et présente des zones de sol nu (dalles calcaires, affleurements).

Ce groupement végétal présente un intérêt patrimonial fort (habitat d'intérêt communautaire). De plus, il abrite, sur la zone d'étude, plusieurs espèces végétales rares et/ou protégées dans la région comme le Fumana couché (*Fumana procumbens*) et la Laïche de Haller (*Carex halleriana*).

Etat de conservation

➤ les pelouses mésophiles à Brome

L'état de conservation est globalement bon. Notons un état de conservation moyen pour les secteurs soumis à une pression de pâturage trop importante ou à contrario ceux en cours de déprise.

➤ les pelouses acidoclines à Callune

Dans l'état actuel des choses, **l'état de conservation des pelouses acidoclines à Callune est moyen.** La Callune semble en déclin sur certains secteurs et les ligneux épineux se développent rapidement sur d'autres zones.

➤ les pelouses méso-xérophiles à Fétuque

Bien que cet habitat méso-xérophile sur sol peu profond soit moins enclin à la colonisation par les ligneux, il convient toutefois de surveiller et, le cas échéant, de juguler leur progression. Les espèces qu'abrite cet habitat étant très peu compétitives, une fermeture du milieu leur porterait préjudice. **Toutefois l'état de conservation actuel de la pelouse méso-xérophile à Fétuque est bon.**

Menaces

La principale menace pesant sur cet habitat de pelouse est l'embroussaillage. Notons également que des activités de pâturage trop intensif peuvent également porter préjudice à ce type milieu.

Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site

Pelouses mésophiles à Brome		Pelouses acidoclines à Callune		Pelouses méso-xérophiles à Fétuque	
Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin
Brome érigé	<i>Bromus erectus</i>	Callune vulgaire	<i>Calluna vulgaris</i>	Globulaire allongée	<i>Globularia bisnagarica</i>
Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>	Agrostide capillaire	<i>Agrostis capilaris</i>	Lin à feuilles ténues	<i>Linum tenuifolium</i>
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i>	Danthonie retombante	<i>Danthonia decumbens</i>	Anémone pulsatille	<i>Pulsatilla vulgaris</i>
Pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>	Violette des chiens	<i>Viola canina</i>	Germandrée petit chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
Koelérie pyramidale	<i>Koeleria pyramidata</i>	Fléole de Boehmer	<i>Phleum pleoides</i>		
Euphorbe petit cyprès	<i>Euphorbia cyparissias</i>				
Knautie pourpre	<i>Knautia timeroyi</i> subsp. <i>collina</i>				
Coronille bigarrée	<i>Securigera varia</i>				

Localisation sur le site

➤ **Pelouses mésophiles à Brome**

Ce type de pelouse est de loin le mieux représenté au niveau de l'aire d'étude dont il recouvre la grande majorité des milieux ouverts.

➤ **Pelouses acidoclines à Callune**


Sur le plateau de Malzéville, ce groupement végétal occupe une surface restreinte au centre de la partie occupée par la pelouse calcicole.

➤ **Pelouses méso-xérophiles à Fétuque**

Sur le plateau de Malzéville, on retrouve ce type de pelouse au niveau d'affleurements rocheux ou de milieux perturbés (ancien terrain de moto-cross) notamment sur le territoire communal de Lay Saint-Christophe.


Extrait de carte (pour une visualisation plus précise, se référer à la carte 3)




NOM DE L'HABITAT			
HETRAIE COLLINEENNE CALCICOLE MEDIO-EUROPEENNE			
Code Natura 2000 et nomenclature phytosociologique			
9150-1	<i>Buglossoido purpuro-caeruleae-Quercetum petraeae</i> (Ass.)		
Statut :			
Habitat naturel non prioritaire			
Code CORINE Biotope :			
41.16			
Surface		Part occupée sur l'ensemble du site	
Périmètre actuel (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise	Ancien périmètre (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise
107.6 ha	124.2 ha	24 %	25.8 %
Répartition géographique en Europe et en France			
<p>Habitat collinéen établi sur les plateaux calcaires du nord-est de la France. Ils sont installés sur des sols plutôt superficiels de rebords de plateaux ou de hauts de pentes, exposé au sud, à l'est ou à l'ouest, à l'origine de peuplements forestiers assez bas (avec un faible recouvrement)</p> <p>Ce type d'habitat est présent dans l'est de la France sous la forme de hêtraie-chênaie ou de hêtraie (Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Jura).</p>			
Caractéristiques de l'habitat sur le site			
<i>Physionomie</i>			
<p>Cet habitat est installé sur des sols superficiels des rebords de plateaux. Ces peuplements sont dominés par le Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>) et le Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>). Toutefois, ce dernier a tendance à disparaître lorsque les conditions stationnelles deviennent trop sèches.</p> <p>Ce milieu, peu répandu sur le territoire français, présente des potentialités d'accueil d'une flore et d'une faune remarquables. C'est, par exemple, à la lisière forestière (au contact de la pelouse calcicole) que l'on rencontre la Violette blanche (<i>Viola alba</i>) et la Primevère acaule (<i>Primula vulgaris</i>). Cet habitat présente donc un intérêt patrimonial fort.</p>			
<i>Etat de conservation</i>			
<p>L'état de conservation de cet habitat est inégal. La majorité de cet habitat présente un état de conservation bon. Il est à noter cependant que dans le bois de Flavemont, les zones touchées par la tempête de 1999 (en cours de recolonisation forestière) sont dans un état de conservation mauvais car elles n'accueillent pas les espèces et ne présentent pas les caractéristiques typiques de la hêtraie collinéenne. A terme, la gestion actuelle devrait permettre un retour vers l'habitat typique en bon état de conservation.</p>			
<i>Menaces</i>			
<p>Pas de menaces potentielles compte tenu de la faible productivité de ces milieux (pente, sol superficiel). Toutefois, il est recommandé de maintenir un mélange d'essences, d'éviter les coupes sur de grandes surfaces, de favoriser les essences</p>			



La chênaie-hêtraie collinéenne
Photographie prise sur site ©
Frédéric MONY – BIOTOPE

indigènes, une gestion diversifiée...					
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site					
Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	Grémil pourpre	<i>Buglossoides purpurocaerulea</i>
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>	Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>	Mélique penchée	<i>Melica nutans</i>
				Pulmonaire des montagnes	<i>Pulmonaria montana</i>
Localisation sur le site					
Sur la zone d'étude, cet habitat est présent sur tout le pourtour du plateau.			Extrait de carte (pour une visualisation plus précise, se référer à la carte 3) :		
					

NOM DE L'HABITAT			
CHENAIE PEDONCULEE NEUTROPHILE A PRIMEVERE ELEVE			
Code Natura 2000 et nomenclature phytosociologique			
9160-2	<i>Primula elatiori-Quercetum roboris</i>		
Statut :			
Habitat naturel non prioritaire			
Code CORINE Biotope :			
41-24			
Surface		Part occupée sur l'ensemble du site	
Périmètre actuel (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise	Ancien périmètre (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise
9,5	2,1	9,3	1,9
Répartition géographique en Europe et en France			
<p>Ce type d'habitat est assez fréquent dans l'est de la France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Île-de-France, Champagne-Ardenne, Bourgogne, Lorraine, Alsace, Franche-Comté...). Ce type de chênaies est d'ailleurs identifié comme habitat représentatif de ces territoires. Il se retrouve sur des secteurs peu étendus.</p>			
Caractéristiques de l'habitat sur le site			
<i>Physionomie</i>			
<p>Cet habitat s'installe sur des sols colluvionnaires frais de fonds de vallons de l'étage collinéen. Le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) y est accompagné par l'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>) et le Frêne commun (<i>Fraxinus exclesior</i>). La strate herbacée est composée d'espèces typiques des milieux frais comme l'Ail des ours (<i>Allium ursinum</i>), le Gouet tacheté (<i>Arum maculatum</i>), la Primevère élevée (<i>Primula elatior</i>). Souvent, ces chênaies pédonculées sont dites potentielles et non de formes de substitution issues de la gestion passée de taillis sous futaie ou de phases dynamiques de reconstitution pérennisées. Elles sont installées sur des sols bien alimentés en eau, en général toute l'année</p>			
<i>Etat de conservation</i>			
<p>La présence d'essences introduites confère à cet habitat un aspect partiellement artificialisé. Par conséquent, son état de conservation est considéré comme moyen.</p> <p>Ce milieu présente des potentialités d'hébergement d'une flore remarquable typique des vallons froids lui conférant un intérêt patrimonial fort.</p>			
<i>Menaces</i>			
<p>Les principales menaces pesant sur cet habitat sont l'enrésinement et la populiculture.</p>			



Chênaie pédonculée
Photographie prise hors site © BIOTOPE

Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site

Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Gouet tacheté	<i>Arum maculatum</i>
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Ail des ours	<i>Allium ursinum</i>	Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>

Cet habitat se trouve au nord-ouest du plateau.

Extrait de carte (pour une visualisation plus précise, se référer à la carte 3)



VII.1.2. LES AUTRES HABITATS NATURELS


Cf. Carte 4 : Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000

Un total de 5 habitats naturels non communautaires a été inventorié. Il s'agit :


- du faciès de fermeture des pelouses calcicoles
- de la prairie mésophile pâturée
- de la chênaie-charmaie calciphile
- des plantations
- des fourrés arbustifs.


Ces différents habitats naturels sont présentés ci-dessous dans des fiches habitats.


- Voir page suivante -

NOM DE L'HABITAT			
FACIES DE FERMETURE DES PELOUSES CALCICOLES		 <p><i>Faciès de colonisation de la pelouse par les fourrés d'épineux (à droite) et les régénérations de Pins (à gauche) - Photographie prise sur site © Frédéric MONY- BIOTOPE, 2007</i></p>	
Code CORINE Biotope :			
31.81 x 34.32/34.32 x 83.31/31.81 x 34.32 x 83.31			
Surface		Part occupée sur l'ensemble du site	
Périmètre actuel (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise	Ancien périmètre (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise
44,4 ha	44,2 ha	9,9%	9,2%
Caractéristiques de l'habitat sur le site			
Physionomie			
<p>Cet habitat résulte de l'abandon des activités humaines d'entretien des pelouses calcicoles (fauche, pâturage, passage de véhicules). La dynamique végétale s'oriente alors vers la fermeture du milieu par le développement d'espèces ligneuses.</p> <p>D'un point de vue phytosociologique, le plateau de Malzéville présente trois faciès de colonisation des pelouses par les ligneux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mosaïque de pelouse et de fruticée à Prunellier (31.81 x 34.32) reflète l'évolution classique des pelouses vers un couvert forestier; • la mosaïque de pelouse et de boisements à Pin sylvestre (34.32 x 83.31) est également très répandue sur les pelouses calcicoles qui ont souvent été enrésinées par le passé ; • la mosaïque de pelouse, de fruticée et de boisements de Pin sylvestre (31.81 x 34.32 x 83.31) est très répandue sur le plateau de Malzéville, et notamment sur le territoire communal de Lay-Saint-Christophe. 			
Etat de conservation			
<p>➤ <u>La mosaïque de pelouse et de fruticée à Prunellier</u></p> <p>L'état de conservation de ce cortège végétal est moyen. Le retour à une pelouse ouverte peut toutefois encore s'opérer via des actions mécaniques de débroussaillage suivies d'une gestion appropriée.</p> <p>➤ <u>La mosaïque de pelouse et de boisements à Pin sylvestre.</u></p> <p>L'état de conservation de ce cortège végétal peut être considéré comme moyen. La pelouse peut perdurer pendant un certain temps malgré cette colonisation, ce qui rend possible des actions de restauration puis de gestion.</p> <p>➤ <u>La mosaïque de pelouse, de fruticée et de boisements de Pin sylvestre.</u></p> <p>Le stade très avancé de colonisation confère à <u>ce groupement végétal un mauvais état de conservation</u>. Ce type de milieu résultant de la fermeture des pelouses calcicoles présente peu d'intérêt patrimonial. Toutefois, certaines espèces à forte valeur patrimoniale comme la Violette blanche (<i>Viola alba</i>) et le Faux séné (<i>Hippocrepis emerus</i>) peuvent se développer à l'intérieur des fruticées localisées en lisières forestières, rehaussant leur intérêt.</p>			

<i>Menaces</i>					
Cet habitat est un faciès de transition vers un boisement. Une action en faveur d'une réouverture du milieu permettrait un retour vers un faciès ouvert.					
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site					
Strate herbacée		Strate arbustive		Strate arborée	
Nom commun	<i>Nom latin</i>	Nom commun	<i>Nom latin</i>	Nom commun	<i>Nom latin</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i>
Prunellier épineux	<i>Prunus spinosa</i>	Rosiers	<i>Rosa sp</i>		
Localisation sur le site					
Assez répandu sur le plateau, particulièrement dans les secteurs non entretenus par pâturage et fauche. Ce type d'habitat est bien représenté dans la partie ouest du plateau.					

NOM DE L'HABITAT					
PRAIRIE MESOPHILE PATUREE					
Code CORINE Biotope :					
38.11					
		Prairie mésophile pâturée Photographie prise sur site © Frédéric MONY, BIOTOPE, 2007			
				Surface	
Périmètre actuel (Natura 2000)		Périmètre proposé après expertise			
6,1 ha		6,2 ha			
Ancien périmètre (Natura 2000)		Périmètre proposé après expertise			
1,4%		1,3%			
Part occupée sur l'ensemble du site					
Caractéristiques de l'habitat sur le site					
Physionomie					
Ces prairies présentent un cortège végétal peu diversifié. Les graminées dominent le cortège avec les Fétuques (<i>Festuca spp.</i>), le Ray-grass commun (<i>Lolium perenne</i>), le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>), le Trèfle rampant (<i>Trifolium repens</i>)... Il ne présente qu'un faible intérêt patrimonial.					
Etat de conservation					
Les prairies pâturées présentent une richesse spécifique nettement inférieure à leurs homologues fauchés. De plus, les effets du pâturage sont globalement néfastes au développement d'une flore remarquable. Ces deux éléments conduisent à attribuer un mauvais état de conservation à cet habitat.					
Menaces					
Un mode de gestion uniquement basé sur le pâturage conduit à appauvrir les pelouses calcicoles.					
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site					
Nom commun	<i>Nom latin</i>	Nom commun	<i>Nom latin</i>	Nom commun	<i>Nom latin</i>
Fétuques	<i>Festuca spp</i>	Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i>
Ray-grass	<i>Lolium perenne</i>	Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>	Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>				
Localisation sur le site					
Cet habitat est présent de façon anecdotique au nord de la zone au niveau du fond de Ronchère.					

NOM DE L'HABITAT		 <p>La chênaie-charmaie calciphile Photographie prise sur site © Frédéric MONY – BIOTOPE, 2007</p>			
CHENAIE-CHARMAIE CALCIPHILE					
Code CORINE Biotope :					
41.27					
Surface		Part occupée sur l'ensemble du site			
Périmètre actuel (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise	Ancien périmètre (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise		
33,1 ha	35,1 ha	7,4%	7,3%		
Caractéristiques de l'habitat sur le site					
<i>Physionomie</i>					
Il constitue une phase intermédiaire entre la pelouse calcicole à Brome et la chênaie-hêtraie collinéenne. Il est caractérisé par le Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>), le Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>) et le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>). Les prospections n'ont pas permis de recenser d'espèces à forte valeur patrimoniale dans cet habitat.					
<i>Etat de conservation</i>					
Cet habitat présente un sylvofaciès traité en taillis et semble subir des perturbations fréquentes. Son état de conservation est moyen.					
<i>Menaces</i>					
L'absence d'entretien entraîne le développement de boisement de feuillus typiques. Faciès de transition, une action en faveur d'une réouverture du milieu permettrait un retour d'un faciès ouvert.					
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site					
Nom commun	<i>Nom latin</i>	Nom commun	<i>Nom latin</i>	Nom commun	<i>Nom latin</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	Laïche des montagnes	<i>Carex montana</i>
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>	Lauréole	<i>Daphne laureola</i>		
Localisation sur le site					
Cet habitat est limité au bois de l'Hôpital situé au sud de la zone étudiée.					

NOM DE L'HABITAT			
PLANTATIONS			
Code CORINE Biotope :			
83.3			
		 <p>Plantation de pins (en arrière plan) avec régénération naturelle (au premier plan) Photographie prise sur site © Frédéric MONY – BIOTOPE, 2007</p>	
Surface		Part occupée sur l'ensemble du site	
Périmètre actuel (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise	Ancien périmètre (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise
34,1 ha	33,9 ha	7,6 %	7%
Caractéristiques de l'habitat sur le site			
Physionomie			
<p>Le principal type de plantation rencontré sur la zone d'étude est la plantation de résineux comme le Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>). Parfois, les plantations anciennes de pins situés à proximité de pelouses calcicoles jouent le rôle de semenciers entraînant une recolonisation de la pelouse.</p> <p>Ce type de d'habitat artificiel et mono-spécifique ne présente aucun intérêt patrimonial, le couvert arborescent étant trop dense pour permettre l'installation d'une flore diversifiée et/ou remarquable.</p>			
Etat de conservation			
Cet habitat résultant de l'enrésinement de la pelouse en constitue un mauvais état de conservation .			
Menaces			
Formations de ligneux cultivés, avec risque d'enrésinement, il s'agit d'un faciès de transition vers un boisement. Une action en faveur d'une réouverture du milieu permettrait un retour d'un faciès ouvert. A l'inverse, l'absence d'action entraîne la fermeture du milieu vers un peuplement monospécifique et appauvri de résineux.			
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site			
Nom commun	Nom latin	Nom commun	Nom latin
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>	Robiniers faux-acacia	<i>Robinia pseudocacia</i>
Localisation sur le site			
Cet habitat est principalement localisé sur le pourtour du fond de Ronchère et sur les hauteurs du bois de Frouard.			

NOM DE L'HABITAT			
FOURRES ARBUSTIFS			
Code CORINE Biotope :			
31.81, 31.8D (fourrés décidus), 31.8F (fourrés mixtes), 31.8G (fourrés de conifères)			
		 <p>Fruticée à Prunelliers sur pelouse pâturée Photographie prise sur site © Frédéric MONY - BIOTOPE. 2007</p>	
Surface		Part occupée sur l'ensemble du site	
Périmètre actuel (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise	Ancien périmètre (Natura 2000)	Périmètre proposé après expertise
63,5 ha	71,6 ha	15,9%	14,8%
Caractéristiques de l'habitat sur le site			
<i>Physionomie</i>			
<p>Les fourrés représentent la première phase de la colonisation forestière. Les quatre types de fourrés recensés sur la zone peuvent être divisés en deux catégories :</p> <p>Les fourrés de recolonisation de la pelouse. Il s'agit ici de la fruticée à Prunellier. Cette communauté végétale est composée d'arbustes comme le Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>), les Aubépines (<i>Crataegus spp</i>)... Elle forme des bosquets épineux denses et impénétrables.</p> <p>Les fourrés de recolonisation de trouées forestières. Il s'agit de fourrés composés de jeunes individus d'essences forestières arborées qui constituent la première phase de recolonisation après ouverture du couvert (fourrés de conifères ou de feuillus ou mixtes).</p> <p>Ces habitats représentent une phase dynamique de la végétation, leur composition est en évolution permanente. Leur intérêt botanique est limité, toutefois, la fruticée à Prunellier peut abriter des espèces remarquables comme le Faux Séné (<i>Hippocrepis emerus</i>) ou le Rosier à feuilles elliptiques (<i>Rosa elliptica</i>).</p>			
<i>Etat de conservation</i>			
<p>La fruticée à Prunellier caractérise un stade de fermeture avancé de la pelouse. Les fourrés de recolonisation des trouées forestières constituent également une dynamique de fermeture. Elles correspondent à un mauvais état de conservation de la pelouse.</p>			
<i>Menaces</i>			
<p>L'absence d'action de restauration entraîne le développement des ligneux, aboutissant à la formation de boisements. Faciès de transition vers un boisement, une action en faveur d'une réouverture du milieu permettrait un retour d'un faciès ouvert.</p>			
Espèces végétales caractéristiques de l'habitat sur le site			
Nom commun	<i>Nom latin</i>	Nom commun	<i>Nom latin</i>
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>	Aubépines	<i>Crataegus spp</i>
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	Ronces	<i>Rubus spp</i>
Localisation sur le site			
<p>Ce type de milieu se retrouve principalement sous forme de lisière, sur le pourtour du plateau. Ponctuellement, les secteurs de pelouse non entretenus voient le développement de ces ligneux épineux.</p>			

Les habitats artificialisés

Divers habitats artificiels ont été recensés sur la zone d'étude. Ils représentent toutefois de faibles surfaces.

- Prairie artificielle sèche (Code CORINE Biotope : 81.1) : il s'agit d'une petite bande de pelouse située sur le pourtour de l'aéroclub ayant perdu sa typicité à cause de fauches et de passages fréquents ;
- Cultures (Code CORINE Biotope : 82.) : situées en bordure du plateau au nord et à l'est ;
- Vergers (Code CORINE Biotope : 83.15) : présents de façon relictuelle sur le coteau ouest du plateau ;
- Alignements d'arbres (Code CORINE Biotope : 84.3) : situé au nord de la zone le long de la RD 32 ;
- Habitations, infrastructures (Code CORINE Biotope : 86.) ;
- Zones rudérales (Code CORINE Biotope : 87.2) : correspondant aux anciens chemins et fossés de la zone d'extension de l'aéroclub en cours de recolonisation et/ou re-semé ;
- Fossé (Code CORINE Biotope : 89.22) : fossé anti-intrusion de l'aérodrome.

VII.1.3. BILAN DES SURFACES CARTOGRAPHIEES ET DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS

VII.1.3.1. Synthèse des surfaces des habitats naturels

Le site contient, pour le périmètre proposé après expertise, une surface de 481 ha classée comme surface d'intérêt communautaire avec une importante proportion de pelouse calcaire (45%) et de boisements (Hêtraie calcicole : 25% / Chênaie pédonculée : 1.9 %).

SURFACES CARTOGRAPHIEES PAR HABITAT NATUREL D'INTERET EUROPEEN EN FONCTION DES PERIMETRES DE LA ZONE							
Nom de l'habitat	Codes	Surface des habitats					
	CORINE biotope	Ancien périmètre		Périmètre proposé après expertise		Totale cartographiée	
	NATURA 2000	ha	%	ha	%	ha	%
HABITAT D'INTERET EUROPEEN							
Chênaie pédonculée à Primevère élevé et Ail des ours	41.24 9160	9,5	2,1	9,3	1,9	9,8	1,6
Hêtraie calcicole	41.16 9150	107,6	24,0	124,2	25,8	136,1	22,5
Mosaïque de fourré de conifères et de pelouse calcicole à Brome (variante ourléfiée)	31.8G x 34.32 6210	0,9	0,2	0,9	0,2	0,9	0,1
Mosaïque de pelouse acidocline à Callune et de fruticée à prunelliers	31.81 x 34.32 6210	5,0	1,1	5,0	1,0	5,0	0,8
Mosaïque de pelouse calcicole à Brome (variante ourléfiée) et de fruticée à prunelliers	31.81 x 34.32 6210	18,7	4,2	18,6	3,9	21,1	3,5
Mosaïque de pelouse calcicole à Brome (variante ourléfiée) et de pinède	34.32 x 83.31 6210	20,3	4,5	20,2	4,2	23,4	3,9
Mosaïque de pelouse calcicole à Brome (variante typique) et de pinède	34.32 x 83.31 6210	0,4	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1
Pelouse calcicole xérique à Fétuque	34.32 6210	3,6	0,8	3,6	0,7	3,6	0,6
Pelouse calcicole à Brome (variante amendée)	34.32 6210	20,9	4,7	24,5	5,1	26,6	4,4

SURFACES CARTOGRAPHIÉES PAR HABITAT NATUREL D'INTERET EUROPEEN EN FONCTION DES PERIMETRES DE LA ZONE							
Nom de l'habitat	Codes	Surface des habitats					
	CORINE biotope	Ancien périmètre		Périmètre proposé après expertise		Totale cartographiée	
	NATURA 2000	ha	%	ha	%	ha	%
Pelouse calcicole à Brome (variante mésoxérophile)	34.32 6210	2,6	0,6	2,6	0,5	2,6	0,4
Pelouse calcicole à Brome (variante ourléifiée)	34.32 6210	9,6	2,1	10,9	2,3	12,2	2,0
Pelouse calcicole à Brome (variante typique)	34.32 6210	120,5	26,9	129,2	26,8	129,2	21,3
Surfaces totales pour les habitats d'intérêt européen		319,6ha		349,4ha		370,9 ha	
AUTRES HABITATS NATURELS							
Alignement d'arbres	84.1	0,3	0,1	0,4	0,1	1,1	0,2
Bosquet	84.3	0,0	0,0	0,1	0,0	2,5	0,4
Chênaie-frênaie	41.27	33,1	7,4	35,1	7,3	35,5	5,9
Culture	82.	2,8	0,6	0,8	0,2	43,9	7,2
Fossé	89.22	2,6	0,6	3,7	0,8	3,9	0,6
Fruticée à prunelliers	31.81	2,7	0,6	2,6	0,5	4,4	0,7
Habitations, sites industriels...	86.	0,9	0,2	0,6	0,1	32,6	5,4
Mosaïque de chênaie-frênaie et de pinède	41.27 x 83.31	0,4	0,1	0,4	0,1	0,4	0,1
Mosaïque de fruticée à prunelliers et de pinède	31.81 x 83.31	7,8	1,7	7,8	1,6	7,8	1,3
Mosaïque de frênaie post-culturale et de pinède	41.39 x 83.31	0,3	0,1	0,1	0,0	1,0	0,2
Mosaïque de régénération forestière et de pinède	31.8D x 83.31	7,2	1,6	7,2	1,5	7,2	1,2
Pinède	83.31	34,1	7,6	33,9	7,0	34,1	5,6
Plantation de robiniers	83.324	0,2	0,0	0,0	0,0	3,9	0,6
Prairie sèche améliorée	81.1	0,6	0,1	3,3	0,7	3,3	0,5
Pâturage mésophile	38.11	6,1	1,4	6,2	1,3	22,6	3,7
Régénération forestière	31.8D	29,4	6,6	29,5	6,1	29,5	4,9
Verger	83.15	0,3	0,1	0,2	0,0	1,3	0,2
Zone rudérale	87.2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
Surfaces totales pour les autres habitats		448,5 ha		481,5 ha		606,2 ha	

VII.1.3.2. Synthèse des états de conservation pour les différents habitats naturels inventoriés

Cf. Carte 5 : Cartographie de l'état de conservation des habitats naturels du site Natura 2000

Globalement, l'état de conservation des habitats sur le site est bon (soit 45% de la surface totale du site). A l'inverse, seul 10% de la surface totale correspond à des habitats classés en mauvais état.

Il est possible de distinguer l'état de conservation pour les habitats d'intérêt européen et les autres habitats naturels.

Voir les tableaux pages suivantes

➤ Pour les habitat d'intérêt européen

TABLEAU DE REPARTITION DES HABITATS NATURELS D'INTERET EUROPEEN EN FONCTION DES ETATS DE CONSERVATION ET DES PERIMETRES D'ETUDE										
Nom de l'habitat	Codes	Ancien périmètre			Périmètre réajusté après expertise			Total cartographié		
	CORINE biotope	Etat de conservation								
	NATURA 2000	Bon	Moy	Mv	Bon	Moy	Mv	Bon	Moy	Mv
HABITAT D'INTERET EUROPEEN										
Chênaie pédonculée à Primevère élevé et Ail des ours	41.24 9160		9,5			9,3			9,8	
Hêtraie calcicole	41.16 9150	107,6			124,2			136,1		
Mosaïque de fourré de conifères et de pelouse calcicole à Brome (variante ourléifiée)	31.8G x 34.32 6210			0,9			0,9			0,9
Mosaïque de pelouse acidocline à Callune et de fruticée à prunelliers	31.81 x 34.32 6210		5,0			5,0			5,0	
Mosaïque de pelouse calcicole à Brome (variante ourléifiée) et de fruticée à prunelliers	31.81 x 34.32 6210		12,8	5,9		12,7	5,9		15,1	5,9
Mosaïque de pelouse calcicole à Brome (variante ourléifiée) et de pinède	34.32 x 83.31 6210		20,3			20,2			23,4	
Mosaïque de pelouse calcicole à Brome (variante typique) et de pinède	34.32 x 83.31 6210		0,4			0,4			0,4	
Pelouse calcicole à Brome (variante amendée)	34.32 6210		18,4	2,4		22,1	2,4		24,2	2,4
Pelouse calcicole à Brome (variante mésoxérophile)	34.32 6210	2,6			2,6			2,6		
Pelouse calcicole à Brome (variante ourléifiée)	34.32 6210		9,6			10,9			12,2	
Pelouse calcicole à Brome (variante typique)	34.32 6210	85,1	34,4	1,0	85,2	43,0	1,0	85,2	43,0	1,0
Pelouse calcicole xérique à Fétuque	34.32 6210	3,6			3,6			3,6		
Total par état de conservation		198,8	110,4	10,2	215,6	123,6	10,2	227,6	133	10,2
Pourcentage (%)		62	34	3	61	35	3	61	35	3
Total		319,4ha			348,8ha			370,8 ha		

Légende : Etat de conservation : Moy = Moyen / Mv = Mauvais.

➤ **Pour les autres habitats naturels**

TABLEAU DE REPARTITION DES AUTRES HABITATS NATURELS EN FONCTION DES ETATS DE CONSERVATION ET DES PERIMETRES D'ETUDE										
Nom de l'habitat	Codes	Ancien périmètre			Nouveau périmètre			Total cartographié		
	CORINE biotope	Etat de conservation								
	NATURA 2000	Bon	Moy	Mv	Bon	Moy	Mv	Bon	Moy	Mv
Alignement d'arbres	84.1			0,3			0,4			1,1
Bosquet	84.3						0,1			2,5
Chênaie-frênaie	41.27		33,1			35,1			35,5	
Culture	82.			2,8			0,8			43,9
Fossé	89.22			2,6			3,7			3,9
Fruticée à prunelliers	31.81			2,7			2,6			4,4
Habitations, sites industriels...	86.			0,9			0,6			32,6
Mosaïque de chênaie-frênaie et de pinède	41.27 x 83.31		0,4			0,4			0,4	
Mosaïque de frênaie post-culturelle et de pinède	41.39 x 83.31			0,3			0,1			1,0
Mosaïque de fruticée à prunelliers et de pinède	31.81 x 83.31			7,8			7,8			7,8
Mosaïque de régénération forestière et de pinède	31.8D x 83.31			7,2			7,2			7,2
Pâturage mésophile	38.11			6,1			6,2			22,6
Pinède	83.31			34,1			33,9			34,1
Plantation de robiniers	83.324			0,2						3,9
Prairie sèche améliorée	81.1			0,6			3,3			3,3
Régénération forestière	31.8D			27,9			27,9			27,9
Régénération forestière	31.8D			1,6			1,6			1,6
Verger	83.15			0,3			0,2			1,3
Zone rudérale	87.2			0,2			0,2			0,2
Total par état de conservation		198,8	143,8	105,8	215,6	159,1	106,8	227,6	X169	209,7
Pourcentage (%)		44,35	32,07	23,58	44,79	33,03	22,18	37,54	27,87	34,59
Total		448,5ha			481,5 ha			606,2 ha		

Légende : Etat de conservation : Moy = Moyen / Mv = Mauvais.

Au vu de la cartographie des habitats, il serait pertinent de modifier l'actuel périmètre Natura 2000, afin de mieux prendre en compte habitats d'intérêt communautaire (pelouse calcicole / Hêtraie calcicole / Chênaie pédonculée).

Ces ajustements de périmètre permettraient d'accroître la cohérence écologique du site en englobant la totalité des habitats à fort enjeu écologique. La surface totale du site serait ainsi portée à 480 ha dont 214 ha occupés par une végétation de pelouse calcicole.

VII.2.LA FLORE

VII.2.1. RESULTATS DES INVENTAIRES FLORISTIQUES

Cf. annexe 4 : Compilation des observations d'espèces végétales sur le plateau de Malzéville de 1983 à 2007

Cf. annexe 5 : Présentation des espèces végétales remarquables observées

Cf. Carte 6 : Localisation des espèces végétales remarquables sur le site Natura 2000

Au total, **153 espèces végétales** ont été observées sur le site (voir tableau présenté en annexe 2). Cet inventaire comprend notamment l'étude de bioévaluation de la zone en vue de son intégration au réseau Natura 2000 (CSL, 2002), ainsi que les données collectées lors des consultations et des prospections réalisées par le bureau d'études Biotope en 2007. D'après cet inventaire, il est possible d'évaluer l'intérêt floristique de ce site grâce à la connaissance régionale du statut des espèces végétales en Lorraine (fiches de relevé standard de l'atlas des plantes de Lorraine - FLORAINE, 2005).

Le tableau ci-dessous présente le niveau de rareté des espèces végétales inventoriées sur le plateau de Malzéville.

NIVEAU DE RARETE DES ESPECES VEGETALE RECENSEES	
Niveau de rareté	Nombre d'espèces
Très courante	9
Courante	43
Assez courante	41
Assez rare	33
Rare	14
Très rare	12

La pelouse calcicole du plateau de Malzéville est donc constituée d'un cortège floristique important (153 espèces).

Aucune espèce végétale d'intérêt européen n'a été recensée (inscrite à l'Annexe 2 de la Directive Habitats).

En outre, 59 espèces sont considérées comme assez rares, rares ou très rares, soit 38 % du total des espèces recensées. Ce constat, corrélé à la grande surface du site, confirme le caractère exceptionnel du plateau de Malzéville.

Concernant l'aspect réglementaire, 11 espèces bénéficient d'une réglementation particulière :

- **3 bénéficient d'un arrêté préfectoral réglementant la cueillette en Meurthe-et-Moselle** : Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*) ; Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) ; Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*).
- **8** sont des espèces **protégées en Lorraine** (dont 1 présumée disparue) : Violette blanche (*Viola alba*) ; Spirée vulgaire (*Filipendula vulgaris*) ; Primevère acaule (*Primula vulgaris*), Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*) ; Laïche de Haller (*Carex*

halleriana) ; Fumana couché (*Fumana procumbens*) ; Faux Séné (*Hippocrepis emerus*) ; Chlore perfolié (*Blackstonia perfoliata*).

VII.2.2. PRESENTATION DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

Devant l'abondance, sur le site d'étude, d'espèces possédant un certain intérêt patrimonial (plus de 50 espèces végétales sont considérées comme au moins *assez rares*), le choix des espèces identifiées comme remarquables s'est porté sur les taxons figurant dans un texte de protection, un arrêté de réglementation de la cueillette ou la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Lorraine. Une exception a toutefois été faite pour la Callune (*Calluna vulgaris*) qui ne bénéficie pas de statut particulier mais dont la présence en pelouse calcicole est exceptionnelle.

Ces espèces végétales font partie des cortèges typiques d'espèces remarquables des pelouses et lisières forestières thermophiles. Leur conservation est importante car leur présence à l'échelle régionale est remarquable.

TABLEAU DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES				
Nom français Nom scientifique N°MNHN	Niveau de rareté	Protection Det. ZNIEFF	Dernière obs. connue	Localisation sur la zone <i>Estimation du nombre de pieds</i> <i>Etat de conservation</i>
Callune <i>Calluna vulgaris</i> 87501	AR (R en plaine)		BIOTOPE 2007	Présente au centre du plateau dans la zone acidocline. <i>Quelques pieds</i> <i>Etat de conservation moyen</i>
Anémone pulsatile <i>Pulsatilla vulgaris</i> 137016	AR	CR	Dardaine 2007	Présente à l'ouest de l'aérodrome dans la partie de pelouse bien ouverte. <i>Plusieurs dizaines de pieds</i> <i>Bon état de conservation</i>
Ophrys abeille <i>Ophrys apifera</i> 110335	R	CR	BIOTOPE 2007	Présente en lisière des zones colonisées par les pins sur la commune de Lay Saint-Christophe. <i>Plusieurs dizaines de pieds</i> <i>Bon état de conservation</i>
Ophrys bourdon <i>Ophrys fuciflora</i> 110392	AR	CR	BIOTOPE 2007	Présente dans les zones colonisées par les pins sur la commune de Lay Saint-Christophe. <i>Plusieurs dizaines de pieds</i> <i>Bon état de conservation</i>
Fumana couché <i>Fumana procumbens</i> 99028	RR	PR ZNIEFF 1	BIOTOPE 2007	Présente dans les zones de pelouses xériques à fétuque au niveau d'ancienne piste de motocross sur la commune de Lay Saint-Christophe <i>Quelques pieds</i> <i>Bon état de conservation</i>
Primevère acaule <i>Primula vulgaris</i> 115925	RR	PR ZNIEFF 1	BIOTOPE 2007	Présente dans le Bois de Flavemont en lisière. Présente sur la pelouse entre le Bois de Flavemont et le petit bois. <i>Quelques dizaines de pieds</i> <i>Etat de conservation difficile à estimer compte tenu du caractère contestable de l'indigénat de cette espèce.</i>
Chlore perfoliée <i>Blackstonia perfoliata</i> 86087	RR	PR ZNIEFF 2	Dardaine 2002	La seule station connue était située entre l'extrémité nord de la piste nord-sud et le petit boisement. Elle n'a pas été revue depuis les travaux d'extension de l'aérodrome. <i>Présumée disparue</i> <i>Mauvais état de conservation</i>

TABLEAU DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES				
Nom français <i>Nom scientifique</i> N°MNHN	Niveau de rareté	Protection Det. ZNIEFF	Dernière obs. connue	Localisation sur la zone <i>Estimation du nombre de pieds</i> <i>Etat de conservation</i>
Faux Séné <i>Hippocrepis emerus</i> 102845	RR	PR ZNIEFF 2	Dardaine, Pautz, Muller 1997	Présent en lisière au nord du bois de Frouard <i>Quelques pieds</i> <i>Données insuffisantes pour estimer l'état de conservation</i>
Laïche de Haller <i>Carex halleriana</i> 88560	RR	PR ZNIEFF 2	Dardaine & Pautz 1998	Présente dans les zones de pelouses xériques à fétuque au niveau d'ancienne piste de motocross sur la commune de Lay Saint-Christophe <i>Nombre de pieds inconnu</i> <i>Données insuffisantes pour estimer l'état de conservation</i>
Orchis brûlé <i>Neotinea ustulata</i> 109501	RR	PR ZNIEFF 2	Dardaine 2001	Présente sur la pelouse entre le Bois de Flavemont et le petit bois. <i>Quelques pieds</i> <i>Données insuffisantes pour estimer l'état de conservation</i>
Spirée vulgaire <i>Filipendula vulgaris</i> 98718	R	PR ZNIEFF 2	BIOTOPE 2007	Présente le long du bois de Flavemont et au centre du plateau dans la zone acidocline. <i>Quelques dizaines de pieds</i> <i>Etat de conservation moyen</i>
Violette blanche <i>Viola alba</i> 129492	RR	PR ZNIEFF 2	Dardaine 2002	Présente à la lisière du Bois de Flavemont. <i>Plusieurs dizaines de pieds</i> <i>Bon état de conservation</i>
Knautie pourpre <i>Knautia timeroyi</i> subsp. <i>collina</i> (=K. <i>purpurea</i>) 116460	RR	ZNIEFF 2	BIOTOPE 2007	Espèces extrêmement bien représentée sur la zone. Très éloignée de son aire de répartition (Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon) <i>Plusieurs centaines de pieds</i> <i>Bon état de conservation</i>
Rosier à feuilles elliptiques <i>Rosa elliptica</i> 118158	R	ZNIEFF 2	Dardaine & Pautz 1998	Présente à proximité du bois de Frouard. <i>Quelques pieds</i> <i>Données insuffisantes pour estimer l'état de conservation</i>
Trèfle beige <i>Trifolium ochroleucon</i> 127412	R	ZNIEFF 2	Dardaine 2007	Présente à l'ouest de la zone, à l'intérieur du périmètre de l'aérodrome au niveau de la pointe du bois de Flavemont. <i>Quelques pieds</i> <i>Données insuffisantes pour estimer l'état de conservation</i>

Légende :

Niveau de rareté : RR très rare, R rare, AR assez rare,

Protection : PR protection régionale, CR Arrêté préfectoral réglementant la cueillette en Meurthe et Moselle,

Det. ZNIEFF : niveau 1, 2 ou 3, à savoir le niveau d'espèce déterminante pour la désignation d'une ZNIEFF

VII.3.LA FAUNE

Les inventaires réalisés en 2007 par BIOTOPE ont porté sur les papillons de jour, les reptiles et les amphibiens.

Aucune espèce d'intérêt communautaire (inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats ») n'a été observée sur le plateau de Malzéville.

Plusieurs espèces patrimoniales ont été contactées : certaines protégées au niveau national (reptiles) et d'autres d'intérêt régional (déterminantes pour les ZNIEFF).

VII.3.1. LES ESPECES ANIMALES REMARQUABLES

VII.3.1.1. Les papillons de jour (Lépidoptères - Rhopalocères)

Cf. annexe 6 : Liste des espèces d'insectes observées en 2007 sur la zone d'étude

Cf. annexe 7 : Présentation des espèces de papillons de jours remarquables observées

Cf. carte 7 : Localisation des espèces remarquables de reptiles et de papillons de jour sur le site Natura 2000

Lors des inventaires menés en 2007, 40 espèces de Rhopalocères (papillons de jour) ont été observées, principalement des espèces liées aux zones rases et sèches (« xériques »).

Parmi ces espèces, 8 sont identifiées comme remarquables (espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF) et méritent une attention particulière pour leur protection. La plupart de celles-ci (7 espèces) se rencontrent principalement au niveau des pelouses calcicoles à Brome, et une espèce fréquente plutôt les forêts humides (sur le site elle a été retrouvée à proximité du vallon forestier humide au nord-ouest).

- Voir tableau page suivante -

ESPECES DE LEPIDOPTERE OBSERVEES SUR LA ZONE D'ETUDE EN 2007

Lépidoptères rhopalocères : intérêt fort

Diversité recensée élevée sur les zones prospectées (50 espèces sur 114 connues en Meurthe-et-Moselle et environ 130 en Lorraine). 8 espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en région Lorraine.

Espèces	Localisation	Intérêt patrimonial Estimation des populations
Hespérie du brome <i>Carterocephalus palaemon</i>	Sur les zones de pelouses. Commun sur le site	Espèce déterminante en Lorraine : Niveau 3 Une dizaine d'individus reproducteurs au niveau des pelouses
Flambé <i>Iphiclides podalirius</i>	Au niveau des zones à prunellier	Espèce déterminante en Lorraine : Niveau 2 Plus de 20 individus reproducteurs au niveau des lisières forestières, des bosquets à prunelliers
Thécla de l'orme <i>Satyrrium w-album</i>	En lisières forestières au nord-ouest du site. Rare sur le site	Espèce déterminante en Lorraine : Niveau 1 Quelques individus au niveau des zones les plus humides au nord-ouest du site
Fadet de la mélique <i>Coenonympha glycerion</i>	Sur les zones de pelouses. Commun sur le site	Espèce déterminante en Lorraine : Niveau 3 Une trentaine d'individus reproducteurs au niveau des pelouses
Agreste <i>Hipparchia semele</i>	Sur les zones de pelouses. Commun sur le site	Espèce déterminante en Lorraine : Niveau 2 Une vingtaine d'individus reproducteurs au niveau des pelouses
Mélitée du plantain <i>Melitaea cinxia</i>	Sur les zones de pelouses. Commun sur le site	Espèce déterminante en Lorraine : Niveau 2 Une vingtaine d'individus reproducteurs au niveau des pelouses
Mélitée orange <i>Melitaea didyma</i>	Sur les zones de pelouses. Commun sur le site	Espèce déterminante en Lorraine : Niveau 2 Une vingtaine d'individus reproducteurs au niveau des pelouses
Mélitée des centaurees <i>Melitaea phoebe</i>	Sur les zones de pelouses. Commun sur le site	Espèce déterminante en Lorraine : Niveau 2 Une vingtaine d'individus reproducteurs au niveau des pelouses

VII.3.1.2. Les reptiles et les amphibiens

Cf. annexe 8 : Présentation des espèces de reptiles observées

Cf. carte 7 : Localisation des espèces remarquables de reptiles et de papillons de jour sur le site Natura 2000

Pour les amphibiens, aucune espèce n'a été inventoriée sur le site Natura 2000 lors des inventaires menés en 2007. Ce résultat s'explique principalement par la nature xérique du site (pelouse calcaire sèche), milieu peu propice au développement de ce type d'espèce.

Pour les reptiles, peu d'espèces ont pu être observées durant les prospections menées en 2007. Les espèces listées ci-dessous sont toutes relativement communes en Lorraine et en France. Les espèces les plus sensibles et les plus remarquables sont :

- le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), petit lézard typique des zones plutôt sèches. On l'observe régulièrement sur les vieux murs en pierres sèches. Il devient toutefois de plus en plus rare en Lorraine en raison de la progression des murs en bétons, en briques et en parpaings. Cette espèce est déterminante pour la désignation de ZNIEFF en Lorraine.
- la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) dont la population locale nous semble importante (plus d'une vingtaine d'individus ou mues observés sur le site).

**LISTE ET STATUTS DES ESPECES DE REPTILES OBSERVEES
SUR LE « PLATEAU DE MALZEVILLE » EN 2007**

Nom français	Nom scientifique	Critères de valeur patrimoniale
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Espèce protégée nationale Directive habitat : An4 Liste rouge France : S Statut national : commun / statut régional : commun
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Espèce protégée nationale Directive habitat : An4 Liste rouge France : S Espèce déterminante : oui Statut national : commun / statut régional : espèce déterminante ZNIEFF
Lézard des souches (ou Lézard agile)	<i>Lacerta agilis</i>	Espèce protégée nationale Directive habitat : An4 Liste rouge France : I Espèce déterminante : oui Statut national : commun / statut régional : peu commun
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Espèce protégée nationale Liste rouge France : S Statut national : commun / statut régional : commun
Protection nationale : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire.		
Directive Habitats (Habitats, Faune, Flore n°92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages :		
- An2 (annexe 2) : espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC) - An4 (annexe 4) : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.		
Liste Rouge France : - S = espèce à surveiller - V = espèce vulnérable - I = espèce au statut indéterminé		
Liste Rouge Monde (catégories de menace UICN utilisées) : - LR : faible risque - cd : dépend de mesures de conservation - nt : quasi menacé		
Espèce déterminante de la DIREN Lorraine (liste décembre 2006)		

QUATRIEME PARTIE : LE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

VIII. LE CONTEXTE SOCIAL ET FONCIER DU PLATEAU DE MALZEVILLE

VIII.1. POPULATION

La région Lorraine au dernier recensement (2006) comptait 2 338 744 habitants ce qui représente une augmentation de plus de 33 000 habitants par rapport à 1990.

La population de Meurthe-et-Moselle est estimée à un peu plus de 710 000 habitants pour une densité de la population de 136 habitants au km².

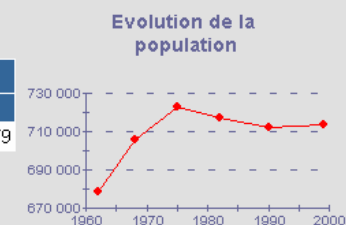
Voir le tableau page suivante (source : INSEE – Recensement de la population en 1999).

Population sans doubles comptes 1999 :	713 779		
Superficie (en km2) :	5 246		
Densité en 1999 (hab/km2) :	136	Nombre de communes	594

Evolution de la population

	1968	1975	1982	1990	1999
Population sans doubles comptes	705 554	722 693	716 964	711 943	713 779

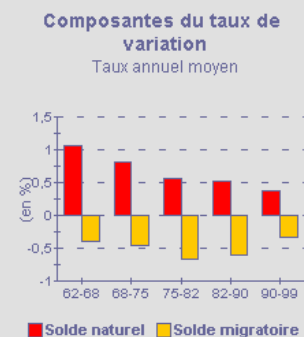
Source :
Recensements de la population (dénombrements)



Evolution démographique

	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	83 033	88 960	76 524	82 031	79 766
Décès	39 318	48 702	48 161	52 243	56 048
Solde naturel	43 715	40 258	28 363	29 788	23 718
Solde migratoire	-16 408	-23 119	-34 092	-34 809	-21 882
Variation totale	27 307	17 139	-5 729	-5 021	1 836

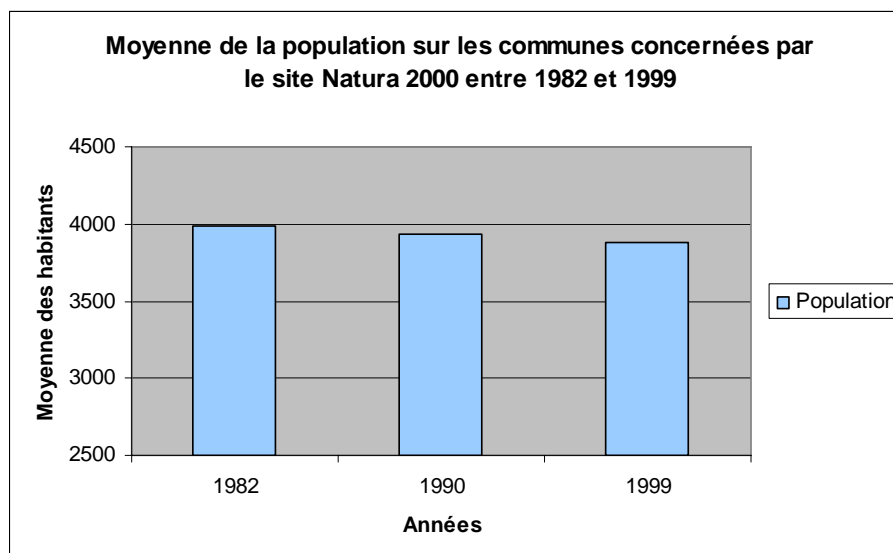
Sources :
Recensements de la population (dénombrements)
Etat civil



Le territoire concerné par le site Natura 2000 est composé de 2 types de communes :

- les communes urbaines (Malzéville, Dommartemont, Saint-Max), situées au contact de la ville de Nancy ;
- les communes plus rurales (Agincourt, Lay-Saint-Christophe, Eulmont) ;

	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999	Population au dernier recensement (année)
Lay-Saint-Christophe	2 281	2 449	2 622	2 565 (2005)
Eulmont	722	909	980	992 (2007)
Agincourt	358	412	399	Pas de données
Dommartemont	606	695	630	654 (2006)
Saint-Max	11 656	11 075	10 939	Pas de données
Malzéville	8 325	8 090	7 712	8 120 (2006)
Population moyenne	3 991	3 938	3 880	-



Sur les communes concernées par le site Natura 2000, l'évolution de la population paraît peu significative, avec une légère diminution depuis 1982 (moins de 2,5%).

VIII.2. FONCIER

VIII.2.1. LES PROPRIETAIRES ACTUELS

➤ L'Etat par le Ministère de la Défense

Il possède 295 ha sur le plateau de Malzéville au 8 décembre 2008 (dont 4 ha de forêt domaniale située sur la commune d'Eulmont).

➤ L'Etat par le Ministère de l'agriculture

Le site inclut 4 ha de forêt domaniale située sur la commune d'Eulmont (Forêt domaniale de Keu).

➤ **La Communauté Urbaine du Grand Nancy**

Le Grand Nancy est propriétaire de 85 ha sur le Plateau de Malzéville (dont l'aérodrome et l'aire de pique-nique).

➤ **Les propriétaires privés**

(Source : consultations et entretiens téléphoniques - Biotope, 2007 et 2008)

Il est possible de distinguer différents types de propriétaires. La plupart des parcelles sont situées en milieu forestier et d'une surface limitée.

Deux massifs forestiers privés plus importants sont localisés sur le plateau de Malzéville, l'un appartenant à l'entreprise Solvay et l'autre à TDF (Télécommunication de France).

- ✓ Pour la forêt appartenant à Solvay :

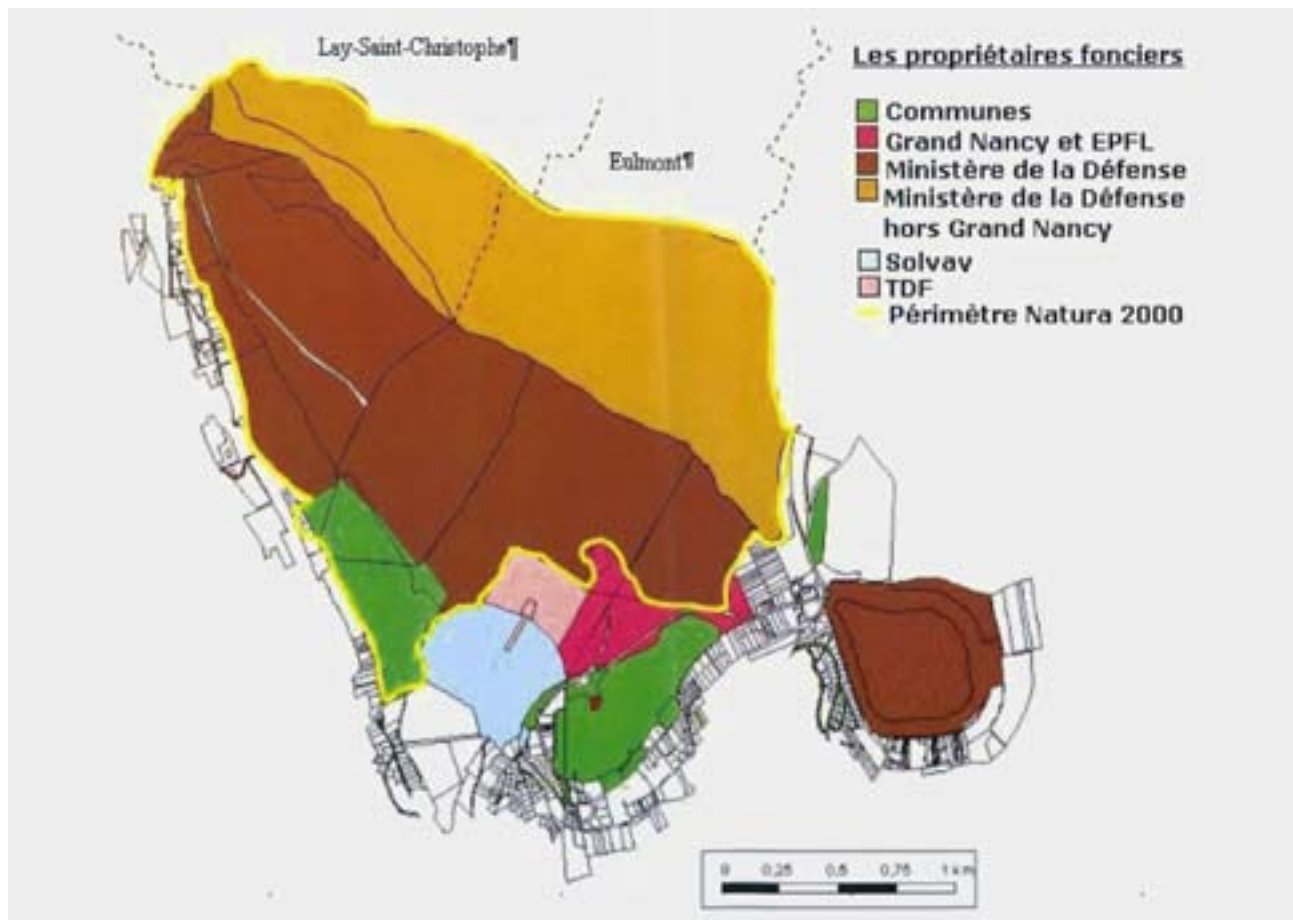
Ce boisement, situé au sud-ouest du plateau de Malzéville, d'une surface de 21 ha, correspond à une partie du bois de l'Hôpital. Depuis 1977, il est géré par l'Office National des Forêts. Un plan simple de gestion a été élaboré, il est en cours de validation par le Centre Régional des Propriétaires Forestiers.

- ✓ Pour la forêt appartenant à TDF :

Ce boisement, situé au sud-ouest du plateau de Malzéville et d'une surface de 9 ha, est la propriété de TDF (rappelons que ce massif est classé en *Espaces Boisés Classés*).

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPRIETES PRIVEES			
Propriétaire	Superficie	Pourcentage de la superficie du site	
Etat (Ministère de la défense)	291 ha	66%	
Etat (Ministère de l'agriculture)	4 ha	1 %	
Communauté urbaine du Grand Nancy	85 ha	19,5%	
Propriétaires privés	Solvay	21 ha	4,8%
	TDF	9 ha	2%
	Autres	29 ha	6,7%
TOTAL	439 ha	100%	

La carte ci-dessous présente la répartition foncière entre les différents acteurs (données datant de 2007) :



*Propriété foncière sur le plateau de Malzéville
(Source : Génie militaire, 2007)*

Légende : EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine)
La forêt domaniale de Keu à Eulmont n'est pas cartographiée.

VIII.2.2. MODIFICATIONS FUTURES DU FONCIER

Avant la fin de l'année 2008, les terrains militaires devraient être vendus aux communes. Le tableau ci-dessous synthétise les possibles changements qui devraient avoir lieu, modifiant le foncier actuel.

Dès 2007, une mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI) a été mandatée par le Ministère de la Défense pour définir les modalités et les conditions de vente pour les acquéreurs potentiels des terrains militaires situés sur le plateau. Les communes de Lay-Saint-Christophe, d'Eulmont et de Malzéville se sont déclarées intéressées pour le rachat des parcelles situées sur leur territoire communal respectif. Les procédures de ventes sont en cours pour les parcelles situées sur les communes d'Eulmont, de Lay-Saint-Christophe et de Malzéville (la procédure de vente s'établit entre le Ministère de la Défense et l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, les parcelles sont ensuite rétrocédées aux communes). La

procédure d'acquisition pour une parcelle située sur la commune de Dommartemont est terminée.

TABLEAU DE PREVISION DES ACHATS DES TERRAINS MILITAIRES ET DE LEUR GESTION PAR LES COMMUNES						
	Eulmont	Agincourt	Dommartemont	ST Max	Lay-Saint-Christophe	Malzéville
Achat	Oui (surface de 90 ha dont 60 ha en forêt et 30 ha en pelouse)	Non défini	Oui	Non défini	Oui (72 ha dont 38 ha de forêt et 34 ha de pelouse)	Oui (surface de 116 ha)
Gestion et gestionnaire pressenti	Natura 2000	-	ONF / Natura 2000	-	Non défini	ONF

IX. LES ACTIVITES AGRICOLES

IX.1. CONTEXTE ET EVOLUTION GENERALE

Le territoire concerné par le périmètre Natura 2000 s'inscrit essentiellement dans un contexte urbain pour les communes du sud du plateau et rural pour la partie nord.

On observe, de manière globale, une diminution du nombre d'agriculteurs voire la disparition de ce type d'activité pour certaines communes (disparition de siège d'exploitation ou de la totalité de l'activité).

La surface moyenne des communes concernées est d'un peu plus de 570 ha (variant entre un minimum de 132 ha pour Dommartemont et un maximum de 1159 ha pour Malzéville). La Surface Agricole Utile (SAU) utilisée sur ces communes est d'environ 240 ha soit environ 20% de leur territoire (en sachant que des communes comme Dommartemont et Saint-Max n'ont quasiment pas de SAU). Cette évaluation tient compte à la fois des exploitants ayant leur siège social sur la commune que des agriculteurs extérieurs venant y travailler.

La surface agricole totale utilisée semble se maintenir (*comm. pers.* communes consultées). Les terres agricoles d'une commune sont aussi bien exploitées par des agriculteurs y ayant leur siège d'exploitation que par d'autres structures venant de communes avoisinantes ou plus lointaines. En effet, les progrès mécaniques facilitent les déplacements. C'est une raison pour lesquelles peu de friches existent sur le secteur.

Sur les communes concernées par le site Natura 2000, les exploitations sont orientées vers un système de polyculture (colza, blé, orge et maïs pour l'ensilage) et associées, pour certaines, à de l'élevage (ovins, bovins pour la viande et/ou le lait).

Beaucoup d'exploitants se regroupent en Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (C.U.M.A.³) ou en Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.)⁴ afin de se

³Une CUMA a été recensée sur le territoire Natura 2000

⁴Sur le site, ce sont principalement des GAEC familiaux

maintenir. D'après les consultations menées, nous pouvons observer que l'âge moyen des exploitants agricoles se situe dans une fourchette avoisinant les 40-45 ans. La taille moyenne d'une exploitation avoisine la centaine d'hectares.

IX.2. PRESENTATIONS DES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE SITE

Source : dossier de demande de financement – MAE territorialisées site Natura 2000 « plateau de Malzéville » et consultations.

Cf. carte 8 : Cartographie des usages sur le site Natura 2000 : gestion agricole, forestière et autres activités

Les pelouses du plateau de Malzéville sont globalement gérées de façon extensive. Elles sont exploitées par 2 structures agricoles :

- Une partie est gérée par l'exploitation agricole du Lycée Agricole de Pixérécourt (Monsieur Caillie)
- L'autre partie est gérée par un berger de la commune de Malzéville (Monsieur Ory).

Les gestions agricoles ne sont pas les mêmes suivant les secteurs. Le tableau ci-dessous présente les deux types de gestion.

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE PLATEAU DE MALZEVILLE		
	M. Caillie (Lycée agricole de Pixérécourt)	M. Ory (berger indépendant)
Territoire et communes concernés	Secteur de pelouse à l'exception de l'aérodrome. Communes de Malzéville, d'Agincourt et Lay-Saint-Christophe	Terrain de l'aérodrome Communes de Malzéville et d'Essey-les Nancy (Butte Ste-Geneviève)
Surface	Sur l'ensemble du plateau à l'exception de l'aérodrome (61 ha), soit environ 140 ha	Sur le plateau de Malzéville : 61 ha (surface de l'aérodrome)
Période de fauche et modalités	Fauche : 30 à 50 ha Pâturé en regain (ovins) Exportation des produits de fauche (alimentation du bétail)	Fauche : pistes de l'aérodrome au début du mois d'avril (soit environ 35 ha) Produit de la fauche non exporté
Période de pâture et modalités	Ovins avec pâture entre début avril et fin octobre avec un cheptel de 240 brebis (non gardées en journée). Parcs mobiles sur site / nuit à l'exploitation	Ovins avec pâture sur 4 périodes : début avril, du 15 mai au 15 juin, du 1 ^{er} août au 31 août et 15 jours en septembre-octobre Troupeau itinérant de 500 à 600 brebis avec gardiennage Parcs mobiles gardés pour la nuit

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE PLATEAU DE MALZEVILLE		
	M. Caillie (Lycée agricole de Pixérécourt)	M. Ory (berger indépendant)
Fertilisation	Pas de fertilisation azotée	Pas de fertilisation azotée



Troupeau (de M. Ory) pâture sur la pelouse de l'aérodrome © Biotope, 2008 – photographies prises sur site

IX.3. CONTRACTUALISATION AGRI-ENVIRONNEMENTALE SUR LE SITE NATURA 2000

Le Lycée agricole a signé, entre 2002 et 2007, un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) imposant une gestion agricole extensive des prairies. Aucun autre contrat agricole n'a été signé sur le site Natura 2000.

En 2007, avec l'appui de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, un dossier de demande des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) a été déposé et validé par la Commission Régionale Agri-Environnementale de Lorraine en mars 2008. Ce dossier fait une analyse des activités agricoles réalisées sur le site et présente les mesures ainsi que leurs cahiers des charges respectifs proposés dans le cadre de la démarche Natura 2000. Ces mesures concernent les deux exploitants agricoles et sont précisées dans le Tome 2 (voir les actions de gestion des milieux naturels du plateau de Malzéville).

IX.4. LES EXPLOITANTS DU PLATEAU DE MALZEVILLE

La démarche Natura 2000 engagée sur le plateau de Malzéville est bien comprise par les exploitants agricoles. Les pratiques agricoles menées sur ce site sont déjà très respectueuses de l'environnement, les exploitants s'étant eux-mêmes fixés des contraintes (pâturage extensif, retard de fauche...). Ainsi, les MAET proposées en 2007 ont été élaborées en étroite collaboration avec les agriculteurs concernés et acceptées puisque ces derniers souhaitent s'engager dans la démarche.

X. LES ACTIVITES SYLVICOLES

Sources : Office National des Forêts, Centre Régionale de la Propriété Forestière, communes concernées, Ministère de la Défense (consultations, Biotope, 2008)

X.1. LE CONTEXTE FORESTIER EN LORRAINE ET EN MEURTHE-ET-MOSELLE

La forêt lorraine couvre près de 850 000 hectares du territoire régional, soit plus d'un tiers de sa surface. En Lorraine, plus de 60 % de la surface forestière totale est concernée par la forêt publique (26% en domaniale, 42% en forêt communale). En Meurthe-et-Moselle, ces proportions sont similaires avec 14 % de la surface forestière totale occupée par la forêt privée.

La filière bois joue un rôle important en Lorraine avec plus de 26 000 salariés.

X.2. LE CONTEXTE FORESTIER SUR LE SITE NATURA 2000

La couverture forestière sur le plateau de Malzéville est de 266 ha, soit 60 % de la surface totale du site Natura 2000. Ces boisements sont situés principalement sur le pourtour du plateau.

Ils sont généralement formés par des feuillus (chênes et hêtres). Les surfaces boisées en résineux sont relativement peu importantes (environ 10% de la surface totale forestière) et concernent majoritairement des plantations de Pin sylvestre. En outre, le site Natura 2000 a également souffert de la tempête de 1999 qui a causé de nombreux dégâts sur les boisements (communes, ONF, *comm. pers.*, 2008).

X.2.1. LES DIFFERENTS TYPES DE PROPRIETES FORESTIERES

Sur le site Natura 2000, il est possible de distinguer :

- **la forêt communale**, située sur les communes de Dommartemont, de Saint-Max (1,58 ha sur l'ensemble de la commune), et de Malzéville (23,86 ha sur l'ensemble de la commune) ;
- **la forêt domaniale** située sur la commune d'Eulmont (4 ha - Ministère de l'agriculture) ;
- **la forêt privée**, constituée de nombreuses « micro-parcelles » et réparties sur le pourtour du plateau (source : CRPF, 2008). Dans ce cadre, les boisements appartenant au Ministère de la Défense (soit 134,78 ha) peuvent être assimilés à ce type de propriété.

X.2.2. LES GESTIONNAIRES

X.2.2.1. Boisements gérés par l'Office National des Forêts

La forêt domaniale d'Eulmont (4 ha), présente sur le site Natura 2000, est gérée par l'ONF. Elle fait l'objet d'un plan d'aménagement forestier (valable jusqu'en 2013).

L'Office National des Forêts (ONF) gère les forêts communales, certaines parcelles sur les boisements communaux de Malzéville (23,86 ha), St-Max (1,58 ha), Eulmont (123 ha),

Dommartemont ainsi que, par voie de convention, le massif privé du bois de l'Hôpital (propriété de Solvay soit 21 ha).

Ces plans d'aménagement sont orientés sur l'objectif « Hêtre », ce qui correspond à des boisements composés d'environ 60% de Hêtre et 40% d'essences diverses.

Suite aux dégâts occasionnés par la tempête de 1999, l'ONF n'a pas proposé aux communes de replanter des arbres, préférant privilégier la régénération naturelle. Seul le bois des Carrières (commune de Dommartemont) a accueilli des plantations de pins. Ces boisements correspondent davantage à des bois d'agrément (très faibles apports financiers).

X.2.2.2. Les boisements appartenant au Ministère de la Défense

A l'heure actuelle, l'ensemble des boisements localisés sur les terrains militaires sont propriété de la Défense et sont gérés par cette dernière. Aucune gestion particulière n'est appliquée sur ces parcelles hormis une autorisation accordée à 11 personnes pour récolter le bois mort suite à la tempête de 1999. Ces boisements doivent être vendus par le Ministère de la Défense.

X.2.2.3. Les boisements gérés par des propriétaires privés

➤ Rappels sur l'organisation de la forêt privée

- Les acteurs de la défense et la représentation des propriétaires forestiers

Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs (forestiers privés de Meurthe-et-Moselle) est au service de ses adhérents pour des questions d'ordre législatif, juridique et fiscal. Il assure la défense des intérêts des sylviculteurs auprès des pouvoirs publics et dans différentes commissions consultatives.

- Le Centre Régional des Propriétaires Forestiers Lorraine-Alsace

Le CRPF est un établissement public créé par la loi du 6 août 1963. Ses missions sont précisées par l'article L 221-1 du Code forestier. Elles comportent des aspects réglementaires d'encadrement de la gestion en forêt privée (Rédaction des schémas régionaux de gestion sylvicole et des codes des bonnes pratiques sylvicoles, instruction des plans simples de gestion,) et des aspects de vulgarisation et de formation des propriétaires.

- Les acteurs de la formation

La formation des propriétaires conditionne la qualité de la gestion des forêts. Elle prend plusieurs formes : cycles FOGEFOR, réunions thématiques, placettes de démonstration, conseils individuels, fiches techniques, publications de revues et magazines...

Plusieurs organismes coordonnent leurs actions avec, notamment, le programme régional commun de formation « Rencontres-nous » :

- le C.R.P.F.,
- les Chambres d'Agriculture,
- les groupements de développement,
- les FOGEFOR.

- Les acteurs de la gestion des forêts et de la vente des bois

Les coopératives forestières, les experts forestiers, les ingénieurs et techniciens indépendants proposent leurs services aux propriétaires pour les aider dans la gestion de leur forêt : élaboration de Plan Simple de Gestion, gestion sylvicole, estimation, martelage des coupes, commercialisation des bois...

➤ **Rappel sur les Plans Simples de Gestion (PSG)**

Les PSG sont obligatoires pour toute surface boisée privée supérieure à 25 ha.

Trois grandes parties composent le document :

- présentation administrative,
- présentation descriptive (peuplement, etc.),
- actions à mener sur 10 ou 20 ans.

L'instruction du PSG est réalisée par le CRPF puis contrôlé par la DDEA.

A noter qu'en deçà de 10 ha⁵, l'élaboration d'un PSG n'est pas obligatoire (sauf cas particuliers d'aide fiscale) mais possible. Si le PSG n'est pas fait, le propriétaire peut alors, s'il le souhaite, adhérer à une démarche de gestion durable en adhérant au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).

➤ **Principales caractéristiques des boisements privés sur le site d'étude**

Hormis le bois de l'Hôpital (commune de Malzéville), la forêt privée du plateau de Malzéville est composée de petites parcelles morcelées. Elle représente 30 ha repartis entre 2 principaux propriétaires privés : la société Solvay et Télécommunication de France (TDF). Aucun regroupement de propriétaire n'a été réalisé sur ce site.

D'après le CRPF, ces parcelles ne sont pas exploitées. Seules des coupes sanitaires ou destinées à des usages domestiques (bois de chauffe) y sont pratiquées.

⁵Entre 10 et 25 ha, l'élaboration d'un PSG est également possible.

XI. LES AUTRES ACTIVITES ECONOMIQUES

XI.1. LE RESEAU DE TELECOMMUNICATION (TDF)

Sources : consultation TDF (Biotope, 2008)

Télédiffusion de France (TDF) est propriétaire de plusieurs parcelles situées à proximité de l'aérodrome où est implanté une antenne de communication ainsi que des bâtiments.

TDF est une entreprise qui propose des services de diffusion de contenus audiovisuels (chaînes hertziennes, TNT), de radio, de prestations pour les opérateurs télécoms, etc.

Sur le plateau de Malzéville, TDF est propriétaire d'une zone où sont implantés des bureaux accueillant quotidiennement une soixantaine de salariés ainsi qu'une antenne de télécommunication de 212 mètres de haut. Le plateau de Malzéville est parmi les 40 sites les plus importants de France pour les télécommunications. En effet, cette antenne dessert plus de 700 000 personnes.

Ce moyen de communication fait l'objet d'un système de protection sur le site (systèmes de clôtures électriques, barbelés...) pour des raisons de sécurité nationale.

TDF souhaiterait accroître son périmètre de sécurité en supprimant les chemins touristiques (balisés) passant à proximité de l'antenne. Un rayon de 400 mètres semble correspondre à la zone de protection nécessaire en cas de chute de l'antenne.

XI.2. L'ENTREPRISE SOLVAY

Sources : consultation TDF (Biotope, 2008)

Sur le plateau de Malzéville, l'entreprise Solvay est propriétaire du bois de l'Hôpital (soit 21 ha).

Membre d'un groupe international, Solvay France est une entreprise d'envergure nationale. Elle possède notamment un site de transformation à Dombasle-sur-Meurthe employant plus de 400 salariés et produisant 700 000 tonnes/an de carbonate et 120 000 tonnes/an de bicarbonate de soude. Ces produits sont utilisés pour les activités suivantes :

- l'industrie du verre (verre plat, verre d'emballage, verrerie de table, fibres de verre, verres spéciaux), chimie, détergence, pour le carbonate de soude ;
- l'alimentation animale, la pharmacie (hémodialyse, comprimés effervescents), traitements des fumées (Neutrec®), détergence, pour le bicarbonate de soude.

Des carrières de calcaire et de sel sont également exploitées pour fournir la matière première.

Le bois de l'Hôpital a été acheté au début du XIX^{ème} siècle (dans les années 1920-1925). Des pylônes y avaient été installés pour supporter les liaisons de wagonnets transportant le calcaire entre l'ancienne carrière de calcaire (communes de Maxéville et Champigneulle) et le site de transformation de Dombasle. Cet aménagement a été fermé en 1983 et seuls quelques pylônes conservés sur la commune de Malzéville témoignent de cette ancienne activité.

Aujourd'hui, le bois de l'Hôpital est une réserve foncière pour l'entreprise Solvay. Ce boisement pourrait servir dans le cas de la mise en place de mesures compensatoires pour d'autres projets prévus par l'entreprise.

A l'heure actuelle, ce boisement est géré par l'ONF mais ne fait pas l'objet d'une exploitation importante.



Ancien pylône et wagonnet utilisé par Solvay (hors site) © <http://www.mairie-maxeville.fr>

XII. LES ACTIVITES MILITAIRES

XII.1.L'HISTORIQUE

Les terrains du plateau de Malzéville ont été acquis par le Ministère de la Défense en 1887. Utilisé pour des manœuvres à pieds, ils ont par la suite été utilisés par l'aviation durant la 1^{ère} Guerre Mondiale (à partir de 1915, le « plateau » est considéré comme étant à l'origine de la base aérienne de Nancy) jusqu'à la création de l'aérodrome d'Essey-lès-Nancy (1926). Le plateau n'accueillait pas d'hébergement de soldats ou de dépôt de munitions, mais correspondait plutôt à un champ de tirs.

En raison de sa situation géographique favorable, le plateau de Malzéville a également été le cadre de manœuvres militaires présentées à de nombreuses personnalités étrangères comme le Roi du Cambodge en 1906, la mission Ottomane en 1910 et le Grand duc de Russie en 1912.

Durant la Seconde Guerre Mondiale, le plateau de Malzéville n'a pas été le théâtre d'événements particuliers majeurs, ce qui explique le peu d'informations disponibles durant cette période. Cependant, en 1939, l'Armée de l'Air a réquisitionné les installations du plateau (ainsi que 5 avions). Dès lors, les activités de l'aérodrome sont arrêtées, seul subsiste l'aéromodélisme. A la sortie de la 2^{nde} Guerre Mondiale, les installations du plateau sont totalement détruites.

XII.2.L'UTILISATION ACTUELLE DU SITE

En 1998, le Ministère de la Défense décida d'abandonner ses activités sur le plateau. Depuis une dizaine d'années, le site n'est donc plus utilisé comme site militaire (manœuvres, entraînement...). De nos jours, aucune surveillance militaire n'y est réalisée.



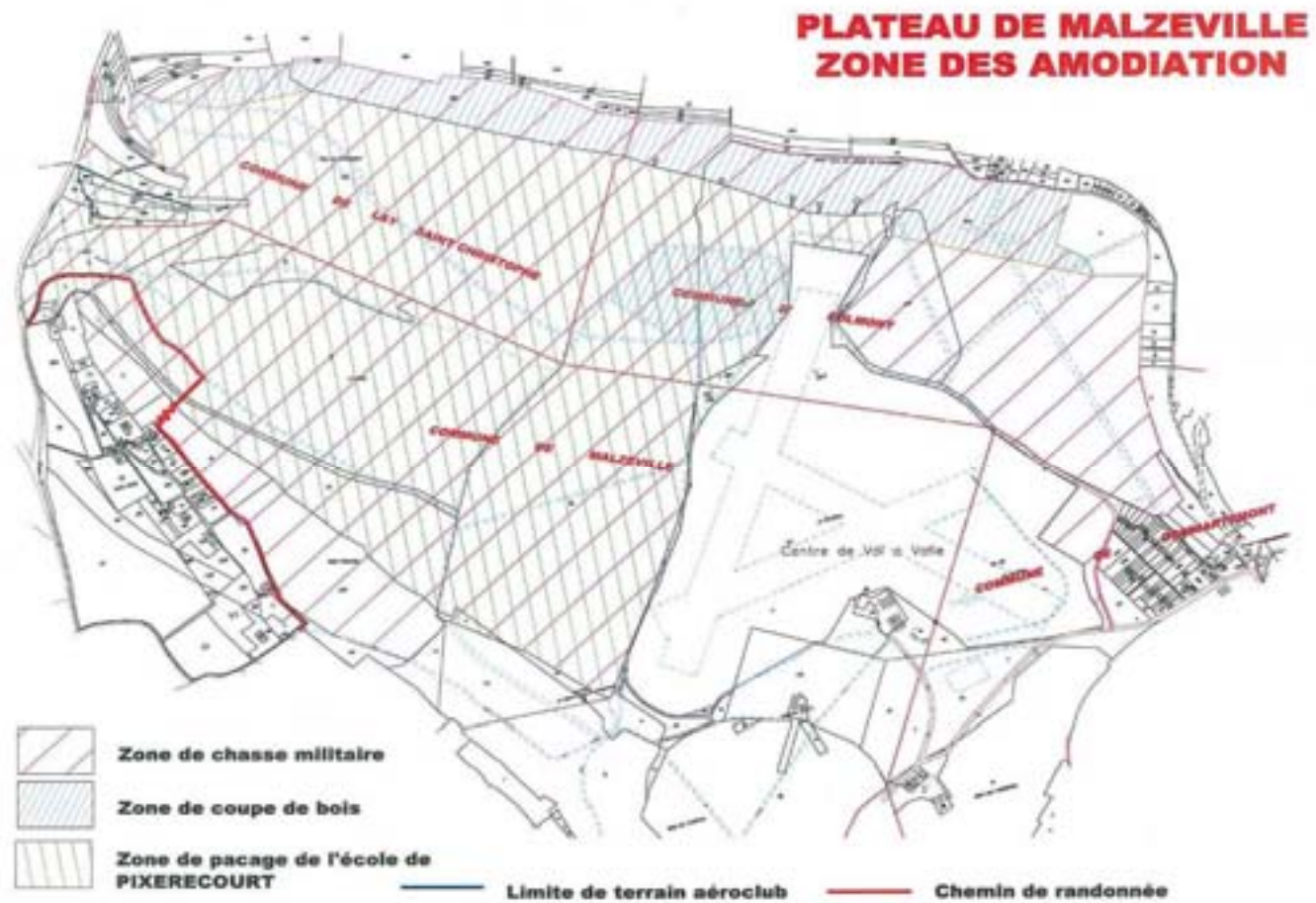
Photographie montrant l'utilisation du plateau de Malzéville par les militaires
A gauche, murs d'entraînement / A droite : grenade d'entraînement
© Biotope, 2008 – photographies prises sur site

Dans le cadre de l'abandon des activités militaires, le Ministère de la Défense a souhaité mettre en vente ces terrains. Préalablement, un audit sur les risques de pollution pyrotechnique a été réalisé. Les résultats montrent que le site ne nécessite pas de dépollution spécifique. En outre, des opérations de nettoyage du plateau ont également été entreprises en 2008 afin d'évacuer les gros déchets. Le Ministère de la Défense a mis en place des opérations d'évacuation en dehors du plateau de vieux pneus usagés résultants de leurs anciennes activités. Ces travaux de nettoyage ont été fait selon un cahier des charges intégrant les contraintes environnementales inhérentes au plateau de Malzéville et à Natura 2000.

Réglementairement, ces terrains sont interdits au public. Afin de pouvoir se déplacer normalement sur le plateau, le Ministère de la Défense a mis en place des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) pour les structures suivantes :

TABLEAU RECAPITULATIFS DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) SIGNÉES SUR LE SITE NATURA 2000			
Bénéficiaire	Objet	AOT	Surface
Lycée agricole de Pixérécourt	Droit de pacage	Date de signature : 06/03/2006 Validité : jusqu'à la vente de l'immeuble	210 ha
Le Grand Nancy	Droit de passage (à l'est du plateau, en bordure des terrains militaires)	Date de signature : 28/05/2008 Validité : jusqu'à la vente de l'immeuble	3140 m
Société de chasse militaire de Nancy	Droit de chasse	Date de signature : 01/09/2004 Validité 5 ans	Totalité des propriétés du Ministère de la Défense
Personnes indépendantes (11)	Ramassage de bois mort	Date de signature : 09 et 10/10/2006 Validité 1 an	Par lots de 3 à 5 ha (total : 40ha)

NB : Les superficies mentionnées sont mises à jours au 08/12/2008.



Carte présentant la zone des amodiations sur le plateau de Malzeville
(Source : Génie militaire)

XIII. LES ACTIVITES DE PLEIN AIR

XIII.1. LA CHASSE

Sources : communes, ONCFS, fédération des chasseurs...(consultations, Biotope, 2008)

L'activité de chasse est présente sur le plateau de Malzéville où elle est représentée par la Société de Chasse Militaire. D'autres associations de chasse (ACCA : Association Communale de Chasse Agréée) sont présentes sur les territoires communaux de communes concernées par le site Natura 2000, sans pour autant pratiquer sur le plateau.

XIII.1.1. LA SOCIETE DE CHASSE MILITAIRE DE LA GARNISON DE NANCY

Une partie du plateau de Malzéville est chassée par la société de chasse militaire de la garnison de Nancy (autorisation d'occupation temporaire délivrée par le Ministère de la Défense sur les terrains appartenant à celui-ci).

Cette société de chasse a les mêmes obligations que les autres associations de chasse (ex. : Association Communale de Chasse Agréée) comme le respect des prélèvements maximaux autorisés (PMA) pour le Chevreuil, le Sanglier et le Lièvre.

A l'heure actuelle, la pression de chasse exercée semble relativement faible (*comm. pers.* ONCFS, fédération des chasseurs).

ATTRIBUTION DES DIFFERENTS PLANS DE CHASSE SUR LE PLATEAU DE MALZEVILLE - SOCIETE DE CHASSE MILITAIRE DE NANCY -			
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Lièvre	0	1	0
Chevreuil	20	18	11
Sanglier (SAI+SAIJ)*	1+1	2+3	2+3

*SAI : sanglier adulte indéterminé (sans distinction entre mâle et femelle) / SAIJ: sanglier adulte indéterminé jeune (poids inférieur à 60 kg et sans discrimination de sexe)

XIII.1.2. LES ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGREEES

Sur les communes concernées par le site d'étude, on dénombre 2 Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) :

- L'association commune de Lay-Saint-Christophe et Eulmont (avec environ 20 membres en 2007) ;
- L'association d'Agincourt (avec environ 10 membres en 2007).

Actuellement, ces associations n'ont pas le droit de chasse sur le plateau de Malzéville (réservé à la Société de chasse militaire).

Après la vente des terrains militaires par le Ministère de la Défense, ces associations seront en mesure de faire valoir leur droit de chasse sur les terrains communaux correspondants.



*A gauche : Dégâts occasionnés par les sangliers sur la pelouse du plateau de Malzéville
A droite : Empreinte fraîche d'un sanglier adulte sur le plateau de Malzéville
© Biotope, 2008 – photographies prises sur site*

XIII.1.3. LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS DU GIBIER SUR LE PLATEAU DE MALZEVILLE

➤ **Pour le Sanglier**

L'espèce est présente sur le plateau de Malzéville, et notamment sur les communes de Dommartemont et d'Essey-lès-Nancy (population non estimée). Ces dernières années, les associations de chasse ainsi que la Fédération Départementale des Chasseurs ont constaté une augmentation du nombre d'individus sur cette zone, engendrant des dégâts dans les vergers, cultures et jardins en milieux péri-urbains et urbains (notamment sur le secteur d'Agincourt, dans les cultures et vergers). La Fédération Départementale des Chasseurs a également relevé des problèmes de sécurité routière. De nombreux cas de collisions avec des chevreuils et des sangliers ont été signalés sur la RD913 (11 cas observés en 2007 au carrefour d'Agincourt/Eulmont/Bouxières-aux-Chênes). Le plateau de Malzéville constitue à la fois une zone de stationnement pour cette espèce ainsi qu'une zone de transit (reliant le plateau et le massif forestier du Grand Couronné).

➤ **Pour le Chevreuil**

L'espèce est présente dans les boisements du plateau (population non estimée). Les effectifs semblent stables et l'espèce cause peu de dégâts sur la pelouse.



*Ecorchage d'un jeune arbre par un chevreuil
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site*

➤ **Pour la petite faune**

Pour le lièvre, la chasse est fermée depuis 4 ans. Elle sera prochainement réouverte sur le secteur et réglementée par prélèvement maximal autorisé (PMA).

Pour les perdrix, les populations de perdrix sont très faibles et cette espèce n'est quasiment plus chassée.

Les autres espèces (Faisan et le Lapin de garenne) sont également chassées sur le plateau et les territoires communaux concernés. Occasionnellement, les populations de ces espèces sont renforcées par lâchers/réintroduction suivant les communes.

Pour l'ensemble de ces espèces, de nombreux acteurs locaux (élus, gestionnaires, ONCFS, chasseurs...) ont constaté des évolutions dans les populations de ces espèces. Ils demandent la mise en place d'une réelle gestion cynégétique en cohérence avec les autres usages existants (ex. : randonnée...).

XIII.2. LE TOURISME ET LES ACTIVITES DE LOISIRS

XIII.2.1. LE TOURISME

Le plateau de Malzéville est fréquenté régulièrement durant toute la semaine par de nombreux promeneurs, et plus particulièrement durant les week-ends et les vacances scolaires. Notons que la proximité avec Nancy rend ce site particulièrement apprécié durant la belle saison.

La majorité des personnes venant sur le plateau sont issues des populations locales, principalement des communes jouxtant le plateau (Malzéville, Saint-Max, Dommartemont...) et du Grand Nancy.

Les types de fréquentations sont variés et non organisés (randonnée, quads...).

XIII.2.2. LES ACTIVITES DE LOISIRS

Carte 9 : Cartographie synthétique des principaux secteurs fréquentés par le public sur le site Natura 2000

Carte 10 : Cartographie des sentiers pédestres sur le site Natura 2000 et à proximité

Carte 11 : Cartographie des différentes utilisations des sentiers sur le site Natura 2000

Carte 12 : Cartographie de la praticabilité et de la pénibilité des sentiers pour la promenade à pied

Carte 13 : Localisation des différents types de déchets identifiés sur le site Natura 2000

XIII.2.2.1. La promenade pédestre

Le plateau de Malzéville est un élément paysager intéressant qui permet aux riverains de profiter d'un site naturel situé non loin de leur domicile.

Des personnes de toute âge utilisent le site pour pratiquer la marche, en groupe, famille ou seule, tandis que d'autres, vont profiter de ce site pour faire leur jogging en trouvant une zone calme et agréable.



*Diverses versions de promenades sont effectuées sur le site.
A gauche, des personnes font de la marche. A droite des personnes s'adonnent au jogging
© Biotope, 2008 – photographies prises sur site*

XIII.2.2.2. La randonnée pédestre

XIII.2.2.2.1. Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Meurthe-et-Moselle

Le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Meurthe-et-Moselle (CDRP54) regroupe 41 associations sur le département dont certaines sont situées sur le Grand Nancy comme les associations de Saint-Max ou Nancy (environ 3000 licenciés).

Sur le plateau de Malzéville, un sentier officiel balisé a été réalisé : il passe à l'est du plateau, en bordure des terrains militaires et des propriétés privées. Dans ce cadre, une Autorisation d'Occupation Territoriale (AOT) a été signée le 28 mai 2008 entre le Grand Nancy et le Ministère de la Défense et concerne le passage du sentier sur une portion du plateau (convention valable jusqu'à la vente de l'immeuble).

De même, des accords entre le Grand Nancy et la société Solvay ont été signés en juin 2007 afin que les sentiers pédestres puissent traverser le bois de l'Hôpital (cette convention expirera en 2011).

Ce sentier est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (et présenté dans le Topo-guide de la fédération française de randonnée pédestre).

Son entretien est réalisé par les membres bénévoles des associations locales du CDRP54 (convention signée avec le Grand Nancy).

Des sorties annuelles sont également organisées par les associations de randonneurs sur le plateau et à proximité.

XIII.2.2.2. Les sentiers de la commune de Malzéville

La commune de Malzéville a aménagé 2 sentiers qui traversent partiellement le site Natura 2000 dans sa partie ouest : le « Sentier des Oiseaux » et le « Tour de Malzéville ».

XIII.2.2.3. Les autres sentiers pédestres

Ces sentiers ne sont pas balisés et sont situés sur le plateau, notamment autour de la zone de l'aérodrome. Ils constituent des sentiers pédestres faciles et praticables pour une grande partie des marcheurs. Plus au nord du site, les chemins sont de moins bonne qualité et semblent réservés à un public plus avertis.

XIII.2.2.3. La course d'orientation

XIII.2.2.3.1. La course d'orientation officielle

Cf. Annexe 10 – Carte de localisation de la course d'orientation sur le plateau de Malzéville

La course d'orientation se définit comme « une course individuelle en terrain varié comprenant un réseau de postes que le concurrent doit découvrir par des cheminements de son choix en se servant d'une carte et, éventuellement, d'une boussole ».

Le Comité départemental de Course d'Orientation de Meurthe-et-Moselle (CDCO54) fédère 5 clubs soit un peu plus de 170 licenciés.



*Balisage officiel des courses de randonnées utilisées par le CDCO54
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site*

➤ Sur le site du plateau de Malzéville

Le CDCO54 a créé un **parcours permanent d'orientation** sur la partie sud-est du plateau de Malzéville sur les communes de Malzéville, Dommartemont et St-Max.

Le site du plateau de Malzéville a été choisi par le CDCO54 en 1998 pour accueillir l'Espace Sport d'Orientation, pour diverses raisons :

- pour sa situation géographique car le plateau domine l'agglomération nancéenne,
- le potentiel d'accueil du public y est intéressant,
- le plateau correspond à un cadre naturel varié.

Avant la tempête de 1999, des travaux d'aménagement du parcours d'orientation ont été réalisés par le CDCO54 en partenariat avec le Grand Nancy, qui réalisait dans le même temps le parcours de randonnée pédestre du bois des Carrières (Dommartemont). Ce parcours aurait dû être ouvert au public en 2000 mais la tempête a rendu impraticable celui-ci. Ce parcours a été rendu fonctionnel suite à des travaux de réhabilitation réalisés en 2003.

Ce parcours permanent est constitué d'un réseau de postes en bois, installés en permanence (sauf dans le bois de l'Hôpital) sur des détails caractéristiques du terrain, permettant les pratiques de l'orientation. Ce réseau figure sur une carte-mère placée sur un panneau d'information.

Dans ce cadre, des conventions ont été signées entre le CDCO54 et l'entreprise Solvay ainsi qu'avec chacune des trois communes concernées.

Ainsi les licenciés ou les particuliers ayant acheté une carte d'orientation auprès du CDCO54 ont la possibilité de pratiquer librement ce sport sur cette zone (assurance nécessaire pour la pratique de ce loisir -sur et hors des sentiers-).

Ce parcours comporte 3 réseaux de balises de différents niveaux :

- Vert : facile pour les enfants et les familles désirant découvrir l'orientation,
- Bleu : difficulté moyenne pour les orienteurs débutants,
- Rouge : difficile pour orienteurs initiés.

Les clubs de CDCO54 organisent des entraînements une à deux fois par an sur ce site et deux courses départementales y ont été organisées (entre 50 et 80 participants).

Ces activités de course d'orientation comporte deux spécialités : à pied ou à VTT (les cyclistes doivent utiliser uniquement les sentiers).

XIII.2.2.3.2. La course d'orientation non organisée

Le plateau de Malzéville offre une étendue et une structure paysagère propre à favoriser la découverte de sports comme la course d'orientation. Le Comité départemental de Course d'Orientation de Meurthe-et-Moselle s'est aperçu que cette pratique était réalisée également sans encadrement. Certaines structures (écoles) ou associations utilisent cet endroit pour réaliser ce type d'activité. Notons que l'absence d'encadrement qualifié est susceptible de rendre ces courses d'orientation dangereuses (trous en formations, balisage attaché à des arbres morts non sécurisés...). En outre, ils ne sont pas autorisés le long des sentiers situés dans les propriétés privées (ex. : bois de l'Hôpital appartenant à Solvay).



Balisage de course d'orientation attaché à un arbre non sécurisé
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site

XIII.2.2.4. Le cyclisme (VTT)

Le cyclisme est une activité très pratiquée sur le plateau de Malzéville. Les cyclistes empruntent les chemins de randonnée situés sur les coteaux ou sur le plateau. Il n'existe pas sur le plateau de sentier réservé strictement à cette activité.

Sur le plateau, cette activité se décline sous 2 formes :

- les sportifs qui utilisent les secteurs plus accidentés (pinède, chemins forestiers, endroits plus escarpés) et éloignés des zones fortement fréquentées par les promeneurs pédestres ;
- les promeneurs (famille, enfants) qui utilisent essentiellement la partie est du plateau (zone de pique-nique, bois des Carrières -très fréquenté-). Le bois des Carrières favorise ce type d'activité même si certains secteurs sont dangereux et déconseillés aux enfants (trous...).



*Cyclistes utilisant les sentiers du plateau de Malzéville
© Biotope, 2008 – photographies prises sur site*

XIII.2.2.5. L'équitation

Des centres équestres utilisent ce site comme lieu de promenade (aucun parcours d'obstacles n'y a été aménagé). Des groupes composés de 2 à 5 cavaliers (et leur monture) sillonnent le plateau, durant le printemps, l'été et l'automne.

Des particuliers possédant un cheval se rendent également sur le site. Des traces (empreintes, faces) se retrouvent sur la totalité du site. Il est difficile de quantifier et de qualifier leur type de fréquentation. Globalement, tous ces promeneurs restent à l'écart des secteurs très fréquentés (ex. : zones de parkings) afin de trouver des zones de tranquillité. Plusieurs chemins d'accès sont utilisés pour se rendre sur le plateau : un chemin situé au niveau de la déchetterie, un situé à proximité du rond point de Pixérécourt et un autre partant du village d'Eulmont. Les centres équestres souhaitent que les chemins restent en état et qu'il n'y ait pas de signalisation particulière.

XIII.2.2.6. Les activités de l'aéroclub de l'Est

L'aéroclub de l'Est est situé sur le plateau de Malzéville dans les limites du site Natura 2000. Il s'étend sur une surface de 87 ha (extension comprise) sur la propriété du Grand Nancy. Il accueille les activités de vol à voile (planeur, ULM et avion) et d'aéromodélisme. Les activités aériennes de l'aérodrome (sports aériens) se déroulent toute l'année.

Le centre héberge 20 planeurs, 1 moto-planeur, 1 treuil, 2 tracteurs, 4 ULM, 1 avion-remorqueur et 7 avions. Trois pistes sont utilisées par ces aéronefs (avec une piste principale pour la plupart des mouvements -décollage et atterrissage-). Une piste de taille réduite est dédiée à l'aéromodélisme.

L'activité de vol à voile est la plus importante (vols, formations de débutant, perfectionnement, compétitions...). A titre d'exemple, un total de 50 à 80 atterrissages et décollages peuvent être dénombrés durant un week-end (avec une météo clémente).

Le CRLVV (Centre Régional Lorrain de Vol à Voile) est basé à l'Aéroclub de l'Est (« Siège officiel ») et bureaux) et organise différentes activités (formations, mise à niveau, brevets d'instructeurs et renouvellements, formation de l'encadrement pour les 7 clubs lorrains ainsi que pour les autres clubs des régions et pays voisins).

TABLEAU D'ESTIMATION ANNUELLE DE LA FREQUENTATION DE L'AERODROME				
Activités 2008		Nombre de mouvements		Aéronefs représentatifs
		Vols	Heures de vol	
Aviation légère	ULM	2940	465	4 ULM
	Avion	410	Environ 200	2 ou 3 avions Ecole Section Vol moteur
	Planeur Moto - planeur	3340	1493	16 planeurs
	Voltige planeur	68	25	1 planeur
	Aéromodélisme	6200	1200	61 modèles
Remorquage planeurs		98	31	1 Avion
Treuil		838	-	1 treuil (4 câbles de 1000m)

Concernant l'entretien, l'aéroclub est soumis à la réglementation de l'aviation civile (ITAC). Cela implique notamment des entretiens divers comme :

- les coupes d'arbres au niveau des pistes pour permettre une vision sous un angle de 10°,
- l'entretien des pistes (fauche des pistes pour une hauteur d'herbe de 5 cm maximum, sur une largeur de 25 m de chaque côté),
- l'entretien et le maintien en état de la zone réservée à l'aéromodélisme (hauteur d'herbe type « golf »),
- l'entretien de l'aérodrome par pâturage ovin (hors pistes et pistes),
- le compactage des pistes avec roulage (tous les 5 ans).

En 2007, des travaux ont été réalisés dans le but de sécuriser les vols (pour les aéronefs et pour le public), avec l'extension de la piste orientée nord-est/sud-ouest.

Concernant la fréquentation, ces activités aériennes attirent également de nombreux promeneurs. Pour garantir leur sécurité, des fossés ont ainsi été creusés autour d'une partie du périmètre de l'aérodrome. Par la suite, les zones dégradées par ces travaux ont bénéficié de réensemencements (ces travaux auraient également engendré la destruction d'une espèce protégée en Lorraine : le Chlore perfolié –*Blackstonia perfoliata*-).

XIII.2.2.7. Les activités pédagogiques

➤ Le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de Nancy Champenoux (CPIE)

Le CPIE a pour mission de sensibiliser et informer le public à l'environnement (énergie, pollution, biodiversité...). Il organise notamment des conférences ou des sorties pédagogiques.

Sur le plateau de Malzéville, des sorties d'initiation à l'environnement sont organisées et s'adressent à un public familial et scolaire. Lors de ces sorties, les sujets abordés sont en rapport avec la nature. Les circuits empruntent préférentiellement les abords de la piste de l'aérodrome et les bois avoisinants.

Des missions de formation et d'initiation à la nature sont organisées auprès du Lycée agricole de Pixérécourt et des expositions sont mises en place au sein de leurs locaux.

➤ **L'association FLORAINE**

Cette association regroupe les botanistes Lorrains. Elle a plusieurs objectifs dont une meilleure connaissance de la flore en Lorraine et une sensibilisation du public à la nature et à la botanique.

Sur le plateau de Malzéville, elle organise ponctuellement des sorties naturalistes orientées sur la découverte de la botanique.

XIII.2.3. LES ACTIVITES SOUMISES A AUTORISATION

XIII.2.3.1. Les activités motorisées

➤ **Rappels sur la réglementation**

Les activités motorisées sont soumises à plusieurs réglementations :

- Articles L. 362-1 à L.362-8 et R. 362-1 à R. 362-5 du Code de l'environnement
- Article R. 331-3 du Code Forestier
- Articles L. 2213-2, 4, 23 et L. 2115-1 et 3 du Code général des collectivités territoriales
- Circulaire du 6 septembre 2005 relative à la circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Ces textes précisent quelques points réglementaires importants :

1. « *La circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur* » (article L. 362-1 du code de l'environnement)

Ne constituent pas des voies privées ouvertes à la circulation publique :

- les sentiers simplement destinés à la randonnée pédestre,
- les tracés éphémères (chemins de débardage ouverts et utilisés par les tracteurs pour la seule durée de l'exploitation d'une coupe, aux seules fins de tirer les bois exploités hors de la parcelle),
- les emprises non boisées du fait de la présence d'ouvrages souterrains (canalisation, lignes électriques enterrées), ou ouvertes pour séparer des parcelles forestières (lignes de cloisonnement),
- les bandes pare-feu créées dans les massifs forestiers pour éviter la propagation des incendies,
- les itinéraires clandestins qui, à force de passages répétés, créent au sol une piste alors que le propriétaire n'a jamais eu l'intention de créer un tel chemin à cet emplacement,
- les digues, les chemins de halage,
- les voies affectées à la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) (interdites à la circulation des véhicules à moteur à l'exception de ceux utilisés par les services d'incendies et de secours).

2. Le maire de la commune concernée ou le préfet de département peut interdire l'accès à certaines voies normalement ouvertes à la circulation pour protéger des espaces naturels remarquables (en application des articles L. 2213-4 et L. 2215-3 du code général des collectivités territoriales). Les chemins et les secteurs de la commune concernés par cette

interdiction doivent être désignés avec précision. Un propriétaire peut aussi interdire l'accès et la circulation des véhicules à moteur sur une voie lui appartenant.

3. L'ouverture de terrains pour la pratique de sports motorisés est soumise à autorisation (article L.442-1 du code de l'urbanisme). Les épreuves et compétitions de sports motorisés sont autorisées, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, par le préfet. En application de l'article L. 361-2 du Code de l'environnement, le département doit établir un plan départemental des itinéraires de randonnées motorisés (PDIRM), inclus dans le plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

➤ Fréquentation du site

Malgré les interdictions, des engins motorisés pénètrent sur le plateau en empruntant les sentiers existants et sont susceptibles d'en créer de nouveaux.

Ce type d'activité se concentre préférentiellement sur le secteur nord du plateau, zone moins fréquentée par les promeneurs pédestres. Le pourtour du plateau, et notamment en zone de lisière, est également utilisé par ces activités. A l'inverse, l'ancien terrain de moto-cross du plateau semble abandonné et n'est plus utilisé par les véhicules deux roues motorisés.

Au delà du non respect de la réglementation, cette fréquentation soulève des problèmes :

- dégradations des milieux naturels ;
- dérangement de la faune notamment en période sensible (reproduction) ;
- dérangement des autres usagers et/ou des riverains (bruit, poussière...) ;
- problèmes de sécurité liés à la vitesse de ces engins pouvant éventuellement être source d'accidents avec d'autres usagers (public familial, randonneurs pédestres, cyclistes, cavaliers, etc.).



*Deux infractions communes sur le plateau. D'une part, on observe la divagation d'un chien, et d'autre part, des personnes se préparent à faire du quad, alors que cette activité n'est pas autorisée sur le site
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site*

XIII.2.3.2. Autres activités et fréquentation

Source : informations récoltées lors des consultations réalisées en 2007

Il s'observe, sur le plateau, différents types de rassemblements :

- ✓ Rassemblements des gens du voyage

Les gens du voyage stationnent en général à proximité de l'aérodrome au niveau des aires de pique-nique. Ces rassemblements, non autorisés, sont ponctuels, limités dans le temps (2 à 3 semaines) et concernent environ 150 caravanes. Les collectivités mettent à disposition des bennes à ordures et des WC pour limiter les risques de nuisances et de dégradations.

- ✓ Rassemblements de jeunes

La belle saison et la nuit génèrent des rassemblements localisés sur des emplacements non autorisés avec mise en œuvre de feux (une dizaine de places de feux a été dénombrée sur le plateau).

Ces nuisances peuvent gêner les riverains et sont susceptibles d'engendrer des incendies sur le plateau.

XIV. LES ACCES AU SITE ET LES AMENAGEMENTS EXISTANTS

XIV.1. LES ACCES ET LA CIRCULATION



A gauche : Détournement des barrières par des voitures
Ci-dessus : Présence de motos sur les chemins piédestres
© Biotope, 2008 – photographies prises sur site

Seul les gestionnaires autorisés sont aujourd'hui autorisés à circuler sur le plateau (ex. : personnels de l'ONF, pompiers, exploitants agricoles...). La présence de barrières cadencées au niveau des accès principaux du site (parking du restaurant, de la « Butte Sainte-Geneviève » et au niveau de la déchetterie) est insuffisante. Des véhicules motorisés peuvent contourner ces barrières (ex. : moto-cross, quads...).

Les différents acteurs consultés en 2007 estiment que l'utilisation des véhicules sur le plateau est gênante. Différentes solutions existent pour enrayer ce type de pratique : barrières, système d'enrochement continu.

XIV.2. LES AIRES DE STATIONNEMENT

➤ **Les aires de stationnement aménagées**

Elles sont liées aux voies d'accès sur le plateau. On peut dénombrer 7 parkings permettant l'accès au site :

- Parking situé à proximité du restaurant « le French Cancan » (environ 30 places),
- Parking de l'aéroclub (environ 10 places) ;
- Parking proche de TDF (environ 10 places) ;
- Parking de Sainte-Geneviève (environ 15 places) ;
- Parking proche de la déchetterie (environ 10 places) ;
- Parkings situés dans le village de Malzéville (en haut du village et au niveau d'un rond point) donnant accès à des chemins pédestres (moins de 10 places).

Ces parkings sont utilisés de façon épisodique par les gens du voyage. (ex. : parking de la déchetterie et du restaurant le « French Cancan »).

➤ **Aires de stationnement non aménagées dites « sauvages »**

Elles permettent aux personnes de s'approcher des sentiers pour se rendre sur le plateau. Trois zones ont été principalement identifiées :

- le parking « sauvage » situé au niveau du bois des Carrières (à proximité du circuit pédestre joignant le plateau à la chapelle du Loup),
- le parking « sauvage » situé au nord-est du plateau (non loin du ruisseau de la Ronchère),
- le parking « sauvage » du bois de Flavemont est situé à proximité des habitations.

XIV.3. LES AIRES DE PIQUE-NIQUE ET LA PROPRETE DU SITE

XIV.3.1. LES AIRES DE PIQUE-NIQUE

Deux zones de détente existent sur le plateau de Malzéville :

- la première, située aux abords immédiats du parking principal à proximité du restaurant le « French Cancan », concentre la majorité du flux touristique. Cette zone aménagée contient des bancs (4), des poubelles (4), et des boulo-dromes (2 dont un non fonctionnel),
- la seconde aire, située au sud ouest du plateau, est aménagée de manière similaire à la première zone de détente mais reste moins fréquentée.

XIV.3.2.LA PROPETE DU SITE

La majorité des personnes rencontrées en 2007 estime que le plateau de Malzéville est globalement propre. Ces personnes considèrent qu'une amélioration est visible ces dernières années.

Cependant, des déchets subsistent encore ponctuellement. Citons à titre d'exemples les décharges sauvages (pneus...), les dégradations diverses d'équipements (tags, mobilier cassé...), les petits détritits (bouteilles...).



Déchets présents sur le plateau de Malzéville : petits détritits (table, tuyaux) ou décharge sauvage © Biotope, 2008 – photographies prises sur site

Ces déchets ne sont pas répartis de manière homogène sur le site :

- les petits détritits (bouteilles de plastique ou d'alcool) sont jetés essentiellement le long des axes principaux de cheminement du public (route d'accès au restaurant ou à l'aérodrome, bois des Carrières et chemins partant du parking de Sainte-Geneviève) dans les fossés, les lisières ou les fourrés adjacents à ces axes principaux ;
- les décharges sauvages se retrouvent à l'écart des axes principaux (chemins forestiers...).

XIV.4. LES SECTEURS AMENAGES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC A PROXIMITE DU SITE

➤ Le bois des Carrières

Situé à proximité du parking principal permettant d'accéder au plateau, le bois des Carrières est l'un des endroits les plus fréquentés du plateau. Les nombreux chemins qui le parsèment sont tous correctement entretenus et facilement praticables par le grand public (familles, groupes scolaires, centres aérés...). Ces chemins sont majoritairement balisés pour la randonnée pédestre et sont également utilisés pour la course d'orientation. Ils permettent notamment une liaison entre les hauteurs du plateau et le village de Malzéville.

Ce bois offre également des points de vue intéressants sur la ville de Nancy (table d'orientation).

Aucun aménagement de loisir n'a été prévu dans ce bois, seuls quelques bancs ont été installés le long des chemins de randonnée et au niveau de la table d'orientation.

Il accueille également une forte activité cycliste qui peut perturber la tranquillité des marcheurs (dans sa partie centrale qui présente une topographie vallonnée).

➤ Les restaurants

Deux restaurants se trouvent à proximité immédiate du site Natura 2000 :

- le restaurant le « French Cancan », situé aux abords de la route menant au parking et jouxtant l'aire de pique-nique et le bois des Carrières ;
- le restaurant de « l'Ermitage », situé entre le plateau de Malzéville et la « Butte Sainte-Geneviève ».

Ils offrent notamment un cadre champêtre et la possibilité de profiter des sentiers situés à proximité.



*Pancartes directionnelles pour la randonnée pédestre
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site*



*A gauche : Photographie du restaurant le « French Cancan » compris dans le périmètre Natura 2000
A droite : Photographie du restaurant de « l'Ermitage » © Biotope, 2008 – photographies prises sur site*

XIV.5. LA SIGNALÉTIQUE

La signalétique est peu développée sur le plateau de Malzéville par rapport à la multitude d'activités présentes sur celui-ci.

➤ Au niveau des accès principaux

Le plateau de Malzéville est accessible par deux accès principaux (aire de stationnement proche du restaurant le « French Cancan et aire de stationnement de la « butte Sainte-Geneviève »). Des panneaux d'information se trouvent sur l'aire proche du restaurant au niveau de l'aire de pique-nique. L'information contenue sur ces panneaux vise les promeneurs (sentiers du Bois des Carrières uniquement).



Panneau d'information présentant les circuits pédestres du bois des Carrières sur le plateau de Malzéville
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site

➤ Au niveau de l'aire de pique-nique

Deux panneaux contenant uniquement des informations de préventions et de bonnes conduites se trouvent à l'entrée de l'aire de pique-nique. Ces panneaux présentent les sanctions prévues par la loi en cas d'infractions. Un panneau supplémentaire se trouve à l'extérieur de l'aire de pique-nique et à proximité de l'antenne TDF. Ces panneaux contiennent les mêmes informations.

➤ Sur le plateau

- Secteur de la pelouse

Aucun balisage ou panneau directionnel n'est présent dans les secteurs ouverts du plateau. L'absence de signalétique ne facilite pas le déplacement des promeneurs, notamment dans les secteurs semi-arbustifs situés au nord du plateau. A ce jour, seul un panneau de lieu-dit (« Plateau de Malzéville ») est situé au sud du site.

- Secteurs des coteaux et du pourtour du plateau

Des panneaux directionnels dédiés aux promeneurs pédestres sont présents sur le pourtour et les coteaux du plateau. Ils indiquent les grandes directions (chemin GR de Grande Randonnée, sentier balisé « Chemins des oiseaux »...). Ce type de signalisation se retrouve principalement à l'ouest du plateau.

➤ Au niveau de l'aérodrome

L'accès de l'aérodrome est interdit par arrêté préfectoral. Le danger principal réside dans le treuillage de planeur.

Les panneaux de signalisation des activités sont présents autour de l'aérodrome. Peu nombreux (environ 10 panneaux), ils se trouvent à proximité des bâtiments de l'aérodrome, de l'aire de stationnement de la « butte Sainte-Geneviève » et le long du fossé délimitant la zone de l'aérodrome. Ils sont disposés régulièrement, distants d'une longueur moyenne de 500 mètres.



Panneau de signalisation des activités de vol à voile © Biotope, 2008 – photographie prise sur site

➤ Les autres types de signalétique

- L'ancienne activité militaire

La présence militaire est signalée par l'intermédiaire de panneaux situés principalement sur les coteaux du plateau, en dehors des limites du site Natura 2000. Peu d'entre eux se situent dans les zones ouvertes du plateau (moins de 5 panneaux).

- Zonage d'inventaire pour le patrimoine naturel

Aucune information ne signale au public arrivant sur le plateau de Malzéville que ce site est un Espace Naturel Sensible (ENS) et une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF).

XV. LA SECURITE

XV.1. LES SECTEURS AUTORISES A LA FREQUENTATION

Historiquement, le plateau de Malzéville est la propriété de l'Armée de terre (Ministère de la Défense). Ces parcelles sont donc réglementairement interdites d'accès au public. Néanmoins, par l'intermédiaire d'Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT), quelques secteurs lui sont accessibles (sentiers officiels balisés de grande randonnée pédestre, parcours permanent de course d'orientation et abords de l'aérodrome).

XV.2. LES RISQUES D'INCENDIE

Au vu de sa situation et de la végétation présente, le plateau de Malzéville présente des risques limités d'incendie. Toutefois, la présence localisée de places de feux non autorisées peut causer des incendies. Selon les pompiers (consultation, 2007), ces dernières sont trop rapprochées et augmentent les risques d'incendie.



*Feux de camps non autorisés
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site*

Dans le cas d'un incendie, l'intervention des pompiers reste possible grâce à la présence de :

- deux bornes à eau se trouvant sur le plateau de Malzéville (l'une au niveau de la piste de l'aérodrome et l'autre au niveau de la ferme de Sainte-Geneviève).
- trois chemins d'accès (par le parking de Sainte-Geneviève/parking proche de l'aérodrome/par Lay-Saint-Christophe).



*Prise d'eau sur l'aire de stationnement de Sainte-Geneviève
© Biotope, 2008 – photographie prise sur site*

Les pompiers, avec l'accord des services compétents (communes, ONF) ont déjà utilisé le plateau de Malzéville pour effectuer des exercices (ces pratiques existent encore de façon épisodique).

XV.3. LA SECURITE DES PROMENEURS

Le plateau de Malzéville est un lieu de rencontre où se côtoie des personnes ne partageant pas nécessairement les mêmes activités. Si le plateau ne présente pas de dangers potentiels, quelques zones à risques subsistent néanmoins.

Les investigations réalisées ont permis d'identifier 3 secteurs : une zone de falaises, une zone d'effondrement et une zone forestière.

- La zone de falaises, située dans le bois de Frouard, à l'ouest du plateau : cette zone ne bénéficie d'aucune mise en sécurité. Elle présente un risque pour toute personne longeant sa corniche (risque de glissades et d'éboulis).
- La zone « d'effondrement », située dans la pinède au nord du plateau : cette zone présente des trous en formation qui ne sont pas signalés et forment des dépressions plus ou moins importantes et dangereuses pour les promeneurs. Ce secteur est relativement peu fréquenté par les promeneurs pédestres mais utilisés par les deux roues (VTT et moto), les fossés déjà formés constituent un terrain « de jeux » idéal.



*Trous en formation pouvant représenter un danger potentiel pour les deux roues
© Biotope, 2008 – photographies prises sur site*

- La zone forestière, située au sud-ouest du plateau, dans le bois de l'hôpital : elle est essentiellement utilisée par des motocyclistes et cyclistes (VTT). Il s'agit d'un réseau de pistes descendant dans le bois de Frouard. A proximité de ces pistes, il existe des dépressions qui, par temps humide, rendent les abords glissants.

XVI. LES PROJETS SUR OU A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000

XVI.1. AERODROME

Source : consultations Biotope, 2008

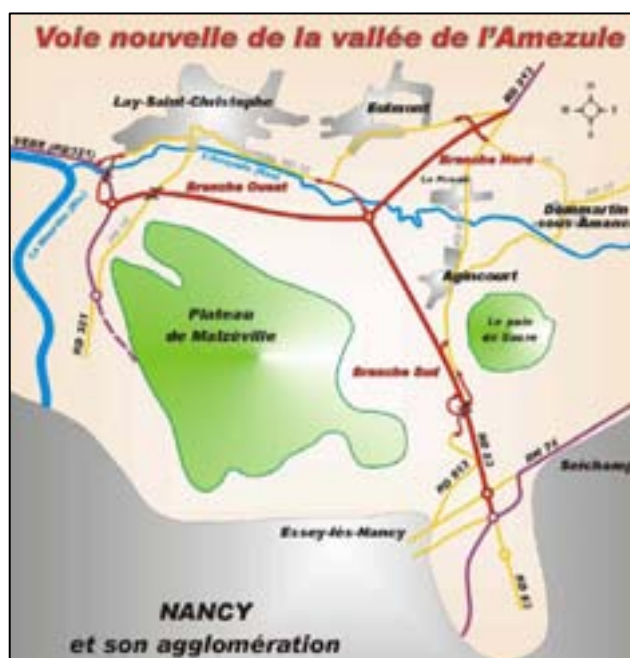
Dans le futur, le périmètre de l'aérodrome ne devrait plus être modifié (aucun projet de recalibrage ou d'augmentation de la longueur des pistes n'est à l'étude).

Concernant les pistes de l'aérodrome, un aménagement réglementaire (ITAC) est prévu le long des pistes afin de faciliter l'atterrissage des avions (pose au sol par décaissement de balisages blancs en « V »). Cet aménagement devrait être réalisé au cours du premier semestre 2009.

Suite à la création des fossés autour de l'aérodrome (réalisés en 2007), il est prévu la réalisation de plantations partielles de haie autour de l'aérodrome afin de permettre une meilleure intégration des tranchées dans l'environnement (mesure compensatoire). Durant le mois de novembre 2008, 150 m de haies ont été plantés.

XVI.2. LA VOIE DE L'AMEZULE

Ce projet est porté par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Située au nord-est de l'agglomération nancéenne, la nouvelle voie de la vallée de l'Amézule assurera le contournement des communes de Lay-Saint-Christophe, Eulmont, Dommartin-sous-Amance et Agincourt. Empruntant un tracé en « Y », cette voie reliera la RD 321 à l'ouest à la RN74 au sud et à la RD913 au nord. Les travaux ont débuté dès 2002. La mise en service de cette voie est prévue pour fin 2011.



XVI.3. LA VOIE VERTE

Source : Communauté de communes du Grand Couronné

Le projet de la future voie verte fait suite à la fermeture et au déclassement de la voie de chemin de fer « Champigneulles-Château-Salins » en 2000. Elle traversera et drainera les visiteurs sur les communes de Lay-Saint-Christophe (Communauté de communes du Bassin de Pompey), Eulmont, Laitre-sous-Amance, Dommartin-sur-Amance, Amance, Moncel-sur-Seille, Brin-sur-Seille (Communauté de communes de Seille et Mauchère), soit un linéaire d'environ 21.5 km.

Elle permettra en outre la liaison vers d'autres itinéraires de randonnées (boucle de la Moselle, vers l'Est de la région et vers l'Alsace, etc.).

Cette voie sera ouverte dans le courant de l'année 2008 entre Eulmont et Dommartin.

Schéma ci-dessous



Tracé du projet de « Voie

XVI.4. LES PLAINES DE LA RIVE DROITE

Les plaines de la rive droite (partie Est de l'agglomération nancéenne) font l'objet d'aménagements en terme d'activités économiques, de logements, et d'espaces de loisirs (sentiers multi-randonnées, etc.).

XVI.5. LA VOIE DE CONTOURNEMENT DE MALZEVILLE

Le contournement de Malzéville complétera l'entrée de ville de Nancy par la VEBE (Voie Express Banlieue Est), améliorant ainsi la sécurité routière et les nuisances causées par la circulation.

XVI.6. LE VERGER CONSERVATOIRE D'AGINCOURT

La commune d'Agincourt possède une réserve foncière au lieu-dit « Achimpré ». Le souhait de la municipalité est d'y créer un verger dans le cadre des OPAV (Opération Programmée d'Amélioration des Vergers).

XVII. LA PERCEPTION DU SITE PAR LA POPULATION LOCALE

Pour l'ensemble des personnes rencontrées, le plateau de Malzéville constitue véritablement un « poumon vert » pour les riverains. Cet espace préservé offre une diversité de milieux naturels (pelouses, boisements). Pour nombre d'entre eux, le plateau de Malzéville est considéré comme une vitrine environnementale pour le territoire, préservé par sa désignation au titre de Natura 2000.

Deux visions distinctes du plateau se dégagent :

- Pour les populations des communes du sud (Malzéville, Dommartemont, St-Max), ce site est intégré au patrimoine naturel, au cadre de vie. Ces communes sont situées en contrefort du plateau. La population locale y est très attachée et principalement au fait que ce site soit préservé de toute urbanisation. C'est un lieu de promenade très clairement identifié et fréquenté par les habitants de ces communes.
- Pour les populations des communes du nord (Lay-St-Christophe, Eulmont, Agincourt), le plateau est identifié en tant qu'élément paysager préservé important (premier élément visible quand ils regardent vers le sud). Cependant, les habitants fréquentent assez peu le plateau du fait notamment qu'aucun accès ne soit réellement possible par le nord. La population locale fréquente plus le massif forestier du Grand Couronné (situé dans la continuité des villages).

La population locale est également attachée à son patrimoine, que ce soit pour son patrimoine historique (bâti, culturel) que pour son patrimoine naturel (vergers, plateau, etc.). En outre, les communes du versant nord ont cette volonté de conserver leur identité rurale.

XVIII. LE PATRIMOINE HISTORIQUE

Cf. Annexe 9 : Tableau récapitulatif des monuments et des sites inscrits

➤ **La toponymie**

Le plateau de Malzéville présente, vu du ciel, la forme d'une tête de loup. Cette représentation est attestée par l'appellation de nombreux lieux-dits, comme le bois de la Goulle (gueule) ou encore le ruisseau de la Gueule du Loup (attesté en 1963).

A proximité immédiate du plateau de Malzéville, de nombreux monuments et édifices témoignent de l'influence de cette toponymie.

Ainsi, on retrouve, par exemple, la chapelle de la Gueule du Loup surmontée d'une croix sculptée dans la pierre où se trouve en son centre une tête de loup (située auparavant au lieu-dit la Trinité, elle est désormais en bordure de la route dans le lotissement la Trinité, côté de Saint-Max). Juste à côté se trouve l'oppidum (ou forteresse) gaulois de la Butte Sainte-Geneviève. L'histoire raconte que Sainte-Geneviève d'Ardenne était justement évoquée pour se protéger des loups.

➤ **Le patrimoine historique et culturel classé**

Les 6 communes concernées par le site Natura 2000 possèdent un patrimoine culturel classé et inscrit. Ces différents monuments et objets classés sont présentés en annexe 9. Ce patrimoine correspond principalement à des bâtiments classés qui ne sont pas situés sur le plateau de Malzéville.

➤ **Le patrimoine historique et culturel non classé**

Ces mêmes communes possèdent également un patrimoine non classé et non inscrit pour lequel la population a de l'estime. Dans ce sens, les habitants souhaiteraient valoriser ce patrimoine, en l'intégrant par exemple, au projet de la voie verte ou dans un plan d'aménagement pour la valorisation du site Natura 2000 du plateau de Malzéville.

XIX. BILAN DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

XIX.1. BILAN PATRIMONIAL

XIX.1.1. BILAN PAYSAGER

Ce plateau constitue la plus importante pelouse calcicole de Lorraine en situation périurbaine. Cette vaste étendue est un havre de nature aux portes du Grand Nancy et des villages avoisinants.

XIX.1.2. BILAN ECOLOGIQUE

Une diversité d'habitats naturels et d'espèces se développe sur ce plateau.

➤ Les habitats naturels

Au total, **3 habitats naturels d'intérêt communautaire** se retrouvent sur le site :

- la pelouse calcicole ;
- la hêtraie calcicole médio-européenne ;
- la chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée.

D'autres habitats naturels non communautaires sont présents comme le faciès de fermeture des pelouses calcicoles, la prairie mésophile pâturée, la chênaie-charmaie calciphile, les plantations de ligneux et les fourrés arbustifs.

Les habitats d'intérêt communautaire représentent une surface de 349,4 ha (sur 448 ha au total), avec une importante proportion de pelouse calcaire (soit 45% de la surface totale) et de hêtraie calcicole (25% de la surface totale). Globalement, l'état de conservation des habitats est bon (avec 45% de la surface totale). A l'inverse, 10% des habitats présentent un mauvais état de conservation.

➤ La flore

Les différents inventaires ont mis en évidence un total de **153 espèces végétales** sur le site d'étude. Parmi celles-ci, 59 sont considérées comme remarquables (« assez rares », « rares » ou « très rares »). En outre, 8 espèces végétales sont protégées en Lorraine et 3 sont interdites de cueillette dans le département de Meurthe-et-Moselle. Ce constat, corrélé à l'importante surface du site, confirme le caractère exceptionnel de celui-ci.

➤ La faune

Des espèces animales remarquables ont été répertoriées :

- 8 espèces de papillons de jour ;
- 4 espèces de reptiles.

Aucune espèce animale d'intérêt communautaire n'a été inventoriée sur le site.

XIX.2. BILAN SOCIO-ECONOMIQUE

XIX.2.1. BILAN DES ACTIVITES

Différents activités ont été identifiées sur le site Natura 2000 :

- Activité agricole avec une gestion extensive des pelouses par deux exploitants agricoles ;
- Activité forestière avec une gestion différente (ou absence de gestion) suivant les forêts (domaniales, communales et privées) ;
- Activité technologique avec la présence d'une grande antenne de transmission (TDF) ;
- Activité cynégétique avec la pratique de la chasse de façon sporadique sur le plateau (Société de chasse militaire) ;
- Activité sportive à travers plusieurs types d'activités comme la marche à pied, la course d'orientation, le vélo (VTT), l'équitation ;
- Activités aéronautiques de sports aériens liées aux pratiques du vol à voile, ULM, avions et aéromodélisme ;
- Activité de détente avec la possibilité de se reposer et de passer du temps en famille (pique-nique ...) ;
- Activité non réglementaire avec les sports mécaniques (moto-cross, 4X4).

Les habitants des communes proches du plateau et du Grand Nancy fréquentent le plateau.

La plupart des activités de loisirs sont peu développées et peu encadrées (excepté les activités de l'aérodrome et quelques secteurs de marche à pied).

XIX.2.2. CONFLITS D'USAGES ET ATTENTES DES USAGERS

L'ensemble des structures rencontrées se rejoignent sur la nécessité de **préserver le plateau de Malzéville et de conserver son aspect naturel**. Un réel dynamisme des acteurs locaux a été perçu lors de ces consultations.

Les conflits d'usages sont apparemment très ponctuels et anecdotiques (utilisateurs d'engins motorisés/randonneurs, promeneurs/propriétaires privés forestiers). Cela s'explique notamment par le fait que le plateau est encore propriété du Ministère de la Défense et que les activités de loisirs y sont limitées (peu de sentiers, accès limités...).

Enfin, **différentes attentes** (les principales) ont pu être recensées auprès des structures/personnes rencontrées :

- Préserver les milieux naturels du plateau ;
- Préserver l'aspect naturel du plateau ;
- Ouvrir le site de manière raisonnée au public ;
- Equiper très légèrement le plateau pour l'accueil du public :
 - ✓ quelques sentiers balisés voire avec un sentier d'interprétation : en évitant les zones sensibles (faune, flore, secteurs plus dangereux) ;
 - ✓ quelques panneaux bien positionnés (limiter les risques de dégradation) ;
 - ✓ remettre en état certains sentiers existants ;
- Canaliser la fréquentation sur les sentiers balisés et sur certaines zones (éventuellement définir des vocations pour certains secteurs) ;
- Avoir des sentiers multi-randonnées (pédestre, cycliste, équestre) avec éventuellement des petites boucles dédiées à une pratique en particulier ;
- Intégrer les futurs sentiers du plateau au réseau existant et notamment avec la voie verte ;
- Ne pas créer de sentiers de randonnées dans les propriétés privées sinon une convention doit être passée pour que la responsabilité en cas d'accident ne soit pas du ressort du propriétaire ;
- Fermer certains accès de chemins (accès TDF, certains chemins forestiers...) ;
- Faire respecter la réglementation par rapport à l'interdiction de circulation des engins motorisés sur le plateau ;
- Interdire le stationnement des gens du voyage ;
- Conserver la course d'orientation ;
- Mettre en place une charte des usagers ;
- Mettre en place une surveillance régulière par un garde assermenté (à cheval pour faciliter le contact avec les visiteurs) permettant à la fois de mener une sensibilisation ou de verbaliser si nécessaire en cas d'infraction ;
- Responsabiliser les futurs usagers vis-à-vis de la sécurité du site (pas d'équipements supplémentaires au niveau des falaises, etc.) ;
- Communiquer sur le site (localement) sur des sujets liés à la nature, aux usages... ;
- Réaliser des animations sur le site (le site peut être un très bon outil pédagogique) ;
- Sensibiliser différents publics (professionnels, associatifs, scolaires, etc.) travaillant et vivant à proximité du site Natura 2000, sur des sujets divers comme la richesse naturelle du site, les bonnes pratiques de gestion, Natura 2000... ;
- Créer une structure d'accueil légère sur le plateau (accueil des promeneurs ou pour les animations, dispositifs d'information...) ;
- Créer des évènementiels sur le plateau (« journée nature »...) ;
- Mener une gestion cynégétique sur le plateau ;
- Maintenir les aires de stationnement et de pique-niques existantes ;
- Approfondir la réflexion sur l'ouverture au public (et l'accès au site) ;
- Continuer la démarche de concertation à travers Natura 2000 et l'animation du document d'objectifs.

XIX.3. SYNTHÈSE DES USAGES ET EFFETS INDUITS SUR LE SITE NATURA 2000

XIX.3.1. DEFINITION DES IMPACTS DES ACTIVITES SUR LE SITE

La hiérarchisation des impacts des activités liés aux usages et à l'évolution naturelle des habitats naturels et espèces du plateau de Malzéville est la clé d'entrée permettant de guider les actions de conservation du patrimoine naturel.

XIX.3.1.1. Les activités générant les impacts principaux

Les principaux usages ayant une influence sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 sont l'activité forestière, l'activité agricole, les activités de l'Armée de Terre (Défense Nationale) et les activités de loisirs.

➤ Les activités forestières

Les pratiques forestières semblent adaptées à la gestion et la conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen. Sur le plateau de Malzéville, les forêts gérées à l'échelle communale ou domaniale ont connu une évolution des orientations forestières. La logique des plantations de résineux a été abandonnée au profit de la gestion différenciée des habitats naturels forestiers remarquables. Concernant les forêts privées, une attention demeure dans le maintien et le développement de boisements de feuillus adaptés. Les plantations de résineux vont à l'encontre du développement d'une flore diversifiée et remarquable.

➤ Les activités agricoles

Sur le plateau de Malzéville, le développement de pratiques agricoles extensives (fauche tardive/fertilisation limitée/chargement animal limité) permet le développement d'une faune et d'une flore typiques, riches et diversifiées. La mise en place de contrats agricoles (MATER) permet le maintien des pelouses dans un bon état de conservation. Des pratiques agricoles intensives engendreraient une diminution de la diversité biologique (faune et flore) et une dégradation des habitats naturels d'intérêt européen.

➤ Les activités de l'Armée de Terre (Défense Nationale)

Le plateau de Malzéville, propriété du Ministère de la Défense, a été le lieu d'activités militaires favorisant la conservation d'un milieu ouvert (manœuvres militaires, entraînement...). Ainsi, une faune et une flore typiques des pelouses calcicoles se sont développées.

Ces terrains militaires doivent être mis en vente prochainement et proposés à l'acquisition aux différentes communes concernées. Les futurs propriétaires devront développer ou maintenir les actions nécessaires au maintien d'une flore et d'une faune caractéristiques des pelouses et boisements calcicoles.

➤ **Les activités de loisirs : les activités de découverte et de promenade**

Ces activités sont diverses sur le plateau : randonnée pédestre, promenade équestre, randonnée cycliste, course d'orientation... D'autres activités non autorisées sont également présentes (moto-cross, quads...) et dégradent les habitats naturels. Une fréquentation importante des promeneurs de différentes natures (pédestre/cycliste/équestre) en dehors des chemins dédiés à ces activités peut engendrer une dégradation des habitats d'intérêt européen et de la flore (sur-piétinement) et un dérangement de certaines espèces animales (oiseaux...).

A ce jour, il n'existe aucun schéma d'aménagement concerté intégrant l'ensemble de ces activités suivant les enjeux et les objectifs de conservation du site.

XIX.3.1.2. Les activités générant des impacts secondaires

Les activités qui peuvent engendrer des impacts de moindre ampleur sur la faune et la flore du site Natura 2000 sont :

➤ **Le vol à voile et l'aéromodélisme**

Le maintien des milieux herbacés ouverts nécessaires aux activités de l'aérodrome nécessite un mode de gestion adaptée, résultat d'une concertation avec les partenaires techniques. L'entretien des pistes, des délaissés et des secteurs ouverts de l'aérodrome doit permettre le développement d'une faune et d'une flore typiques des pelouses calcaires.

➤ **La chasse**

La gestion cynégétique est réalisée par la Société de chasse militaire. En cas d'acquisition des terrains par les communes, les associations communales de chasse auront la possibilité de chasser sur le site Natura 2000. Des pratiques de chasse mal définies pourraient modifier les populations de gibier existant et entraîner des dégradations sur l'état de conservation des habitats (boisements et ongulés, pelouses et sangliers). En outre, dans un contexte péri-urbain où la fréquentation est importante, ce type de pratique est à développer sous certaines modalités.





➤ **L'évolution naturelle**

Sans le maintien de pratiques adaptées, la pelouse évolue naturellement vers la forêt. Cette fermeture du milieu entraîne un appauvrissement biologique et la disparition progressive des pelouses calcaires, habitat d'intérêt européen. Il est donc primordial de développer des actions (sylvicoles et/ou agricoles) visant à maintenir ces zones herbacées ouvertes et conserver, par conséquent, une faune et une flore remarquable inféodée à ce type de milieu.

XIX.3.2.SYNTHESE DES ACTIVITES SUR LE SITE

Le tableau ci-après présente la synthèse des effets (ou impacts) des usages sur les habitats et les espèces du site Natura 2000.

Différents niveaux d'effet sont ainsi considérés :

	Pratique sans effet notable en blanc : usage n'engendrant <u>pas d'impacts</u> sur l'habitat ou l'espèce considéré / usage favorable à la conservation des habitats et espèces considérées
	Pratique favorable en bleu : usage engendrant des <u>impacts faibles</u> sur l'habitat ou l'espèce considéré / usage pouvant être favorable à la conservation des habitats et espèces considérées
	Pratique défavorable en jaune : usage engendrant des <u>impacts forts</u> sur l'habitat ou l'espèce considéré
	Pratique très défavorable en rouge : usage engendrant des <u>impacts très forts</u> sur l'habitat ou l'espèce considéré

Voir tableau page suivante

Code Natura 2000 Code Corine	Niveau de protection et de rareté	Directive Habitat	Habitat d'espèce	Usages : effets sur les habitats et espèces considérés						
				Activités militaires	Activité agricole	Activité forestière	Activités de loisirs et de découvertes			
							Pédestre/ Cyclisme/Equitation	Activités motorisées ⁶	Vol à voile, aéromodélisme (aérodrome)	Rassemblements non maîtrisés (repos, pique-nique, place de feux)
Habitats naturels d'intérêt communautaire										
Hêtraie calcicole médio-européen	9150 41-16		Annexe 1							
Pelouse calcicole	6210 34-322		Annexe 1							
Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère	9160 41.24		Annexe 1							
Espèces végétales remarquables										
Callune vulgaire (<i>Calluna vulgaris</i>)		Rare en plaine ¹								
Anémone pulsatille (<i>Pulsatilla vulgaris</i>)		Dpt 54								
Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>)		Dpt 54								
Ophrys bourdon (<i>Ophrys fucifera</i>)		Dpt 54								
Fumana couché (<i>Fumana procumbens</i>)		Protection régionale ZNIEFF1								
Primevère acaule (<i>Primula vulgaris</i>)		Protection régionale ZNIEFF1								

⁶ Activité non réglementaire (interdiction de circuler avec les engins motorisés sur le plateau). Cette activité est précisée afin d'évaluer son impact sur la faune et la flore du site Natura 2000.

Code Natura 2000 Code Corine	Niveau de protection et de rareté	Directive Habitat	Habitat d'espèce	Usages : effets sur les habitats et espèces considérés							
				Activités militaires	Activité agricole	Activité forestière	Activités de loisirs et de découvertes				
							Pédestre/ Cyclisme/Equitation	Activités motorisées ⁶	Vol à voile, aéromodélisme (aérodrome)	Rassemblements non maîtrisés (repos, pique-nique, place de feux)	
Chlore perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>)	Protection régionale ZNIEFF2										
Faux Séné (<i>Hippocrepis emerus</i>)	Protection régionale ZNIEFF2										
Laïche de Haller (<i>Carex balleriana</i>)	Protection régionale ZNIEFF2										
Orchis brûlé (<i>Neotinea ustulata</i>)	Protection régionale ZNIEFF2										
Spirée vulgaire (<i>Filipendula vulgaris</i>)	Protection régionale ZNIEFF2										
Violette blanche (<i>Viola alba</i>)	Protection régionale ZNIEFF2										
Knautie pourpre (<i>K. purpurea</i>)	ZNIEFF2										
Rosier à feuilles elliptiques (<i>Rosa ellectica</i>)	ZNIEFF2										
Trèfle beige (<i>Trifolium ochroleucon</i>)	ZNIEFF2										
Reptiles : espèces remarquables											
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Protection nationale	Annexe 4									

	Code Natura 2000 Code Corine	Niveau de protection et de rareté	Directive Habitat	Habitat d'espèce	Usages : effets sur les habitats et espèces considérés						
					Activités militaires	Activité agricole	Activité forestière	Activités de loisirs et de découvertes			
								Pédestre/ Cyclisme/Equitation	Activités motorisées ⁶	Vol à voile, aéromodélisme (aérodrome)	Rassemblements non maîtrisés (repos, pique-nique, place de feux)
Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>)		Protection nationale	Annexe 4								
Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)			Annexe 4								
Orvet commun (<i>Anguis fragilis</i>)		Protection nationale									
Papillons de jour : espèces remarquables											
Hespirée du Brome (<i>Carterocephalus palaemon</i>)				Pelouse calcicole							
Flambé (<i>Iphiclides podalirius</i>)				Fruticée à Prunellier							
Thécla de l'orme (<i>Satyrium w-album</i>)				Lisières forestières							
Fadet de la Mélisque (<i>Coenonympha glycerion</i>)				Pelouse calcicole							
Agreste (<i>Hipparchia semele</i>)				Pelouse calcicole							
Mélitée du plantain (<i>Meletaea cinscia</i>)				Pelouse calcicole							
Mélitée orangée (<i>Melitaea dydyna</i>)				Pelouse calcicole							
Mélitée du centaurée (<i>Melitaea phoebe</i>)				Pelouse calcicole							

1 : plante ne bénéficiant pas de statut de protection spéciale mais dont sa seule présence en plaine sur substrat calcaire présente un intérêt patrimonial

XX. DEFINITION DES ENJEUX

Il est possible de distinguer deux grands types d'enjeux :

- les enjeux de conservation, qui concernent les habitats et espèces d'intérêt européen ;
- les autres enjeux, qui concernent des éléments biologiques moins remarquables, le paysage, la valorisation ou l'accueil du public.

La bioévaluation des habitats naturels et des espèces ainsi que l'analyse des éléments du contexte socio-économique permettent de présenter plusieurs enjeux.

XX.1. ENJEUX DE CONSERVATION

XX.1.1. DEFINITION

Les 450 ha du site Natura 2000 du « Plateau de Malzéville » sont une mosaïque de milieux naturels essentiellement représentés par de la pelouse et de la forêt. Ces différents habitats présentent localement un bon état de conservation et accueillent une flore et une faune remarquable.

Ce site présente une homogénéité sans fractionnement majeur. Ces deux éléments renforcent la qualité de ce territoire.

La classification des habitats naturels d'intérêt européen nécessite une attention particulière (forts enjeux) et repose sur la valeur patrimoniale et son état de conservation.

- **Enjeu n°1 : la préservation et/ou le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire en bon état de conservation.**

Cet enjeu est prioritaire et résulte directement de l'application de la directive « Habitats ». Il concerne les 3 habitats d'intérêt communautaire : la pelouse calcicole, la hêtraie calcicole et la chênaie pédonculée à Primevère élevée et Ail des ours. Il aboutit à la définition d'un ensemble d'objectifs de gestion, déclinés en une série de mesures favorisant le maintien des habitats naturels d'intérêt européen sur le site.

XX.1.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

La hiérarchisation des priorités de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire est un préalable à la définition des objectifs et des actions.

Sur le site Natura 2000, trois habitats naturels d'intérêt européen sont répertoriés. Il s'agit de la:

- ✓ Pelouse calcicole (6210)
- ✓ Hêtraie calcicole médio-européen (9150)
- ✓ Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère (9160)

Le tableau ci-après présente les enjeux de conservation de ces habitats d'intérêt européen.

Tableau page suivante

TABLEAU DES ENJEUX DE CONSERVATION DES 3 HABITATS NATURELS D'INTERET EUROPEEN			
Habitat	Pelouse calcicole (Code EUR15 : 6510)	Hêtraie calcicole (Code EUR15 : 9150)	Chênaie pédonculée (Code EUR15 : 9160)
Etat de conservation	Bon	Bon	Bon
- Flore - Espèces remarquables	Callune vulgaire – <i>Calluna vulgaris</i> Anémone pulsatile – <i>Pulsatilla vulgaris</i> Ophrys abeille - (<i>Ophrys apifera</i>) Ophrys bourdon - (<i>Ophrys fucifera</i>) Fumana couché - (<i>Fumana procumbens</i>) Chlore perfoliée - (<i>Blackstonia perfoliata</i>)* Laiche de Haller - (<i>Carex balleriana</i>) Knautie pourpre - (<i>K. purpurea</i>) Orchis brûlée - (<i>Neotinea ustulata</i>) Spirée vulgaire - (<i>Filipendula vulgaris</i>) Trèfle beige - (<i>Trifolium ochroleucon</i>)	Violette blanche – (<i>Viola alba</i>) Rosier à feuille elliptique – (<i>Rosa elleptica</i>) Primevère acaule - (<i>Primula vulgaris</i>)	
- Faune - Espèces remarquables	Orvet commun - (<i>Anguis fragilis</i>) Lézard des murailles - (<i>Podarcis muralis</i>) Lézard des souches - (<i>Lacerta agilis</i>) Coronelle lisse - (<i>Coronella austriaca</i>) Hespirée du brome - (<i>Carterocephalus palaemon</i>) Mélitée du plantain - (<i>Meleetaea cinscia</i>) Mélitée orangée - (<i>Melitaea dydyna</i>) Mélitée du centauree - (<i>Melitaea phoebe</i>) Fadet de la mélique - (<i>Coenonympha glycerion</i>) Agréste - (<i>Hipparchia semele</i>)	Orvet commun – (<i>Anguis fragilis</i>) Lézard des murailles - (<i>Podarcis muralis</i>) Lézard des souches - (<i>Lacerta agilis</i>) Coronelle lisse - (<i>Coronella austriaca</i>)	Orvet commun – (<i>Anguis fragilis</i>) Lézard des murailles - (<i>Podarcis muralis</i>) Lézard des souches - (<i>Lacerta agilis</i>) Coronelle lisse - (<i>Coronella austriaca</i>) Thécla de l'orme - (<i>Satyrium.w-album</i>)
Enjeux floristique et faunistique	Fort	Moyen	Moyen
Nature des menaces	Embroussaillage Pâturage trop intensif	Coups inconsidérées Monoculture Enrésinement	Enrésinement Populiculture
Impacts réels et potentiels des activités humaines sur les habitats	Fort	Moyen	Moyen

TABLEAU DES ENJEUX DE CONSERVATION DES 3 HABITATS NATURELS D'INTERET EUROPEEN			
Habitat	Pelouse calcicole (Code EUR15 : 6510)	Hêtraie calcicole (Code EUR15 : 9150)	Chênaie pédonculée (Code EUR15 : 9160)
(Vulnérabilité)			
Enjeux de conservation	Fort	Moyen	Moyen
Priorité d'action	-Priorité 1-	- Priorité 2-	- Priorité 2-

* Pour rappel : espèce disparue depuis 2007 (travaux de l'aérodrome)

La conservation et la restauration de **la pelouse calcicole** doivent être prioritaires.

La conservation et la restauration **des habitats forestiers** sont indispensables et doivent être gérées à long terme.

XX.2. AUTRES ENJEUX

Le diagnostic biologique et socio-économique a mis en évidence 5 enjeux qui ne concernent pas directement la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire :

- **Enjeu n° 1 : Conservation du contexte paysager**

L'entité plateau de Malzéville forme un milieu ouvert, important à conserver aux yeux de la population locale. Un paysage, c'est un espace, une vue et un territoire. Cet enjeu aboutit à la définition d'un ensemble d'objectifs favorisant l'appropriation « culturel » et historique de ce territoire.

- **Enjeu n° 2: Maintien des activités économiques et sociales, dans le respect de la conservation du patrimoine biologique.**

Le maintien et le développement des activités économiques et sociales, sur le plateau ou à proximité, doit intégrer les différentes composantes biologiques du site Natura 2000.

- **Enjeu n° 3: Mise en place de projets sur le plateau dans une démarche de concertation**

Certains projets, notamment ceux de développement touristique (sentiers d'interprétation...), doivent se faire en concertation afin que les attentes de chacun soient prises en compte.

- **Enjeu n° 4: Développement de l'accueil du public, en conciliant la conservation du patrimoine biologique et le maintien des activités compatibles**

La valorisation du site auprès du public nécessite une prise en compte de sa sensibilité écologique. Il est important d'engager un processus de réflexion et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés pour définir les actions nécessaires à un accueil du public raisonné et respectueux des objectifs de conservation de ce site naturel.

- **Enjeu n° 5 : l'amélioration de la fonctionnalité du site au travers de la révision du périmètre Natura 2000**

La présence de secteurs ouverts de pelouse à proximité de l'actuel site Natura 2000 (« Butte Sainte Geneviève », « Pain de Sucre ») permet de justifier l'ajustement du périmètre Natura 2000. La prise en compte de milieux naturels et habitats d'espèces similaires garantit également une meilleure fonctionnalité écologique (notion de corridor écologique, banque de graines...).

XXI. CONCLUSION GENERALE

Le diagnostic socio-économique et biologique constitue la première phase de l'élaboration du document d'objectifs du site FR4100157 « Plateau de Malzéville ». Les éléments naturels et humains qui caractérisent le site et dont la compréhension s'avère indispensable pour la mise en œuvre d'une gestion globale et cohérente ont été mis en évidence.

Trois habitats naturels d'intérêt communautaire (pelouses et milieux boisés) constituent un enjeu de conservation important pour le site Natura 2000. Cette richesse écologique requiert une gestion durable, fruit de la concertation entre les différents acteurs et les élus des six communes et des intercommunalités concernées.

La définition des objectifs puis des propositions d'actions pour la gestion et la valorisation du site constitue l'étape suivante.

XXII. BIBLIOGRAPHIE

➤ Ouvrages/Rapports

ADUAN, 1998 – Projets et perspectives, zone de loisirs du Plateau de Malzéville. 9p.

ADUAN, 2002 – Plateau de Malzéville. Note d'étape, le Foncier. 8p.

ADUAN, Biotope, 2007 - Site Natura 2000 FR4100157 Plateau de Malzéville. Inventaires et cartographie des habitats naturels, des espèces végétales remarquables, de l'entomofaune et de l'herpétofaune. 53p.

Communauté Urbaine du Grand Nancy ; Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle ; Biotope, 2007–Mesures Agro-Environnementales territorialisées. Demande de financement. Site Natura 2000 »plateau de Malzéville «-FR4100157. 23p.

Communauté Urbaine du Grand Nancy ; Biotope, 2007 - Périmètre du site Natura 2000 FR'100157-Plateau de Malzéville. Cahier des Clauses Techniques Particulières. 8p.

DDE Meurthe-et-Moselle, 2004 – Plateau de Malzéville, situation foncière.

Conseil Général de Lorraine, 1999 - Espaces Naturels Remarquables de Lorraine, ENS plateau de Malzéville 6p.

Saint Max, 1990- Aménagement d'une zone de loisirs sur le Plateau de Malzéville. 23 p.

Service d'infrastructure de la Défense, 2008 – Plateau de Malzéville (54). Demande de documentation pour l'élaboration du document d'objectifs.4p.

Service d'infrastructure de la Défense, 2008 – Terrain de Manœuvres Plateau de Malzéville Butte Sainte-Geneviève, plan d'ensemble et parcellaire.

➤ Habitats naturels, botanique

Bissardon M., Guibal L. et Rameau J.C., 1997 - CORINE Biotope, Version originale, type d'habitats français. 175p.

Commission Européenne, 1999 – Manuel d'interprétation des habitats. EUR15/2. 132p.

CSL, 2002 – Plateau de Malzéville (54). Expertise préalable à l'intégration au réseau Natura 2000. 10p. + annexes.

Dardaine P., 1983 - Fiche ZNIEFF n°410008842 – DIREN Lorraine

Dardaine P., 1996 - Le caractère méridional du plateau de Malzéville en Meurthe-et-Moselle et sa pelouse à *Knautia purpurea* (Vill.) Borbas – Le Monde des Plantes - 455 : pp. 9-10.

Dardaine P. & Pautz F., 1998 – Herborisation en Lorraine des Naturalistes du Pays de Bade (Allemagne). Bulletin de l'Association des Amis du Conservatoire et Jardin Botanique de Nancy, 5.

Dardaine P., 2002 – La progression de *Blackstonia perfoliata* L. en Lorraine. Accroissement de la biodiversité du plateau de Malzéville (54). Willemetia – 28 : pp. 5-6.

DIREN Lorraine, 2006 – Cahier des charges relatif aux inventaires et cartographies des habitats naturels et des espèces en Lorraine. 31p.

Floraine – Atlas de la flore de Lorraine. <http://www.floraine.net/atlas/>

Guérol F., Pernet B., 1998 – A la découverte des Orchidées de Lorraine. Editions Serpenoise, Metz. 247p.

Lexa-Chaumard A. & Pautrot C., 2006 – Géologie et géographie de la Lorraine. Editions Serpenoise. 286p.

Muller S., 2006 – Les plantes protégées de Lorraine. Distribution, écologie, conservation. Collection Parthénope, Biotope, Méze. 376p.

Pautz F., Dardaine P. & Muller S., 1997 – Les pelouses calcaires du Plateau de Malzéville (France, 54) : présentation du site et des groupements végétaux. Bulletin des Académie et Société Lorraines des Sciences, 3.

Pautz F., 1999 – Les Pelouses calcicoles de Lorraine. Etude phytosociologique et écologique, impact de la gestion sur les populations végétales. Thèse présentée à l'Université de Metz. 267p. + annexes.

➤ **Lépidoptères (papillons)**

Lafranchis T., 2000 - Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles, Parthenope Collection, Biotope, Mèze, 448 p.

Sardet E., Betremieux P.-A., 2006 - Distribution et conservation du Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) en Lorraine française (*Lepidoptera, Nymphalidae*), Linneana Belgica, Pars XX, n)5, mars 2006, pp. 163-179

Oligier G. 1997 – Les lépidoptères récoltés dans la région de Nancy. Société Lorraine d'Entomologie, Bulletin n°4 : 5-13

Oligier G. 1998 – Les lépidoptères récoltés dans la région de Nancy. Société Lorraine d'Entomologie, Bulletin n°5 : 7-11

Tolman T., Lewington R., 1999 – Guide des papillons d'Europe et d'Afrique du nord. 440 espèces illustrées en 2000 dessins couleur. Delachaux et Niestlé, Lausanne (Suisse), 320p.

➤ **Amphibiens et reptiles**

Acemav coll., Duguet R. & Melki F., 2003. - Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg, Parthenope Collection, Biotope, Mèze, 480 p.

Matz G., Weber D., 1999 – Guide des amphibiens et reptiles d'Europe – Les 173 espèces européennes. Delachaux et Niestlé (Paris). 292 p.

Miaud C., Muratet J., 2004 – Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France. INRA Editions. 200 p.

Naulleau G., C.N.R.S., 1987 – Les Serpents de France. Revue Française d'Aquariologie, extrait 11e année, 1984, fasc.3 et 4, 2e édition, 56p.

Naulleau G., C.N.R.S., 1990 – Les Lézard de France. Revue Française d'Aquariologie, extrait 17e année, 1984, fasc.3 et 4, pp : 65-128.

Naulleau G., C.N.R.S., 1990 – Les Amphibiens de France. Revue Française d'Aquariologie, extrait 17e année, 1990, fasc.3 et 4, 63p.

Renner M., Vitzthum S., 2007 – Amphibiens et Reptiles de Lorraine. Editions Serpenoise. 272 p.

Société Herpétologique de France, 1989 – Atlas de répartition des Amphibiens et Reptiles de France. SHF, Paris (France), 191p.

➤ **Documentation Générale**

Agincourt, 2007-Plaquette de présentation – Agincourt, Bulletin Municipal.4p.

BRGM, Cdrom, carte géologique Plateau de Malzéville.

Association Cyclo-Tourisme, 2008-ligue de Lorraine- Les randonnées. 42p.

Comité Régional d'Equitation de Lorraine, 2008– Plaquette de présentation des chemins équestres. 49p.

Comité Urbaine du Grand-Nancy, 2007 – L'espace sports d'orientation du Plateau de Malzéville. 3p.

Communauté Urbaine du Grand-Nancy, 2006 – Plan Local d'Urbanisme de Saint-Max-4p.

Conseil Général Meurthe-et-Moselle (54), Plaquette de présentation – Vivre la Meurthe et Moselle- 2008. 35p.

Communauté Urbaine du Grand Nancy, 2007 – Le Grand Nancy en vélo.

Direction régionale du génie de la Région Terre Nord-est, 2005 – terrain de manœuvres de la butte sainte-Geneviève et du Plateau de Malzéville. 4p.

Dommartemont – Plaquette de Présentation-2007- Le Tambourinaire. 15p.

Eulmont, 2007 -Compte rendu synthétique du Conseil Général. 4p.

Lay-Saint-Christophe, 2007– Les informations municipales. 25p.

Malzéville, 2008 – Plaquette de présentation.

Office Nationale des Forêts, 2004 - Cdrom – Données ONF Malzéville.

Office Nationale des Forêts, 2004 – Surveillance du Plateau de Malzéville. 2p.

Saint-Max, 2007, Plaquette de présentation. Saint-Max notre ville. 14p.

Service d'Infrastructure de la Défense, 2006 - Autorisation de pacage et de fauchage sur le terrain de manœuvre du Plateau de Malzéville. 6p.

TDF, 2007 – Activité de TDF sur le Plateau de Malzéville.5p.

Territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey – Plaquette de présentation des chemins forestiers – 2007. 8p.

XXIII. ANNEXES

Ci-dessous la liste des annexes :

- ✓ Annexe 1 : Présentation des membres du Comité de Pilotage du plateau de Malzéville (site Natura 2000 – FR4100157)
- ✓ Annexe 2 : Démarche retenue pour la réalisation du document d'objectifs
- ✓ Annexe 3 : Liste des organismes et structures contactés pour les consultations et le suivi dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs
- ✓ Annexe 4 : Recueil des observations d'espèces végétales sur le plateau de Malzéville de 1983 à 2007
- ✓ Annexe 5 : Présentation des espèces végétales remarquables observées
- ✓ Annexe 6 : Liste des espèces d'insectes observées en 2007 sur la zone d'étude
- ✓ Annexe 7 : Présentation des espèces de papillons de jour remarquables observées
- ✓ Annexe 8 : Présentation des espèces de reptiles observées
- ✓ Annexe 9 : Tableau récapitulatif des monuments et des objets classés et inscrits
- ✓ Annexe 10 : Carte de localisation de la course d'orientation sur le plateau de Malzéville

Annexe 1 : Présentation des membres du Comité de pilotage Natura 2000 du plateau de Malzéville (site Natura 2000 – FR4100157)

(Conformément aux arrêtés préfectoraux des 9 octobre 2006 et 23 mars 2007)

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

- M. le Président du Conseil Régional de Lorraine
- M. le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- M. le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy
- M. le Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en charge de l'environnement
- M. le Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en charge du Plateau de Malzéville
- M. le Député de Meurthe-et-Moselle de la 2^{ème} circonscription
- M. le Député de Meurthe-et-Moselle de la 1^{ère} circonscription
- M. le Président de la Communauté de communes du Grand Couronné
- M. le Président de la Communauté de communes du bassin de Pompey
- M. le Maire de St Max
- M. le Maire d'Agincourt
- M. le Maire d'Eulmont
- M. le Maire de Dommartemont
- M. le Maire de Lay-Saint-Christophe
- M. le Maire de Malzéville

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs
- M. le Président du GIC de l'Amezule
- M. le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Meurthe-et-Moselle
- M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
- M. le Président de la Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle
- M. le Président de l'Association foncière d'Agincourt
- M. le Président de l'Association foncière d'Eulmont
- M. le Président de l'Association foncière de Lay-Saint-Christophe
- M. le Président du Conservatoire des Sites Lorrains
- M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière

- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs
- M. le Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz, Etat Major de la région terre
- M. le Directeur de l'Aduan
- M. le Directeur régional de TDF
- M. le Directeur départemental de la Fédération française de randonnée pédestre
- M. le Directeur de la société Solvay SA
- M. le Président de l'Automobile Club Lorrain
- M. le Président du Comité départemental de course d'orientation
- M. le Président du Comité départemental de Vol à voile
- M. le Président de l'Aéroclub de l'Est
- M. le Président du Centre permanent d'initiatives à l'environnement de Champenoux
- M. le Directeur des Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy
- M. le Président de l'association Floraine
- M. le Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est
- M. le Directeur du Lycée de Pixérécourt

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif

- M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle
- M. le Directeur Régional de l'Environnement
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Délégué Départemental de l'Office National des Forêts
- M. le Chef du service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Annexe 2 : Démarche retenue pour la réalisation du document d'objectifs

Phase 1 : l'état des lieux

➤ La bibliographie

Cette phase est primordiale et permet de rassembler puis de synthétiser l'ensemble des connaissances disponibles sur le site Natura 2000 du plateau de Malzéville.

La documentation existante concernant le site a été consultée (photographies aériennes, études, cartes, diagnostics, plaquettes ...), tout comme les dossiers disponibles auprès des collectivités locales, territoriales, des services de l'Etat, des associations. Toutes les références utilisées sont citées dans la bibliographie.

➤ Les consultations

Cette phase d'enquête est indispensable dans une démarche Natura 2000. Dans une optique de concertation la plus large possible, des entretiens (visuels et téléphoniques) ont été organisés permettant de réunir les points de vue de chacun et d'acquérir une vision plus précise du site. Les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les représentants des exploitants agricoles et forestiers, les associations de protection de la Nature ont été consultés, soit 52 structures et/ou personnes (cf. Annexe 3).

La méthodologie employée est la suivante :

- ✓ Envoi à chaque structure d'un courrier individuel ;
- ✓ Prise de rendez-vous ;
- ✓ Elaboration d'une grille de questions servant de support lors de l'entretien ;
- ✓ Synthèse thématique des entretiens servant d'assise au diagnostic socio-économique.

Cette étape primordiale permet de recenser chaque acteur rencontré sur le site et de cerner les usages faits sur le territoire concerné par le site Natura 2000, afin de comprendre les logiques socio-économiques.

➤ Le diagnostic socio-économique

Le diagnostic socio-économique est établi sur la base des consultations des acteurs locaux et de recherches bibliographiques. Cette phase permet d'établir un état des lieux des activités rencontrées sur le site, des projets mais également de mettre en exergue les relations entre les différents acteurs (coopération, problèmes ponctuels, etc.).

➤ Le diagnostic écologique

Le travail présenté dans le cadre de ce document d'objectifs correspond à la synthèse des expertises botaniques et faunistiques (insectes, amphibiens et reptiles) réalisés sur l'ensemble du site par BIOTOPE en 2007. Cette mission avait pour but d'établir un état des lieux remis à jour aussi bien pour l'intégrer dans la démarche Natura 2000 de ce site (état des lieux des

habitats naturels) qu'en étudiant en parallèle certains groupes faunistiques (démarche relative au plan de gestion et d'aménagement).

Ce diagnostic doit permettre de :

- recenser et cartographier les habitats naturels (dont ceux d'intérêt européen) ;
- définir l'état de conservation de ces habitats naturels ;
- recenser et cartographier la flore remarquable ;
- recenser et cartographier les espèces et habitats des papillons de jour (espèces d'intérêt européen et/ou remarquables) ;
- recenser et cartographier les espèces et habitats des amphibiens et des reptiles ;
- définir l'état de conservation des populations animales recensées.

Ce travail se présente sous la forme d'une synthèse de façon à appréhender de manière synthétique les habitats naturels et certains groupes faunistiques présents sur le site, les espèces remarquables et les enjeux de conservation qui leur sont associés.

La méthode mise en place dans le cadre de la mission effectuée en 2007 est exposée de manière plus détaillée dans le chapitre relatif au diagnostic écologique.

Phase 2 : la définition des enjeux et des objectifs

➤ **Les Enjeux**

Cette partie correspond à la définition et la hiérarchisation des enjeux naturalistes. On entend par « enjeux » du site, ce qui est « en jeu » : espèces (menace de disparition, aspect invasif de certaines...), maintien d'un habitat naturel (évolution de l'enfrichement...), point de vue remarquable à préserver, histoire...

Cette hiérarchisation est conditionnée à d'éventuels compléments d'expertises (manques de connaissances naturalistes).

L'établissement de la liste des enjeux est basé en priorité sur les objectifs Natura 2000 puis sur ceux d'un site naturel d'exception ouvert au public :

- Préservation des milieux naturels et maintien des habitats d'espèces ;
- Préservation de la qualité du site et des paysages ;
- Création raisonnée d'aménagements en vue de l'ouverture au public.

➤ **Les objectifs**

Intégrer un plan de gestion et d'aménagement dans le document d'objectifs nécessite :

- La définition préalable des **enjeux** émanant d'un état des lieux précis et complet ;
- La définition des **objectifs** à court et à moyen terme, voire à long terme ;
- Une proposition d'une **stratégie d'aménagement** réaliste permettant de répondre aux objectifs prioritairement liés aux obligations de résultats de conservation des habitats Natura 2000. Cette notion « stratégie » est importante car il peut en effet exister pour un habitat plusieurs orientations impliquant des mises en œuvre très différentes. Le choix d'une stratégie se fait donc en fonction de son acceptation ou de son appropriation par les acteurs concernés. Dans le cadre de cette étude, il a été tenu compte des instruments de planification existants, des moyens économiques, humains et financiers mobilisables et des projets des différents acteurs présents sur le site.

Phase 3 : la définition des actions et des suivis

Les propositions d'action se basent sur les enjeux et objectifs résultant des diagnostics socio-économique et écologique.

Ces actions sont ensuite proposées lors de groupes de travail où elles sont débattues, chacun pouvant apporter ses connaissances (technique, géographique ...).

Cette concertation permet d'aboutir à un plan d'action qui est précisé à travers un catalogue d'action (« fiche action »).

Annexe 3 : Liste des organismes et structures contactés pour les consultations et le suivi dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs

De janvier à mars 2008

STRUCTURE	CONTACT	FONCTION	ADRESSE	CP-VILLE
Préfecture de Meurthe-et-Moselle	M. Hugues PARANT	Préfet		54000 NANCY
Direction Régionale de l'Environnement	M. Paul MICHELET	Directeur	19 av Foch	57005 METZ CEDEX 01
Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	M. Yves ROYER Mme Catherine NORMANDIN	Directeur Chef de service forêt, environnement et développement rural	Cité administrative 45 rue Sainte Catherine	54043 NANCY CEDEX
Direction Départementale de l'Équipement	M. Michel MARTY	Directeur	Place des Ducs de Bar	54000 NANCY
Conseil Régional de Lorraine	M. Jean-Pierre MASSERET	Président	Place Gabriel Hocquard BP 81004	57036 METZ CEDEX 1
	Mme Stéphanie GLANCHARD	Chargée de mission à l'AREL		
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle	M. Michel DINET	Président	CO n°19-48 rue du Sergent Blandan	54035 NANCY
Communauté Urbaine du Grand Nancy	M. André ROSSINOT	Président	22-24 Viaduc Kennedy	54035 NANCY
	M. Jean François HUSSON	Vice président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy		
	M. Alain LEGRAND	Vice président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy		
	Mme Estelle LECLAIRE	Etudes et travaux		
	Mme Christine CUNIN	Gestion foncière		
	Mme Sophie DIDIER	Cabinet du président		
Communauté de communes du Grand Couronné	M. Christian GUILLAUME	Président	47 rue St Barthélémy	54280 CHAMPENOUX
	M. Abdel HAFIDI	Chargé de mission développement du territoire – en charge dossier N2000		
Communauté de communes du bassin de Pompey	M. Laurent TROGRIC	Président	Mairie de Liverdun 1 place François Mitterrand	54460 LIVERDUN
Mairie de Tomblaine	M. Hervé FERON	Maire de Tomblaine Député de la 2 ^{ème} circonscription	Hôtel de ville Place Goethe	54510 TOMBLAINE
Mairie d'Essey les nancy	Jean-Paul MONIN	Maire	1 place République	54270 ESSEY LES NANCY
	M. Guy FISCHER			
Mairie de St Max	M. Gérard STOERKEL M. André MARIANI	Maire Directeur Général des Services	37 avenue Carnot	54130 ST MAX
Mairie d'Eulmont	M. Serge MARCHAL	Maire Vice président CdC grand Couronné	Rue du château	54690 EULMONT
Association foncière d'Eulmont	M. Serge MARCHAL	Président	Rue du château	54690 EULMONT
Mairie d'Agincourt	M. Denis LAPOINTE	Maire Vice président CdC grand Couronné	4 rue Maucolin	54770 AGINCOURT
Association foncière d'Agincourt	M. Denis LAPOINTE	Président	4 rue Maucolin	54770 AGINCOURT
Mairie de Dommartemont	M. René MARTINUZZI	Maire	12 rue Haute	54130 DOMMARTEMONT
Mairie de Lay-St-Christophe	Mme Michelle BARTHELEMY	Maire	7 place Courcelles	54690 LAY ST CHRISTOPHE

STRUCTURE	CONTACT	FONCTION	ADRESSE	CP-VILLE
Association foncière de Lay-St-Christophe	M Mme Michelle BARTHELEMY	Présidente	7 place Courcelles	54690 LAY ST CHRISTOPHE
Mairie de Malzéville	M. Jean-Paul BOLMONT	Maire	11 rue du Général De Gaulle	54220 MALZEVILLE
Conservatoire des Sites Lorrains	M. Alain FALVI	Président	7 place Albert Schweitzer	57930 FENETRANGE
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	M. Serge MULLER	Président	Campus Bridoux Av du gal Delestraint	57070 METZ CEDEX
	M. Pierre DARDAINE	Conseiller CSRPN	14 chemin de ma Fosse-Perrière	54500 VANDOEUVRE LES NANCY
Association FLORAINE	M. François VERNIER	Président	100 rue du jardin botanique	54600 VILLERS LES NANCY
CPIE	M. Albert MALGRAS	Président	51 rue St Barthélémy	54280 CHAMPENOUX
Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy		Président	100 rue du Jardin Botanique	54600 VILLERS LES NANCY
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	M. Alain DEMOYEN	Chef du service départemental	26 rue Lamartine	54300 LUNEVILLE
	Mlle COURTE	Chargée de mission		
Chambre Départementale d'Agriculture	M. Gérard RENOARD Mme REVEST	Président	5 rue de la Vologne	54524 LAXOU CEDEX
FDSEA de Meurthe et Moselle	M. Laurent PAQUIN	Président	5 rue de la Vologne	54520 LAXOU
Jeunes Agriculteurs	M. Alban PLANUS	Président	5 rue de la Vologne	54520 LAXOU
Confédération Paysanne de Meurthe-et-Moselle	M. Hervé RENAUDIN	Président	GAEC de Maix Grande rue	54450 REILLON
ONF	M. Marc DEROY	Délégué départemental	5 rue Girardet	54000 NANCY
	Mme VALLIERE			
Centre Régional de la Propriété Forestière	M. Henri PLAUCHE-GILLON	Président	11 rue de la Commanderie	54000 NANCY
	M. Stéphane ASAEL	Ingénieur	Maison de l'agriculture 2 rue de Rome	67300 SCHILTIGHEIM
	M. Jean-François FREUND	Technicien CRPF 54		
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs	M. Henri PLAUCHE-GILLON	Président	11 rue de la Commanderie	54000 NANCY
	Mme Marie-Alix DESSARD			
Fédération Départementale des Chasseurs	M. Jean-Pierre SIMOUTRE	Président	5 rue Drouin	54022 NANCY CEDEX
GIC de l'Amezule	M. Michel COLIN	Président	42 rue Jean Mermoz	54770 AGINCOURT
Fédération Française de Randonnée pédestre	M. Christian NOEL	Président	Maison des sports 13 rue Jean Moulin	54510 TOMBLAINE
Comité départemental de course d'orientation	M. Philippe POGU	Président	Maison des sports 13 rue Jean Moulin	54510 TOMBLAINE
L'Automobile Club Lorrain	M. Jean COLSON	Président	Bd Barthou	54500 VANDOEUVRE LES NANCY
Comité départemental de vol à voile	M. Dominique LORENTZ	Président	Aérodrome de Nancy-Malzeville	54130 ST MAX
L'aéroclub de l'Est	M. Dominique LORENTZ	Président	37 rue Victor Hugo	54000 NANCY
Etat-major de la région terre	M. Jean-Marie FAUGERE	Général de corps d'armée, gouverneur militaire de Metz	1 bd Clémenceau	57998 METZ ARMEES
Génie de Nancy	Mme BERTOLASO		Caserne Verneau Rue du Sergent Blandan	54000 NANCY
L'aviation civile Nord-Est	M. Michel HUPAYS	Directeur	Aéroport de Strasbourg-Entzheim	67960 ENTZHEIM
ADUAN	M. Gérard RONGEOT M. TATON	Directeur	10 rue Victor Poirel	54000 NANCY

STRUCTURE	CONTACT	FONCTION	ADRESSE	CP-VILLE
Caserne pompier GRAND NANÇY	Valérie Thomas	secrétariat	07 rue Cardinal Mathieu	54000 NANCY
SOLVAY	M. Patrick SIVRY	Directeur	2 rue Gabriel Péri	54110 DOMBASLE SUR MEURTHE
	M. Christian ZAMBONI M. Jean-Louis VAUTRIN	Responsable foncier		
direction départementale télédiffusion de france	M. Pierre-Yves DAVID M. VICTORION	Directeur régional Nord-Est	11 route de Mirecourt	54016 NANCY CEDEX
Lycée de Pixérécourt	M. Pierre MATHIS M. Cailly	Président Agriculteur	Domaine de Pixérécourt	54220 MALZEVILLE
Députée de la 2ème circonscription	Mme Patricia BURCKHART- VANDEVELDE		9 square de Liège	54500 VANDOEUVRE LES NANCY
Député Conseiller Communautaire	M. Laurent HENART		80 rue St Georges	54000 NANCY

Annexe 4 : Recueil des observations d'espèces végétales sur le plateau de Malzéville de 1983 à 2007

Espèce	Rareté	Protection	Auteurs des prospections								
			Dardaine 1983	Parent 1987	Ferry 1996	Pautz, Dardaine, Muller 1997	D'Ardaine, Pautz 1998	Daradaine 2001	Dardaine, Richard, Aumaitre, 2002	Biotope 2007	Dardaine 2007 / 2008
<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) R. Br.	ar		x				x				
<i>Achillea millefolium</i> L.	ac					x				x	
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	c					x				x	
<i>Agrostis capillaris</i> L.	c					x				x	
<i>Ajuga genevensis</i> L.	ar								x		
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) L.C.M. Rich.	ar		x				x		x	x	
<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn.	rr		x								
<i>Anthyllis vulneraria</i> L. subsp. <i>pseudovulneraria</i> (Sagorski) J. Duvigneaud	ac		x			x			x	x	
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop.	ac								x	x	
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L. subsp. <i>serpyllifolia</i>	ac					x					
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P. Beauv. ex J. et C. Presl	cc					x				x	
<i>Artemisia absinthium</i> L.	r							x			
<i>Asperula cynanchica</i> L.	ac		x			x					
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L.	ac					x					
<i>Bellis perennis</i> L.	cc									x	
<i>Berberis vulgaris</i> L.	ar								x		
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	rr	PR						x			
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P. Beauv.	ac					x				x	
<i>Briza media</i> L.	c					x			x	x	
<i>Bromus erectus</i> Huds.	c					x			x	x	
<i>Bunium bulbocastanum</i> L.	ac		x				x		x		

Espèce	Rareté	Protection	Auteurs des prospections								
			Dardaine 1983	Parent 1987	Ferry 1996	Pautz, Dardaine, Muller 1997	D'Ardaine, Pautz 1998	Daradaine 2001	Dardaine, Richard, Aumaitre, 2002	Biotope 2007	Dardaine 2007 / 2008
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	ar		x			x	x			x	x
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	c					x				x	
<i>Campanula glomerata</i> L.	ar		x				x		x	x	
<i>Campanula patula</i> L.	r								x	x	
<i>Campanula rapunculus</i> L.	ac					x			x		
<i>Campanula rotundifolia</i> L.	ac		x						x	x	
<i>Carex caryophyllea</i> Latourr.	ac					x			x	x	
<i>Carex flacca</i> Schreb.	c					x				x	
<i>Carex halleriana</i> Asso	rr	PR	x						x		
<i>Carex tomentosa</i> L.	ac						x				
<i>Carlina vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i>	c								x	x	
<i>Centaurea jacea</i> L.	ar					x				x	
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	c										x
<i>Cerastium semidecandrum</i> L.	ac					x			x		
<i>Cirsium acaule</i> Scop.	c		x			x			x	x	
<i>Cynoglossum officinale</i> L.	ar								x	x	
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	ac		x			x				x	
<i>Dactylis glomerata</i> L subsp. <i>glomerata</i> .	cc					x				x	
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC.	ar					x	x			x	
<i>Daucus carota</i> L. subsp. <i>carota</i>	c					x				x	
<i>Dianthus carthusianorum</i> L.	ac								x	x	
<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall.	c					x					
<i>Eryngium campestre</i> L.	ac		x			x			x	x	
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	c					x			x	x	
<i>Euphrasia stricta</i> Wolff. ex Lehm.	ar		x								
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	ac									x	
<i>Festuca heteropachys</i> (St Yves) Patzke ex Auquier	rr						x				
<i>Festuca lemanii</i> Bast.	ac					x			x	x	
<i>Filipendula vulgaris</i> Moench	r	PR					x		x	x	
<i>Fragaria vesca</i> L.	c					x			x		

Espèce	Rareté	Protection	Auteurs des prospections								
			Dardaine 1983	Parent 1987	Ferry 1996	Pautz, Dardaine, Muller 1997	D'Ardaine, Pautz 1998	Daradaine 2001	Dardaine, Richard, Aumaitre, 2002	Biotope 2007	Dardaine 2007 / 2008
<i>Fumana procumbens</i> (Dun.) Gren. et Godr.	rr	PR	x			x	x		x	x	
<i>Galium verum</i> L.	c					x			x	x	
<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P. Beauv.	rr				x						
<i>Genista pilosa</i> L.	ac		x						x		
<i>Genista sagittalis</i> L.	ar		x			x	x		x	x	
<i>Genista tinctoria</i> L.	ac		x			x			x	x	
<i>Gentianella ciliata</i> (L.) Borkh.	ac									x	
<i>Globularia bisnagarica</i> L.	ar		x			x	x				
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R. Br. subsp. <i>conopsea</i>	ar		x			x	x		x	x	
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill. subsp. <i>nummularium</i>	r		x			x			x	x	
<i>Hieracium pilosella</i> L.	cc		x			x			x	x	
<i>Hieracium piloselloides</i> Vill.	r								x		
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	ar		x						x	x	
<i>Hippocrepis comosa</i> L.	ac		x			x			x	x	
<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) P. Lassen	rr	PR				x					
<i>Hypericum perforatum</i> L.	c					x			x	x	
<i>Inula conyza</i> DC.	c					x			x	x	
<i>Inula salicina</i> L.	ar								x		
<i>Kandis perfoliata</i> (L.) Kerguelen	ac					x			x		
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	c					x					
<i>Knautia timeroyi</i> Jord. subsp. <i>collina</i> (Schübler et Martens) Breitstr	rr					x			x	x	x
<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schultes	ar								x		
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P. Beauv.	ac					x				x	
<i>Lathyrus nissolia</i> L.	r								x	x	
<i>Leontodon hispidus</i> L.	c									x	
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam	ac										C
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	cc									x	

Espèce	Rareté	Protection	Auteurs des prospections								
			Dardaine 1983	Parent 1987	Ferry 1996	Pautz, Dardaine, Muller 1997	D'Ardaine, Pautz 1998	Dardaine 2001	Dardaine, Richard, Aumaitre, 2002	Biotope 2007	Dardaine 2007 / 2008
<i>Linum catharticum</i> L.	c					x		x	x	x	
<i>Linum tenuifolium</i> L.	ac		x			x	x		x	x	
<i>Lithospermum officinale</i> L.	r								x		
<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>corniculatus</i>	c					x			x	x	
<i>Lotus maritimus</i> L.	rr							x			
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	c					x			x	x	
<i>Malva moschata</i> L.	c										x
<i>Medicago falcata</i> L.	c					x					
<i>Medicago lupulina</i> L.	c								x	x	
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	ac								x		
<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv.	ar		x								
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dum. subsp. <i>serotinus</i> (Cosson et Germain) Corb.	ar		x								
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	ac					x			x	x	
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Dumort. ex Piré) P. Fourn. var. <i>procurrens</i> (Wallr.) Burnat	c								x		
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>spinosa</i>	ar					x			x	x	
<i>Ophrys apifera</i> Huds.	r	CR	x				x		x	x	
<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W. Schmidt) Moench	ar	CR	x						x	x	
<i>Orchis mascula</i> (L.) L.	ar			x					x		
<i>Orchis militaris</i> L.	ac		x								
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	c		x								
<i>Orchis ustulata</i> L.	rr	PR						x			
<i>Origanum vulgare</i> L.	cc					x				x	
<i>Orobanche alba</i> Willd.	rr								x		
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W. Ball et Heywood	ar										x
<i>Pimpinella saxifraga</i> L.	c								x	x	
<i>Plantago lanceolata</i> L.	cc					x				x	
<i>Plantago media</i> L.	c					x				x	

Espèce	Rareté	Protection	Auteurs des prospections								
			Dardaine 1983	Parent 1987	Ferry 1996	Pautz, Dardaine, Muller 1997	D'Ardaine, Pautz 1998	Dardaine 2001	Dardaine, Richard, Aumaitre, 2002	Biotope 2007	Dardaine 2007 / 2008
<i>Poa bulbosa</i> L. var. <i>vivipara</i> Koeler	r					x			x		
<i>Poa pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	cc					x			x	x	
<i>Polygala calcarea</i> F.W. Schultz	ac		x			x	x		x	x	
<i>Polygala vulgaris</i> L. subsp. <i>vulgaris</i> var. <i>vulgaris</i>	ac								x		
<i>Potentilla neumanniana</i> Reichenb.	ac					x			x	x	
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke	ac										x
<i>Primula vulgaris</i> Huds.	rr	PR		x						x	
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Scholler	c		x				x		x		
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L.	ar							x			
<i>Prunella vulgaris</i> L.	c					x					
<i>Prunus mahaleb</i> L.	ac					x	x				
<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill.	ar	CR	x			x			x		x
<i>Quercus x calvescens</i> Vukot.	r		x								
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	c					x			x		
<i>Reseda lutea</i> L.	ac								x		
<i>Rosa agrestis</i> Savi	ar						x				
<i>Rosa elliptica</i> Tausch.	r		x				x				
<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Smith	r								x		
<i>Rosa rubiginosa</i> L.	ac					x	x				
<i>Rosa tomentosa</i> Smith	ar		x						x		
<i>Salvia pratensis</i> L.	c					x			x	x	
<i>Sanguisorba minor</i> Scop.	c					x			x	x	
<i>Scabiosa columbaria</i> L. subsp. <i>columbaria</i>	c		x			x			x	x	
<i>Securigera varia</i> (L.) P. Lassen	ac					x			x	x	
<i>Senecio jacobaea</i> L.	c					x			x	x	
<i>Seseli montanum</i> L.	ar		x			x	x		x	x	
<i>Stachys officinalis</i> (L.) Trev.	ac		x								
<i>Stachys recta</i> L.	c					x			x		
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	ac		x			x				x	
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	ar								x		

Espèce	Rareté	Protection	Auteurs des prospections									
			Dardaine 1983	Parent 1987	Ferry 1996	Pautz, Dardaine, Muller 1997	D'Ardaine, Pautz 1998	Dardaine 2001	Dardaine, Richard, Aumaitre, 2002	Biotope 2007	Dardaine 2007 / 2008	
<i>Thesium humifusum</i> DC.	ac					x						
<i>Thymus praecox</i> Opiz	c		x			x			x	x		
<i>Tragopogon pratensis</i> L. subsp. <i>pratensis</i>	c					x			x	x		
<i>Trifolium alpestre</i> L.	ar					x			x	x		
<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	c					x			x	x		
<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	c								x	x		
<i>Trifolium medium</i> L.	c					x						
<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds.	r								x			x
<i>Trifolium pratense</i> L.	c					x				x		
<i>Trifolium repens</i> L.	cc									x		
<i>Trifolium rubens</i> L.	ar								x	x		
<i>Trifolium striatum</i> L.	ar								x			
<i>Trisetum flavescens</i> (L.) P. Beauv.	c					x				x		
<i>Veronica arvensis</i> L.	c					x						
<i>Veronica prostrata</i> L. subsp. <i>scheereri</i> J. P. Brandt	ar		x						x			
<i>Vicia cracca</i> L.	c										x	
<i>Vicia tenuifolia</i> Roth	ar					x					x	
<i>Viola alba</i> Besser	rr	PR	x						x			
<i>Viola canina</i> L. subsp. <i>canina</i>	r					x	x	x				
<i>Viola hirta</i> L.	ac					x						

Légende :
cc : très commun ; c : commun ; ac : assez commun ; ar : assez rare ; r : rare ; rr : très rare
PR : protection régionale ; CR : cueillette réglementée en Meurthe et Moselle

Annexe 5 : Présentation des espèces végétales remarquables observées

Les fiches suivantes contiennent des descriptifs synthétiques de chacune des espèces remarquables rencontrées sur le site. Leur répartition à l'échelle régionale, leurs habitats caractéristiques ainsi que les enjeux de leur conservation y sont décrit.

Elles résultent de la compilation de plusieurs ouvrages de référence :

- *Les plantes protégées de Lorraine*, S. MULLER
- *L'Atlas de la flore de Lorraine (site web)*, Association FLORAINE
- *Le Flore de Lorraine*, F. VERNIER
- Ainsi que diverses publications citées dans le chapitre « bibliographie »

➤ Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*)

Assez rare, cueillette réglementée en Meurthe et Moselle.

Habitat : Cette espèce thermophile se rencontre sur pelouses thermophiles calcaires.

Répartition en Lorraine : La Pulsatile est principalement localisées sur les coteaux calcaires du Barrois, de Meuse (au nord du département) et de Moselle.

Gestion : La gestion devra donc être orientée de façon à maintenir le milieu ouvert.



Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*)
Photographie prise hors du site © Frédéric MONY

➤ Callune (*Calluna vulgaris*)

Assez rare en Lorraine, plus rare en pelouse.

Habitat : cette espèce héliophile est caractéristique des milieux acides tels que les chênaies et hêtraies acidiphiles, les pinèdes, les pessières et les landes sur sol. Plus rarement, on peut la rencontrer sur des pelouses calcicoles au niveau de zone de décarbonatation.

Répartition en Lorraine : la callune est principalement localisée dans l'est de la région sur les substrats acides du massif vosgien. Toutefois, on la retrouve ponctuellement au niveau d'îlots de décarbonatation de coteau calcaires (cotes de Moselle, de Meuse et Argonne).

Gestion : la principale menace planant sur cette espèce, dans le contexte du Plateau de Malzéville, est la fermeture des milieux par la fruticée à Prunelliers. La gestion devra donc être orientée vers le maintien d'un degré d'ouverture adéquat.



Callune (*Calluna vulgaris*)
Photographie prise sur site © Frédéric MONY -
BIOTOPE

➤ **Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*)**

Très rare, protection régionale, espèce déterminante ZNIEFF⁷ niveau 2.

Habitat : cette espèce est caractéristique des pelouses marneuses à Brome (*Chloro perfoliatae-Brometum*). Sur le site, en l'absence de cet habitat, elle a été signalée sur une pelouse mésophile à Brome phytosociologiquement assez proche.

Répartition en Lorraine : la Chlore perfoliée est une espèce subatlantique-méditerranéenne en limite d'aire de répartition dans notre région. Absente de la littérature ancienne, elle est signalée pour la première fois dans les années 70. Depuis, les stations connues sont au nombre de 9. Toutefois, les récents travaux d'extension de l'aéroclub de Malzéville auraient été préjudiciables à la cinquantaine de pieds découverts en 2001. Dans ce cadre des mesures compensatoires ont été mises en place (DIREN, DGAC).

Gestion : la progression du nombre de données disponibles sur cette espèce semble traduire une extension récente de son aire de répartition. Aussi MULLER (2006) préconise de focaliser les efforts de prospection sur cette espèce afin d'estimer plus précisément sa distribution et de proposer des mesures de gestion conservatoires adaptées.



Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*)
Photographie prise hors site ©J.
CRELLIN - www.floralimages.co.uk

➤ **Faux Séné (*Hippocrepis emerus*)**

Très rare, protection régionale, espèce déterminante ZNIEFF niveau 2.

Habitat : cette espèce se rencontre principalement dans les fourrés thermophiles sur calcaires. Toutefois, cette espèce peut être cultivée à des fins d'ornementation.

Répartition en Lorraine : 11 stations de cette espèce sont connues en Lorraine. Elles sont localisées au niveau des côtes de Meuse et de Moselle et limitée à la partie centrale de la région.

Gestion : au regard de son origine potentiellement ornementale, un débat autour de l'indigénat de cette espèce peut être tenu. Toutefois, la disjonction des aires où l'espèce est présente, l'ancienneté des stations et son implantation dans un habitat similaire à son habitat sub-méditerranéen d'origine tendent à écarter son origine ornementale (MULLER, 2006).



Faux Séné (*Hippocrepis emerus*)
Photographie prise hors site
©Erick DRONNET

⁷ Se dit d'une espèce remarquable en Lorraine, permettant la désignation de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de niveau 1, 2 et 3.

➤ **Fumana couché (*Fumana procumbens*)**

Très rare, protection régionale, espèce déterminante ZNIEFF niveau 1.

Habitat : cette espèce se développe au niveau d'affleurements rocheux colonisés par un cortège végétal caractéristique des pelouses calcicoles xérophiles rases.

Elle peut également avoir un comportement pionnier lors de la recolonisation de zones perturbées par des activités anthropiques.

Répartition en Lorraine : les 13 stations de cette espèce présentes dans la région sont essentiellement réparties le long des côtes de Meuse et de Moselle.

Gestion : la principale menace pesant sur cette espèce peu compétitive est la fermeture des milieux par les ligneux. La gestion devra donc être orientée de façon à maintenir le milieu ouvert.



Fumana couché (*Fumana procumbens*)
Photographie prise hors site ©J.S PHILIPPE - BIOTOPE

➤ **Knautie pourpre (*Knautia timeroyi* subsp. *collina* = *K. purpurea*)**

Très rare, espèce déterminante ZNIEFF niveau 2.

Habitat : cette espèce se développe principalement au niveau de la pelouse mésophile à Brome.

Répartition en Lorraine : C'est en 1996, que P. DARDAINE découvre que l'espèce de Knautie habituellement identifiée comme étant *K. arvensis* était en réalité *K. timeroyi* subsp. *collina* (= *K. purpurea*) dont l'aire de répartition originelle s'étend sur les régions Rhône-alpes, PACA et Languedoc-Roussillon.

Gestion : Un effort de prospection de cette espèce devrait être mené. La forte probabilité de confusion avec *K. arvensis* pourrait laisser supposer que la population lorraine de Knautie pourpre est plus importante.



Knautie pourpre (*Knautia purpurea*)
Photographie prise sur site
©Pierre DARDAINE

➤ **Laïche de Haller (*Carex halleriana*)**

Très rare, protection régionale, espèce déterminante ZNIEFF niveau 2.

Habitat : la Laïche de Haller se rencontre dans des milieux très ouverts comme les pelouses mésoxérophiles du *Festuco lemanii* – *Brometum*, des affleurements rocheux ou des éboulis calcaires.

Répartition en Lorraine : D'origine sub-méditerranéenne, cette espèce est ici en limite nord d'aire de répartition. Toutefois, selon MULLER



Laïche de Haller (*Carex halleriana*)
Photographie prise hors site ©Jean-François MONY

(2006), la découverte de stations de plus en plus septentrionales accrédite l'hypothèse d'une expansion de ce taxon vers le nord.

On compte une vingtaine de stations de ce taxon en Lorraine principalement réparties sur l'axe Neufchâteau- Nancy.

Gestion : étant une espèce de milieux ouverts, la Laïche de Haller supporte mal le fermeture des milieux. La gestion devra donc s'orienter vers le maintien d'un bon degré d'ouverture.

➤ **Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)**

Rare, cueillette réglementée en Meurthe et Moselle.

Habitat : l'Ophrys abeille est une espèce de pleine lumière que l'on rencontre dans les habitats de pelouses calcicoles. Toutefois, elle peut supporter un léger ombrage et être observée en lisière ou dans les bois clairs.

Répartition en Lorraine : cette espèce est assez commune des pelouses calcicoles de Lorraine.

Gestion : Le maintien de l'espèce dépend du maintien d'un bon degré d'ouverture de la pelouse.



Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)
Photographie prise sur site © Frédéric MONY - BIOTOPE

➤ **Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*)**

Rare, cueillette réglementée en Meurthe et Moselle.

Habitat : l'Ophrys bourdon est une espèce de pleine lumière que l'on rencontre dans les habitats de pelouses calcicoles. Toutefois, elle peut supporter un léger ombrage et être observée en lisière ou dans les bois clairs.

Répartition en Lorraine : cette espèce est assez commune des pelouses calcicoles de Lorraine.

Gestion : le maintien de l'espèce dépend du maintien d'un bon degré d'ouverture de la pelouse.



Ophrys bourdon (*Ophrys fuciflora*)
Photographie prise hors site © Frédéric MONY - BIOTOPE

➤ **Orchis brûlée (*Neotinea ustulata*)**

Très rare, protection régionale, espèce déterminante ZNIEFF niveau 2.

Habitat : cette espèce se retrouve préférentiellement sur des pelouses ou prairies oligotrophes marneuses ou sableuses faiblement acides.

Répartition en Lorraine : considérée comme peu commune jusqu'aux années 50, l'Orchis brûlée a depuis été recensée dans une trentaine de stations essentiellement localisées en Meurthe et Moselle sud et Moselle est.

Gestion : Le maintien de l'espèce dépend du maintien d'un bon degré d'ouverture de la pelouse.



Orchis brûlée (*Neotinea ustulata*)
Photographie prise hors site
© Jean-Sébastien PHILIPPE -

➤ **Primevère acaule (*Primula vulgaris*)**

Très rare, protection régionale, espèce déterminante ZNIEFF niveau 1.

Habitat : Cette espèce se développe dans les chênaies-charmaies.

Répartition en Lorraine : 6 stations sont connues dans la région, au nord de Nancy, sur le plateau de Haye et dans le massif de l'Argonne.

Remarque : un doute sur l'indigénat de ce taxon persiste au vu de sa répartition dans la région et de sa forte fréquence dans les jardins.



Primevère acaule (*Primula vulgaris*)
Photographie prise hors site ©J. CRELLIN
www.floralimages.co.uk

➤ **Rosier à feuilles elliptiques (*Rosa elliptica*)**

Rare, espèce déterminante ZNIEFF niveau 2.

Habitat : cette espèce se développe au niveau de haie ou de fruticées xérophiles sur sol calcaire.

Répartition en Lorraine : les quelques stations lorraines connues se concentrent principalement au cœur de la région au niveau du triangle Toul, Lunéville, Château-Salins. Toutefois, un effort de prospection pourrait montrer que cette espèce est plus répandue que supposé.

Gestion : ce rosier étant inféodé aux fruticées, les actions de restauration des pelouses par intervention mécanique sur les fourrés devront prendre en compte la présence de cette espèce.



Rosier à feuilles elliptiques (*Rosa elliptica*)
Photographie prise hors site
©Aimon NIKLA SSON - <http://linnaeus.nrm.se/flora/>

➤ **Spirée vulgaire (*Filipendula vulgaris*)**

Rare, protection régionale, espèce déterminante ZNIEFF.

Habitat : Cette espèce peut être contactée dans deux milieux très différents que sont les pelouses calcicoles mésophiles à Brome et les prairies alluviales mésophiles à Colchiques.

Répartition en Lorraine : environ 70 stations de cette espèce sont connues en Lorraine. Les stations de pelouses sont réparties sur les côtes de Meuse et de Moselle. Les stations de prairies alluviales localisées le long des vallées de la Moselle, la Meurthe et la Seille.

Gestion : Alors que les stations de pelouses sont menacées par la fermeture des milieux, c'est l'intensification des pratiques agricoles qui porte préjudice aux stations de prairies alluviales.



Spirée vulgaire (*Filipendula vulgaris*)
Photographie prise sur site
©Frédéric MONY - BIOTOPE

➤ **Trèfle beige (*Trifolium ochroleucon*)**

Rare, espèces déterminante ZNIEFF niveau 2.

Habitat : se développant en plaine comme en montagne (jusque 2000 m), ce trèfle peut être rencontré au niveau de lisières forestières ou de pelouses sur substrat calcaire.

Répartition en Lorraine : l'espèce est présente en Meurthe et Moselle dans la vallée du Rupt de Mad ainsi qu'en Moselle est.

Gestion : le maintien de l'espèce dépend du maintien d'un bon degré d'ouverture de la pelouse.

➤ **Violette blanche (*Viola alba*)**

Très rare, protection régionale, espèces déterminante ZNIEFF niveau 2.

Habitat : la Violette blanche est une espèce de lisières thermophiles qui peut également être contactée dans les chênaies-charmaies au niveau d'éclaircies.

Répartition en Lorraine : la vingtaine de stations lorraines est localisée au niveau des côtes de Moselle.

Gestion : la principale menace pesant sur la Violette blanche dans la région est la destruction directe de ses habitats. Sa pérennité dépendra donc de la protection et de la gestion de ses stations.



Violette blanche (*Viola alba*)
Photographie prise hors site
©J.C. Schou - www.biopix.eu

Annexe 6 : Liste des espèces d'insectes observées en 2007 sur la zone d'étude

(Effectifs → **x** : 1 à 5 individus, **xx** : 6 à 20 individus, **xxx** : plus de 20 individus)

LISTE DES ESPECES DE LEPIDOPTERES OBSERVEES SUR LE « PLATEAU DE MALZEVILLE » EN 2007		
Nom vernaculaire (groupe)	Nom latin	Effectifs
Rhopalocères		
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	XX
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	XX
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineolus</i>	XX
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	X
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	X
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	X
Souci	<i>Colias crocea</i>	X
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	XX
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	XX
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	X
Piéride de la moutarde / de Real	<i>Leptidea sinapis/reali</i>	X
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	X
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	XXX
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	X
Thécla de la ronce	<i>Callophrys rubi</i>	X
Thécla du bouleau	<i>Thecla betulae</i>	X
Thécla de l'Orme	<i>Satyrium w-album</i>	X
Thécla du prunellier	<i>Satyrium pruni</i>	XX
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	X
Azuré des cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	XXX
Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	XX
Argus brun	<i>Aricia agestis</i>	XX
Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>	XX
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>	XXX
Argus bleu-nacré	<i>Polyommatus coridon</i>	XXX
Bel-Argus	<i>Polyommatus bellargus</i>	XXX
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	XX
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	XXX
Fadet de la mélisse	<i>Coenonympha glycerion</i>	XX
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	XXX
Moiré franconien	<i>Erebia medusa</i>	X

**LISTE DES ESPECES DE LEPIDOPTERES OBSERVEES SUR
LE « PLATEAU DE MALZEVILLE » EN 2007**

Nom vernaculaire (groupe)	Nom latin	Effectifs
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	XXX
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	XXX
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	XX
Argeste	<i>Hipparchia semele</i>	XX
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	XX
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	XX
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	X
Paon du jour	<i>Inachis io</i>	XX
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	XX
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	XX
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	XX
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>	XX
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	XX
Petit nacré	<i>Issoria lathonia</i>	XX
Mélictée des centaurees	<i>Melitaea phoebe</i>	XX
Mélictée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	XX
Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	XX
Mélictée du mélampyre	<i>Mellicta athalia</i>	X
Damier noir	<i>Melitaea diamina</i>	XX
Hétérocères		
Turquoise	<i>Adsita statices</i>	X
Zygène de la filipendule	<i>Zygaena filipendulae</i>	XXX
Zygène du chèvrefeuille	<i>Zygaena lonicerae</i>	XX
Zygène de la Carniole	<i>Zygaena carniolica</i>	XXX
Zygène de la Millefeuille	<i>Zygaena loti</i>	X
Zygène pourpre	<i>Zygaena purpuralis</i>	X

Annexe 7 : Présentation des espèces de papillons de jour remarquables observées

➤ L'Hespérie du brome (*Carterocephalus palaemon*)

Ce petit papillon est une espèce typique des lisières et clairières humides. Les femelles pondent leurs œufs sur les Poacées (graminées).

Sur le site plusieurs populations ont été observées au niveau des pelouses au nord et au nord-ouest de l'aérodrome ainsi qu'à l'ouest des bâtiments de l'aéroclub.

Habitats : pelouse calcicole à Brome (code Corine Biotope⁸ : 34.32) dans les différentes variantes (typique, ourléifiée, amendée et mésoxérophile).



Hespérie du brome
Carterocephalus palaemon (Pallas, 1771)
Photographie prise hors site
©Thomas ROUSSEL – BIOTOPE

➤ Le Flambé (*Iphiclides podalirius*)

Ce grand papillon se retrouve au niveau des zones xériques riches en Prunellier (*Prunus spinosa*, l'une des plantes-hôtes des chenilles), en milieu ouvert et semi-ouvert, parfois dans des jardins. Ce papillon peut parcourir de grandes distances en se laissant porter par les courants ascendants.

Au niveau du Plateau de Malzéville, il est commun sur l'ensemble des zones riches en fourrés et en lisière forestière où pousse le Prunellier.

Habitats : fruticée à Prunellier (code Corine Biotope : 31.81) parfois en mosaïque avec des pelouses calcicoles à Brome (code Corine Biotope : 34.32).



Flambé
Iphiclides podalirius (Linné, 1758)
Photographie ©
<http://bbemeslepke.blogspot.hu/>

➤ Le Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*)

Ce papillon est une espèce typique des boisements humides où poussent les ormes, plantes-hôtes des chenilles.

Plusieurs adultes ont été vus au niveau des lisières forestières au nord-ouest du site, le long du vallon humide.



Thécla de l'orme
Satyrium w-album (Knoch, 1782)
Photographie prise hors site ©
Thomas ROUSSEL – BIOTOPE

⁸ Code Corine Biotope : outil de classification des habitats naturels à l'é

Cette espèce est directement menacée par la raréfaction des vieux ormes depuis 1970 (apparition de la Graphiose, maladie tuant ces arbres).

Habitats : lisières forestières de la chênaie pédonculée à Primevère et Ail des ours (code Corine Biotope : 41.24).

➤ **Le Fadet de la mélisque (*Coenonympha glycerion*)**

Ce petit papillon est typique des pelouses sèches, on le retrouve communément sur les zones les plus xérophiles des pelouses calcaires en Lorraine, comme sur les Pontances à Jézainville.

Les femelles pondent leurs œufs sur les plants de Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) et d'Amourette (*Briza media*). Sur le site, il est fréquent au niveau des pelouses les plus rases, principalement au centre du site d'étude.

Habitat : Pelouse calcicole à Brome (code Corine Biotope : 34.32).



Fadet de la mélisque
Coenonympha glycerion (Borkhausen, 1788)
Photographie prise hors site ©
Thomas ROUSSEL – BIOTOPE

➤ **L'Agreste (*Hipparchia semele*)**

L'Agreste est un papillon que l'on ne retrouve en Lorraine qu'au niveau des pelouses sèches où poussent les plantes hôtes des chenilles : *Festuca spp.*, *Brachypodium spp.*, *Bromus erectum* ...

Sur le Plateau de Malzéville, il a été observé au niveau des lisières forestières à l'ouest du site mais aussi au centre du Plateau au nord de l'aérodrome.

Habitat : Pelouse calcicole à Brome (code Corine Biotope : 34.32).



L'Agreste
Hipparchia semele (Linné, 1758)
Photographie prise sur le site ©
Thomas ROUSSEL – BIOTOPE

➤ **La Mélitée du plantain (*Melitaea cinxia*)**

Ce petit papillon est une espèce typique des prairies maigres, des pelouses, friches et talus en France. En Lorraine ce papillon se retrouve sur les prairies mésophiles, relativement rares ce qui justifie le classement en niveau 2 pour les ZNIEFF. Les chenilles se nourrissent de plantains : *Plantago lanceolata* et *Plantago major*.

Sur le site il a été observé sur l'ensemble des pelouses du site, au nord de l'aérodrome.



Mélitée du plantain
Melitaea cinxia (Linné, 1758)
Photographie prise hors site ©
Thomas ROUSSEL – BIOTOPE

Habitat : Pelouse calcicole à Brome (code Corine Biotope : 34.32).

➤ **La Mélitée orangée (*Melitaea didyma*)**

Ce papillon se retrouve sur le même type de biotope que la Mélitée du plantain : prairies maigres et pelouses sèches où poussent les plantes hôtes des chenilles : des plantains (*Plantago lanceolata*) principalement.

Habitat : Pelouse calcicole à Brome (code Corine Biotope : 34.32).



Mélitée orangée
Melitaea didyma (Esper, 1779)
Photographie prise hors site ©
Thomas ROUSSEL – BIOTOPE

➤ **La Mélitée des centaurées (*Melitaea phoebe*)**

Cette Mélitée se retrouve aussi sur les prairies maigres et les pelouses fleuries en France. En Lorraine, on la rencontre principalement sur les pelouses sèches.

Sur le site, elle a été observée au niveau des prairies à l'ouest du site et au niveau des pelouses au centre du Plateau, là où poussent les plantes hôtes des chenilles : des centaurées (*Centaurea spp.*).

Habitat : Pelouse calcicole à Brome (code 34.32).



Mélitée des centaurées
Melitaea phoebe (Denis & Schiffermüller, 1775)
Photographie prise sur le site ©
Thomas ROUSSEL – BIOTOPE

Annexe 8 : Présentation des espèces de reptiles observées

➤ Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

Répartition et écologie : ce lézard diurne peut être observé des zones sableuses du bord de l'océan jusqu'à des éboulis rocheux de haute montagne, dans les îlots perdus en mer aussi bien qu'au centre de grandes villes. Il semble toutefois que ses préférences aillent à un substrat solide dans les endroits pierreux ensoleillés. Bien que préférant les milieux secs, on le rencontre également dans les endroits humides.



Lézard des murailles (*Podarcis muralis* – Laurenti, 1768)
Photographie prise hors site ©BIOTOPE

Le Lézard des murailles adulte se nourrit principalement d'araignées, d'insectes et de gastéropodes.

Vulnérabilité et intérêt patrimonial : ce lézard est très courant en France et n'est pas menacé. Il est protégé par la loi ainsi que son habitat de vie (arrêté du 19 novembre 2007), et figure en annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Résultat des prospections : le Lézard des murailles est présent sur quasiment tout le Plateau de Malzéville, il a été observé sous quasiment toutes les plaques que nous avons posées, il a aussi été vu sur de nombreux chemins empierrés, sur les zones les plus rases des pelouses, à proximité de tous les bâtiments.

➤ La Coronelle lisse (*Coronella austriaca*)

Répartition et écologie : Cette couleuvre est présente sur quasiment tout le territoire métropolitain (au nord d'une ligne reliant Saintes à Nice au sud de laquelle elle est remplacée par la Coronelle girondine : *Coronella girondica*). On peut la trouver jusque 1800 à 2000m d'altitude.

Elle fréquente les endroits secs, chauds et broussailleux, les collines boisées ou sableuses, les vieilles carrières, bordures de forêts, les anciennes voies ferrées, et parfois dans les prés humides. Elle se nourrit surtout de lézards, orvets et de jeunes serpents, plus rarement des micromammifères. C'est la seule couleuvre ovovivipare d'Europe. ⁹



Une Coronelle lisse en compagnie d'un Orvet sous une plaque
Photographie prise sur le site ©Thomas ROUSSEL - BIOTOPE

Vulnérabilité et intérêt patrimonial : En régression dans plusieurs pays d'Europe, la Coronelle ne semble pas vraiment menacée en Lorraine par rapport aux connaissances et

⁹Une espèce est **ovovivipare** lorsque les œufs incubent et éclosent dans le ventre de la mère, sans relation nutritive avec celle-ci.

données recueillies. Sa ressemblance avec la vipère aspic lui confère une grande vulnérabilité (l'homme tue encore souvent des vipères par peur d'être mordu). Comme tous les reptiles, elle est protégée par la loi ainsi que son habitat global. Elle est en plus inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Résultat des prospections : la Coronelle lisse a été régulièrement observée (des adultes et des mues) lors de nos prospections sur des chemins, les zones herbeuses rases et sous les plaques posées sur le site à cet effet.



Coronelle lisse (*Coronella austriaca* – Laurenti, 1768) Photographie prise sur le site ©Frédéric MONY - BIOTOPE

➤ **Le Lézard des souches (*Lacerta agilis*)**

Répartition et écologie : ce lézard diurne est essentiellement localisé dans les deux tiers Nord Est de la France. On le retrouve dans les bois, très souvent au niveau de troués, sur des tas de bois morts, ou bien encore en lisière, dans les landes, et friches.

Ce Lézard adulte se nourrit principalement d'arthropodes et d'invertébrés.

Les mâles de Lézard des souches sont souvent confondus avec le Lézard vert (*Lacerta bilineata*), absent de Lorraine.



Lézard des souches - *Lacerta agilis* Linné, 1758
Photographie prise hors site ©Thomas ROUSSEL -

Vulnérabilité et intérêt patrimonial : ce lézard est courant dans l'est de la France et n'est pas menacé. Il est protégé au niveau national ainsi que son habitat global de vie (arrêté du 19 novembre 2007), et inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore.

Résultat des prospections : ce lézard a été couramment observé sous les plaques disposées sur l'ensemble du Plateau, parfois en compagnie du Lézard des murailles.

➤ **L'Orvet fragile (*Anguis fragilis*)**



Orvet fragile - *Anguis fragilis* Linnaeus, 1758 Photographie prise sur le site © Thomas ROUSSEL - BIOTOPE

Répartition et écologie : L'Orvet est commun dans quasiment toute la France, aussi bien en plaine qu'en altitude. Ce lézard sans patte affectionne les zones ensoleillées, humides, les bois, bords de fossés, grandes herbes de prairies, bruyères ...

L'Orvet se nourrit essentiellement d'insectes, de vers, limaces et mollusques.

Cette espèce est ovovivipare.

Vulnérabilité et intérêt patrimonial : L'espèce est commune dans toute la France et la Lorraine et n'est pas menacée. Elle est protégée au niveau national.

Résultat des prospections : L'Orvet est présent sur l'ensemble du site du Plateau de Malzéville, il a été retrouvé sous quasiment toutes les plaques, au niveau des lisières forestières mais aussi au niveau des tranchées longeant l'aérodrome, parfois en grand nombre sous une même plaque

Annexe 9 : Tableau récapitulatif des monuments et des objets classés et inscrits

TABLEAU RECAPITULATIF DES MONUMENTS ET DES OBJETS CLASSES ET INSCRITS SUR LES COMMUNES DU SITE NATURA 2000 DU PLATEAU DE MALZÉVILLE						
	MONUMENT CLASSE ET REMARQUABLE			OBJET CLASSE ET REMARQUABLE		
	nom	date	commentaire	nom	date	commentaire
Malzéville	Ancienne guinguette	20° siècle	Verrières conçues par Henry Bergé	22 Verrières figurées	20° siècle	Représentation de figure d'hommes et De femmes
		1902	Principal dessinateur de la Verrerie	Café, Cure de la Douëra		
			Daum	Groupe sculpté	1 quart du 16 ième siècle	Scènes de la vie du Christ
	Café, restaurant (Cure d'Air Trianon)	20° siècle	Verrières conçues par Henry Bergé	Charité de ST Martin		
		1902	Principal dessinateur de la Verrerie	Vie du Christ	1 quart du 16 ième siècle	Peinture
			Daum			
	Domaine de la Douëra	Milieu 19 ième siècle	Fontaine, jardin, salle			
	Chapelle Pixérécourt					
Lay-Saint-Christophe	Domaine la Samaritaine	17 et 18 ième siècle	La configuration du Christ et d'une Samaritaine accoudée à une fontaine	Vièrge à l'enfant	14 ième siècle	Statue dans l'église
			est unique en Lorraine	Saint-Cristophe	14 ième siècle	Statue dans l'église
			Fontaine, jardin, salle	Christ en croix	16 ième siècle	Statue dans l'église
				Saint Nicolas	16 ième siècle	Statue dans l'église
				Groupe sculpté: St Roch	1 moitié 17 ième siècle	Statue dans l'église
	Presbytère	16 ième siècle		la Samaritaine	17 ième siècle	Statue dans l'église
	Prieuré ST-Arnou	16 ième siècle	Eglise, bâtiment conventionnel, tour	Calice	18 ième siècle	Eglise
			Logis prioral, toiture, décor intérieur	9 verrières	2 moitié 19 ième siècle	Eglise
		Placé sur ancienne batisse mérovingienne	Jardin d'Adoué**			
			17 fontaines, 2 lavoirs**		Connexion à la voie verte et plateau Par le chemin de la jeune Rose	
Agincourt				Boiseries	16 ième siècle	Eglise
				1 vieille fontaine "des Pestifirées***		
				Calvaires et statut "notre Dame des Vignes***		
Eulmont	Château	18 ième siècle	Décor intérieur, Gentillhommère	Verrière : Dieu le Père	16 ième siècle	Eglise
			Décors et cheminées, une cour et	Dalle funéraire	Milieu 14 ième siècle	
			Deux pavillons	Autel (autel secondaire, De l'Epitre)	1er moitié de 18 ième siècle	
				Partie instrumentale	2e quart du 19 ième siècle	Eglise
	Domaine de la "Franche Moitresse"	2e moitié du 16 ième siècle	jardin, colombier	De l'orgue		
	loges (petites maisons pour mettre pestiférés**		Désir de les valoriser dans le projet avec Voie verte	7 fontaines**		Désir de les valoriser
	Tour de Crany**		Désir de la valoriser	2 lavoirs**		Désir de les valoriser
	Vièrge d'Eulmont**		Désir de la valoriser			
Dommartemont	Eglise**	19 ième siècle	Désir de la valoriser	Epidium	19 siècle	Butte Sainte Geneviève
	Vielle demeure**	16 ième siècle	Désir de la valoriser	1 fontaine**		Désir de la valoriser
Saint-Max	Eglise**		Désir de la valoriser			

Annexe 10 : Carte de localisation de la course d'orientation sur le plateau de Malzéville

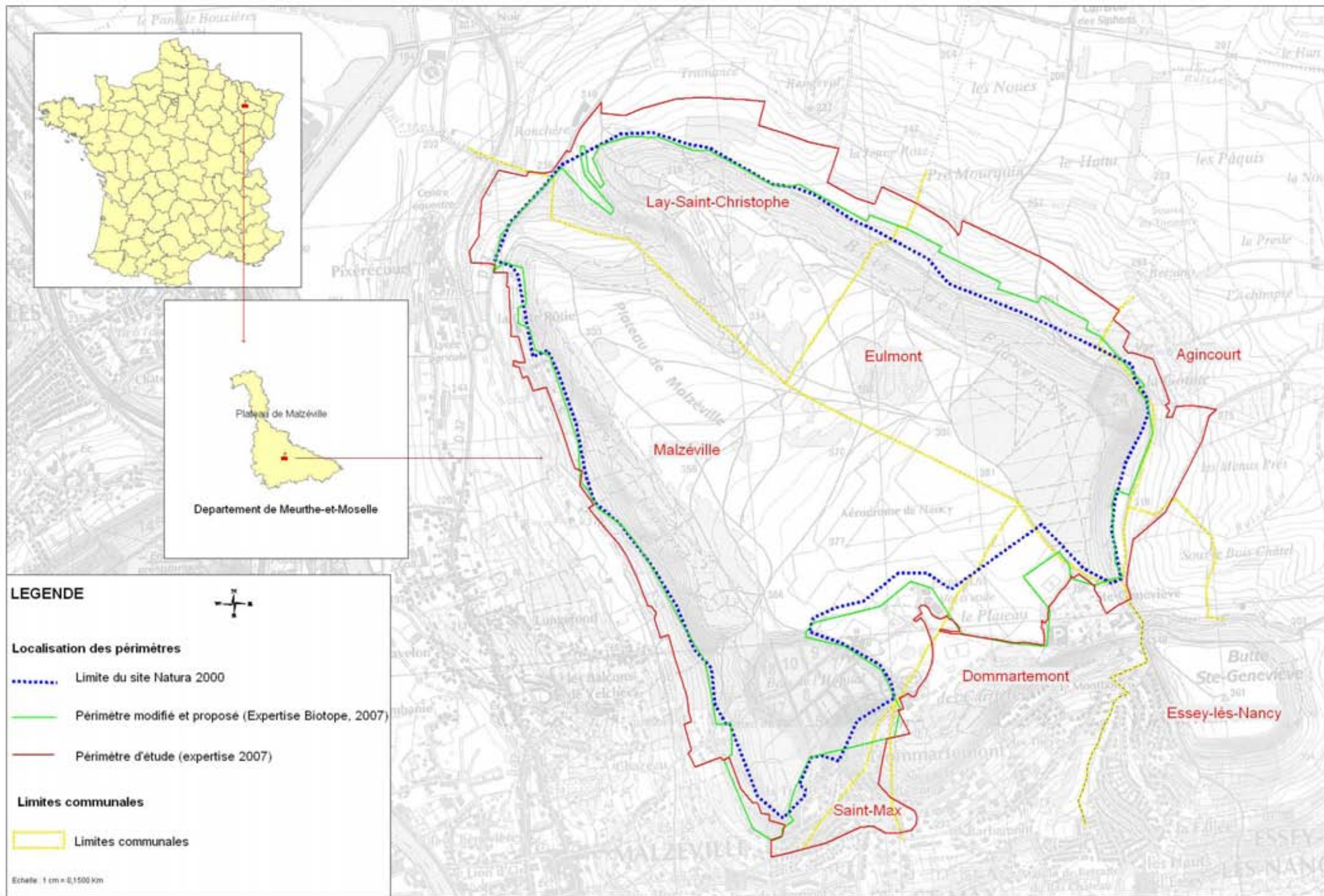


XXIV. ATLAS CARTOGRAPHIQUE

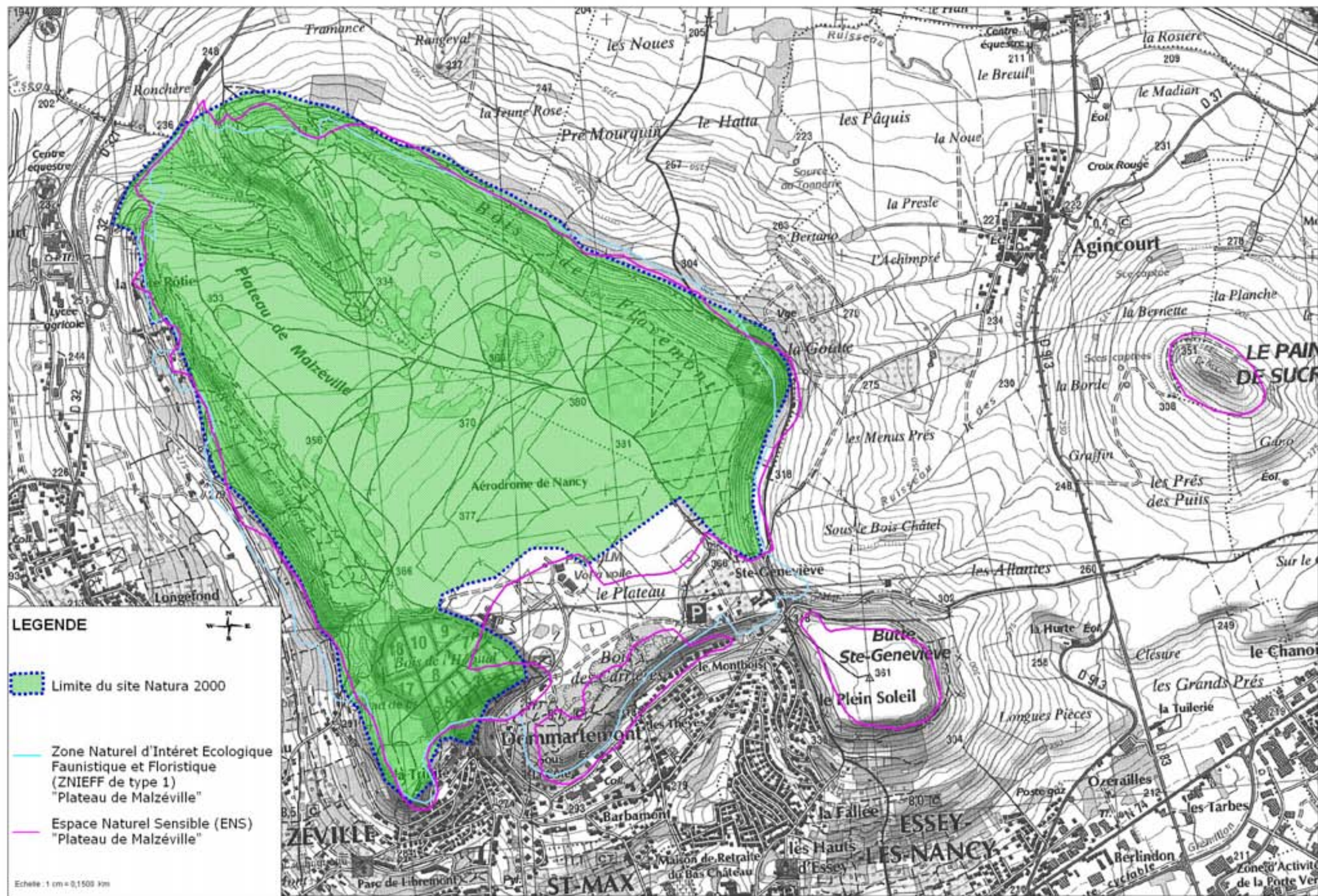
Ci-dessous la liste des cartes :

- ✓ Carte 1 : Localisation des communes et du site Natura 2000 du « Plateau de Malzéville »
- ✓ Carte 2 : Localisation des périmètres à valeur d'inventaire et réglementaire
- ✓ Carte 3 : Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000
- ✓ Carte 4 : Cartographie des habitats naturels d'intérêt européen sur le site Natura 2000
- ✓ Carte 5 : Cartographie de l'état de conservation des habitats naturels du site Natura 2000
- ✓ Carte 6 : Localisation des espèces végétales remarquables sur le site Natura 2000
- ✓ Carte 7 : Localisation des espèces remarquables de papillons de jour et de reptiles sur le site Natura 2000
- ✓ Carte 8 : Cartographie des usages sur le site Natura 2000 : gestion agricole, forestières et autres activités
- ✓ Carte 9 : Cartographie synthétique des principaux secteurs fréquentés par le public sur le site Natura 2000
- ✓ Carte 10 : Cartographie des sentiers pédestres sur le site Natura 2000 et à proximité
- ✓ Carte 11 : Cartographie des différentes utilisations des sentiers sur le site Natura 2000
- ✓ Carte 12 : Cartographie de la praticabilité et de la pénibilité des sentiers pour la promenade à pied
- ✓ Carte 13 : Localisation des différents types de déchets identifiés sur le site Natura 2000

Localisation des communes et du site Natura 2000 "Plateau de Malzéville"

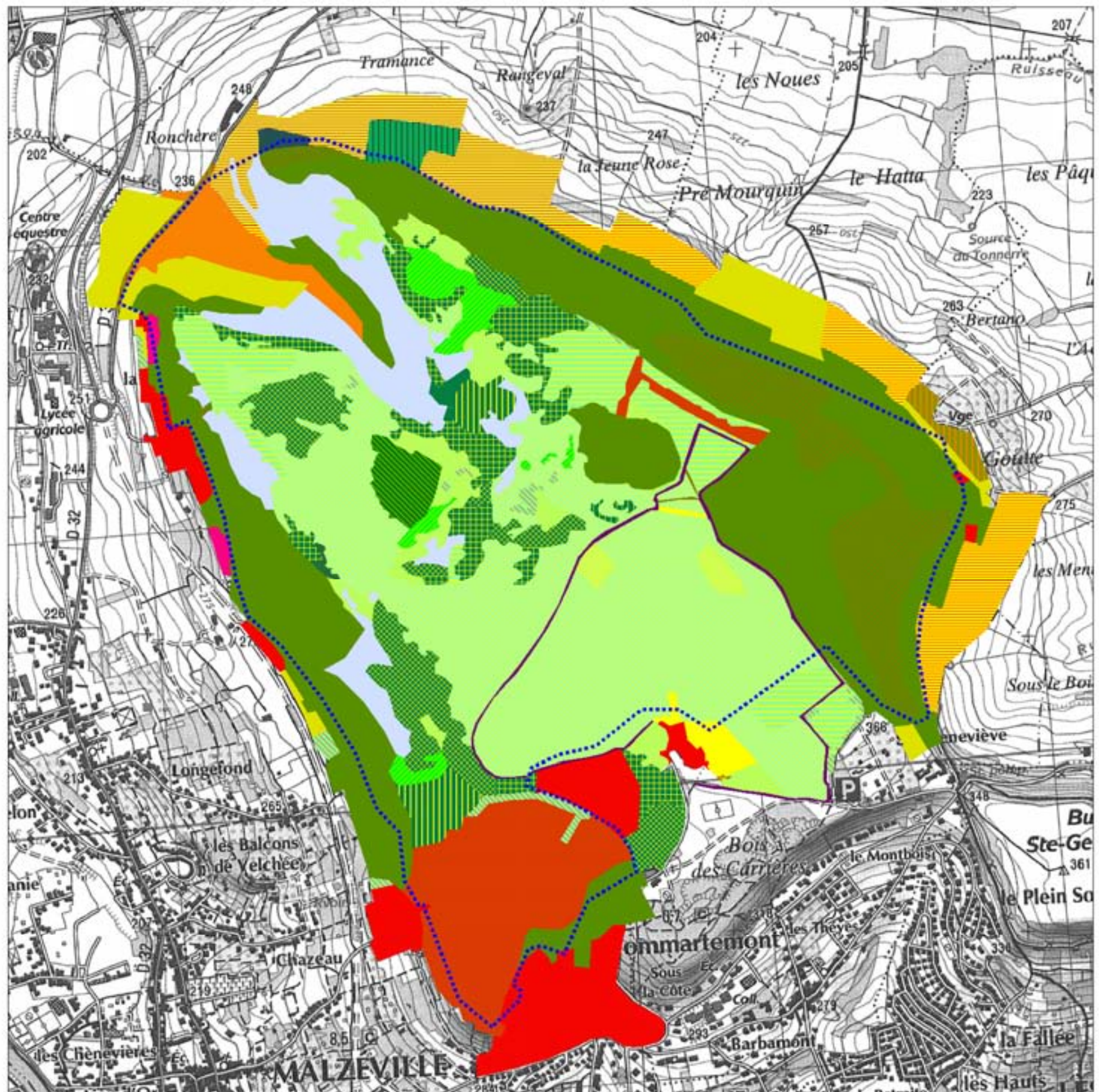


Localisation des périmètres à valeur d'inventaire et réglementaire



Cartographie des habitats naturels du site Natura 2000

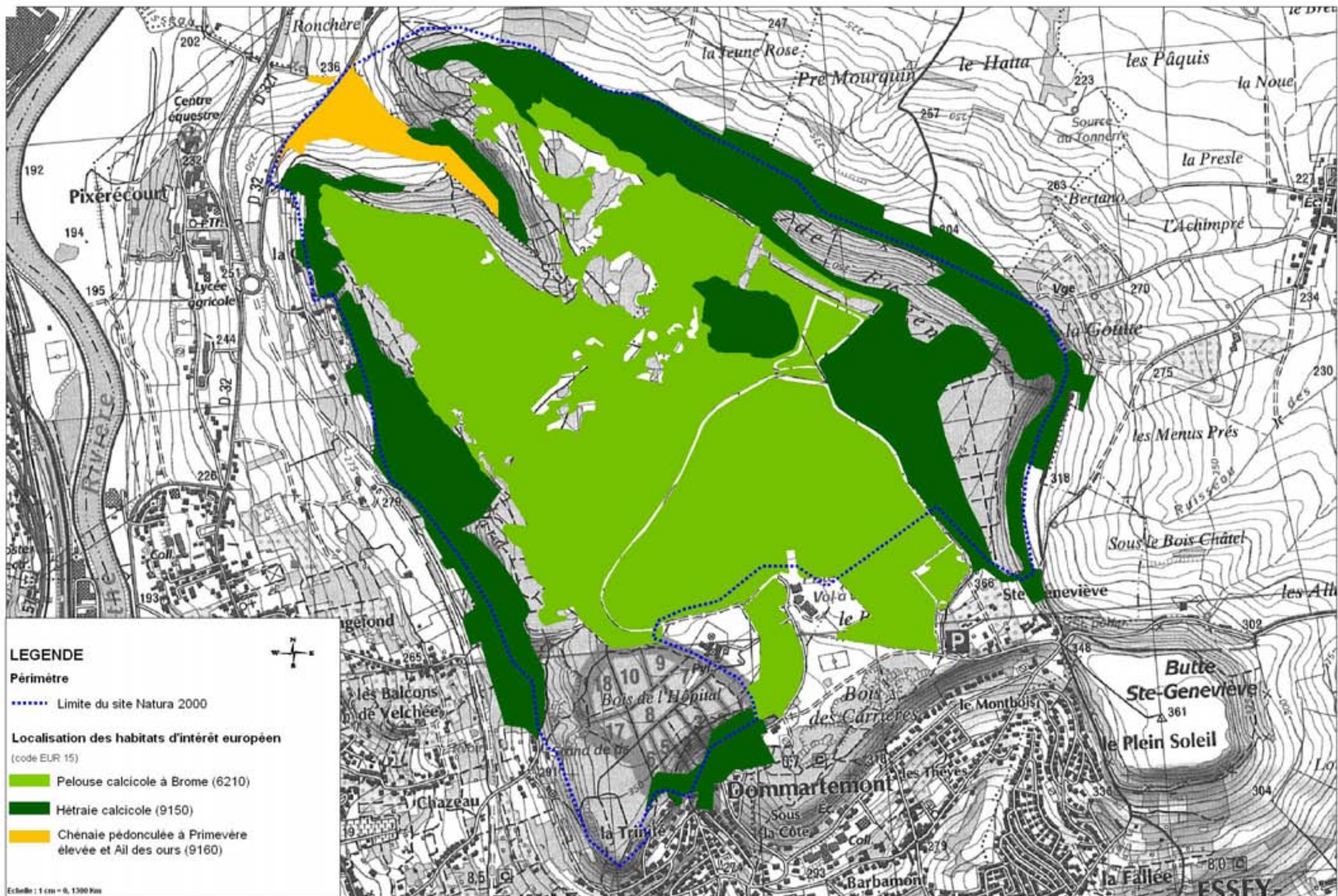
Carte 3



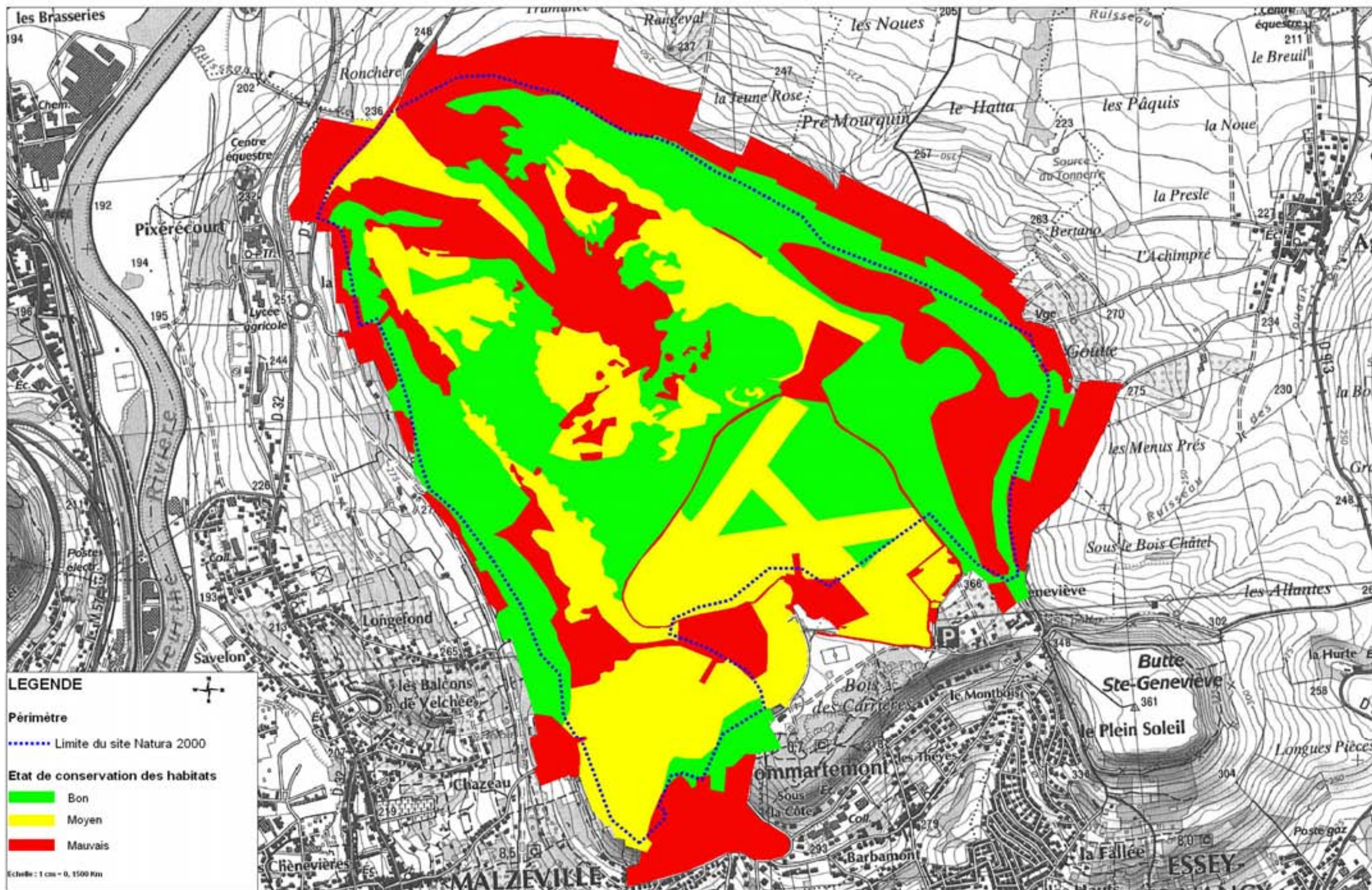
Source et cartographie : BIOTOPE, 2008. Fond : IGH Scan25

Echelle : 1 cm = 0,1300 Km

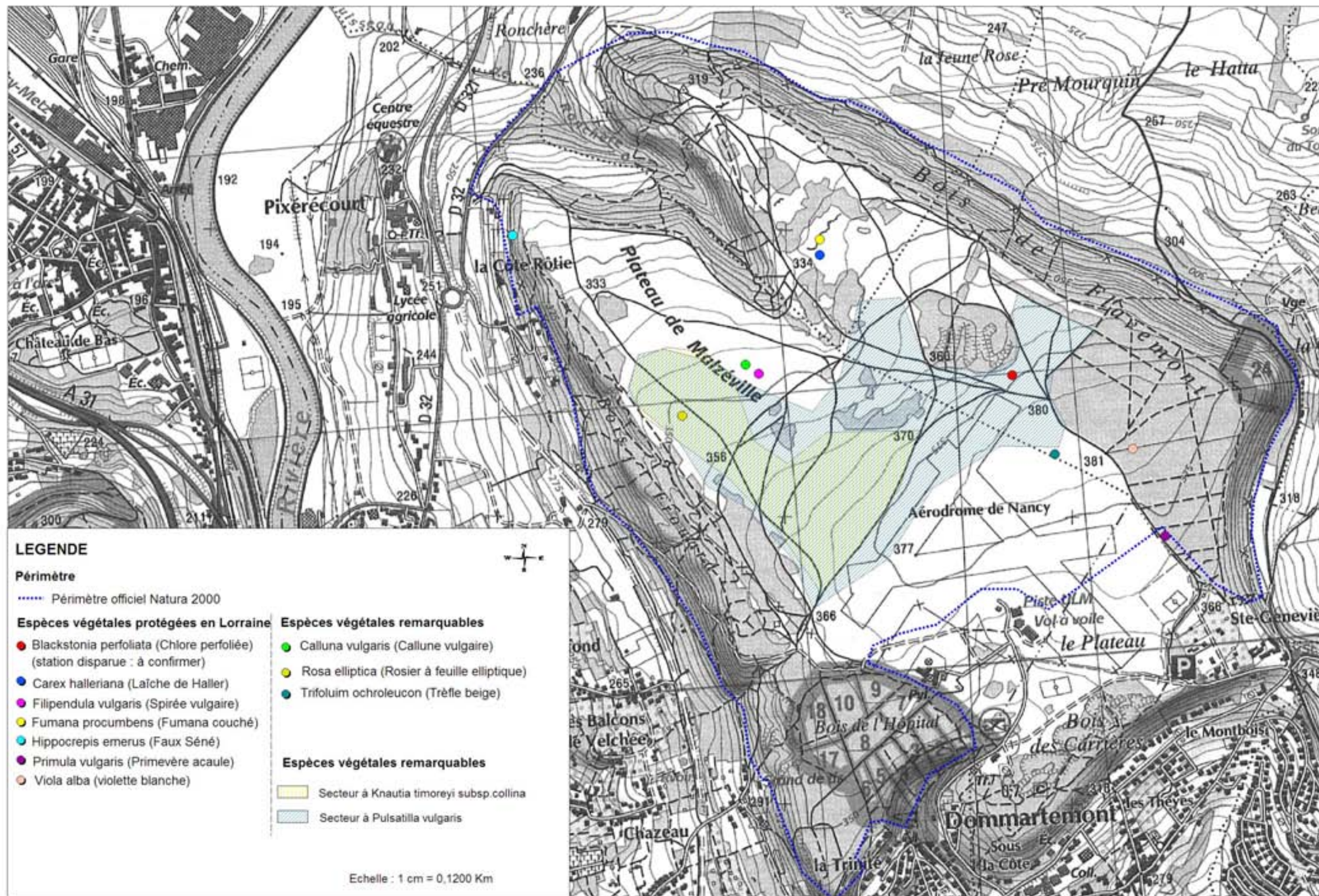
Cartographie des habitats naturels d'intérêt européen sur le site Natura 2000



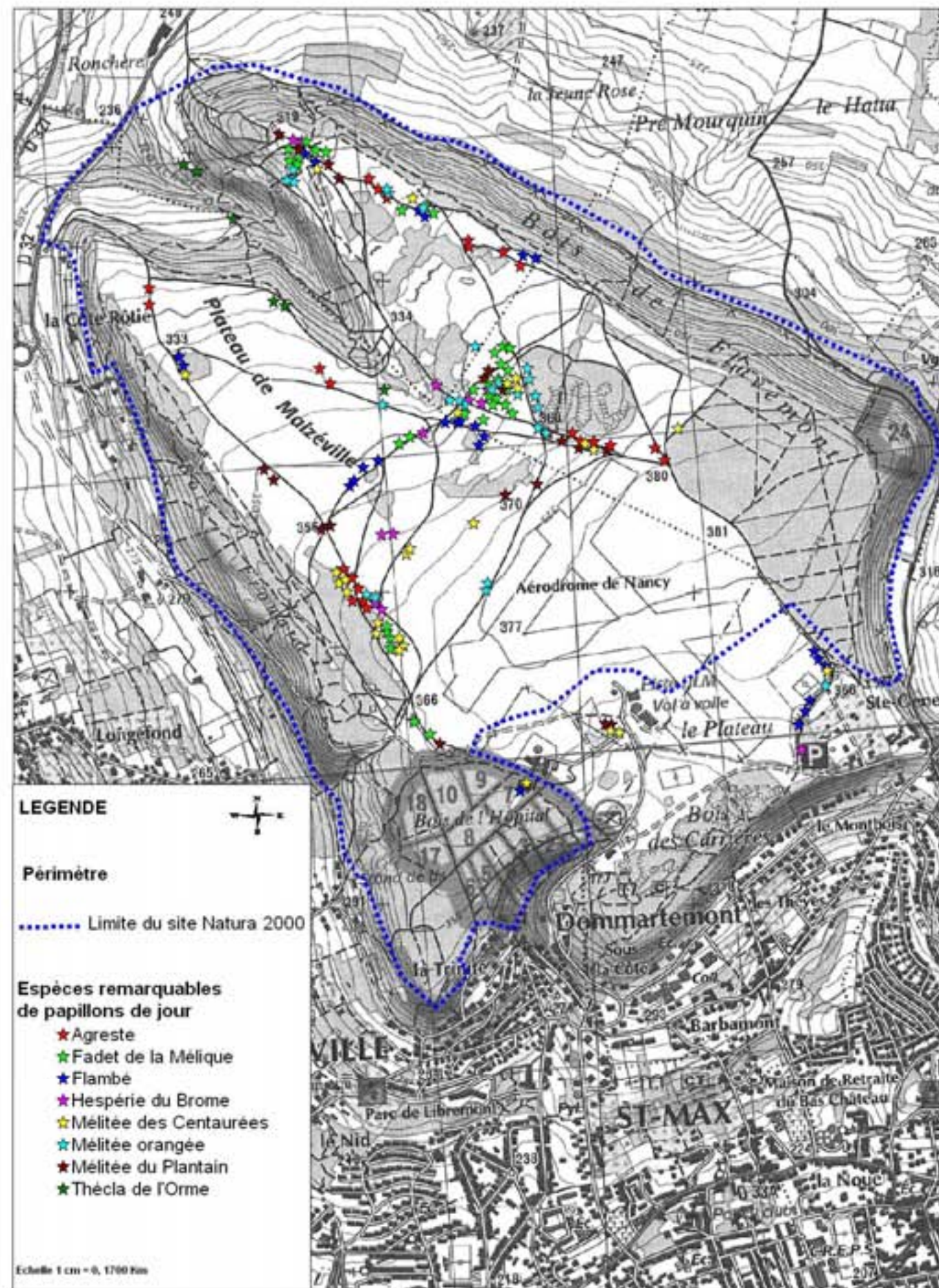
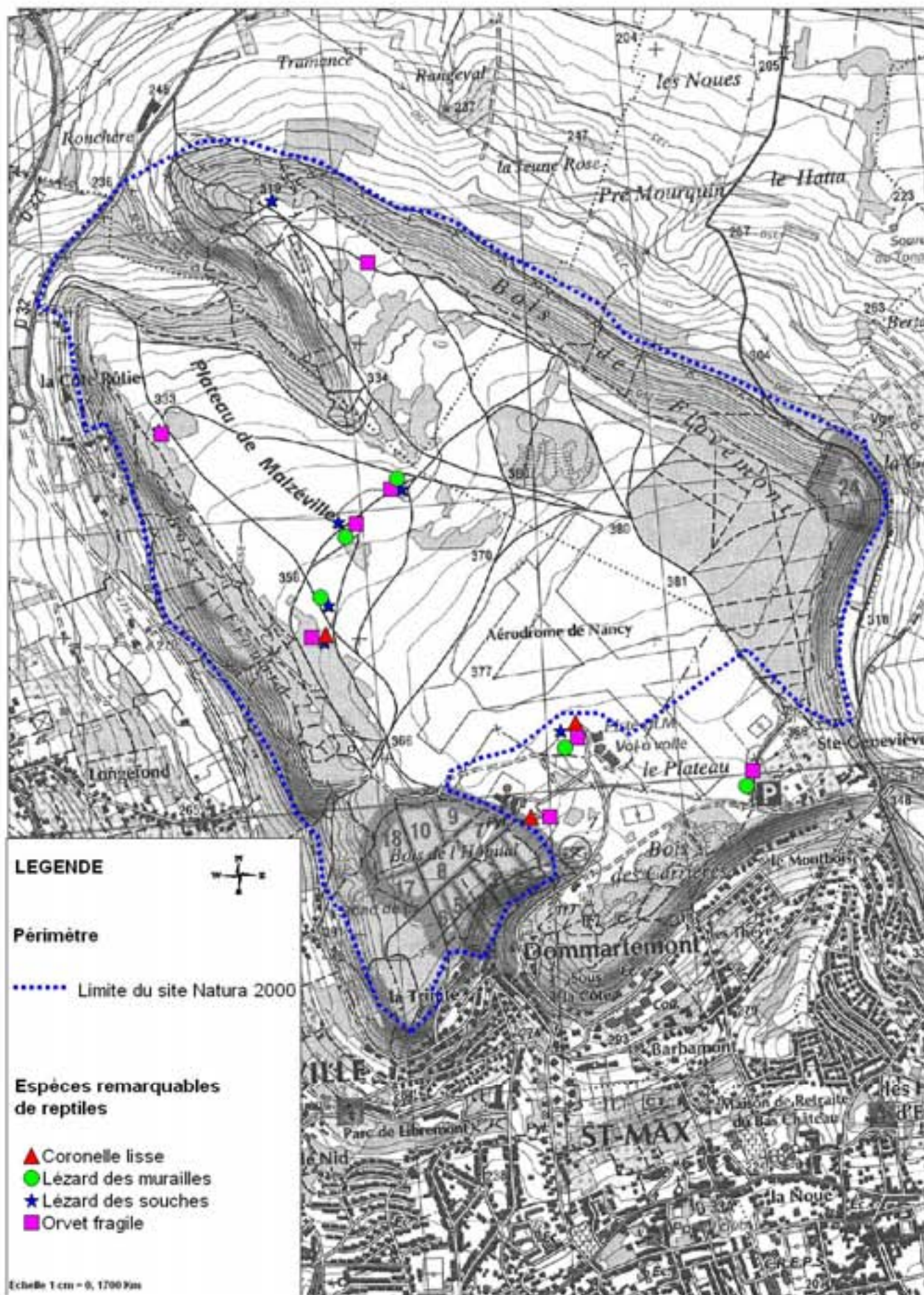
Cartographie de l'état de conservation des habitats naturels du site Natura 2000



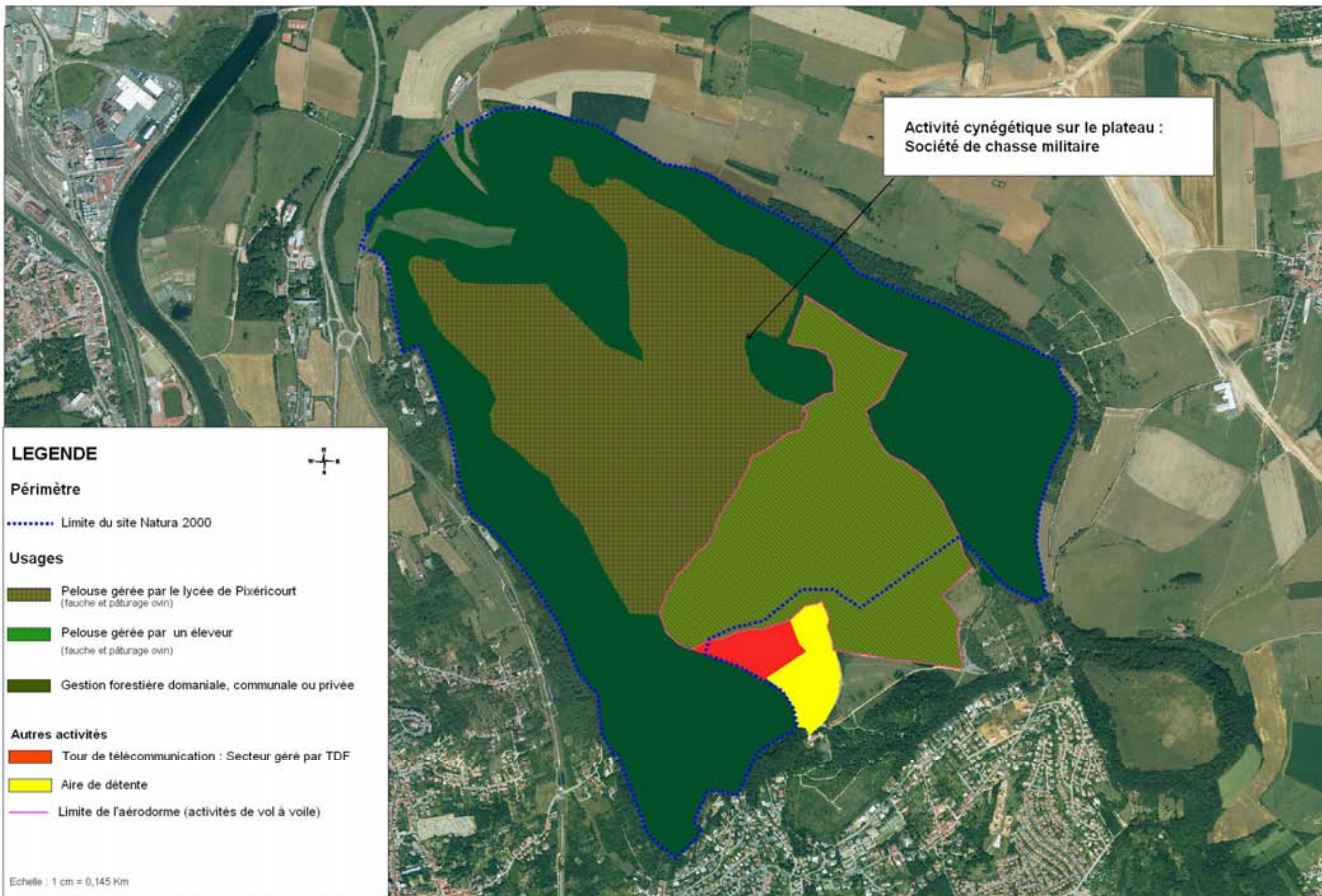
Localisation des espèces végétales remarquables sur le site Natura 2000



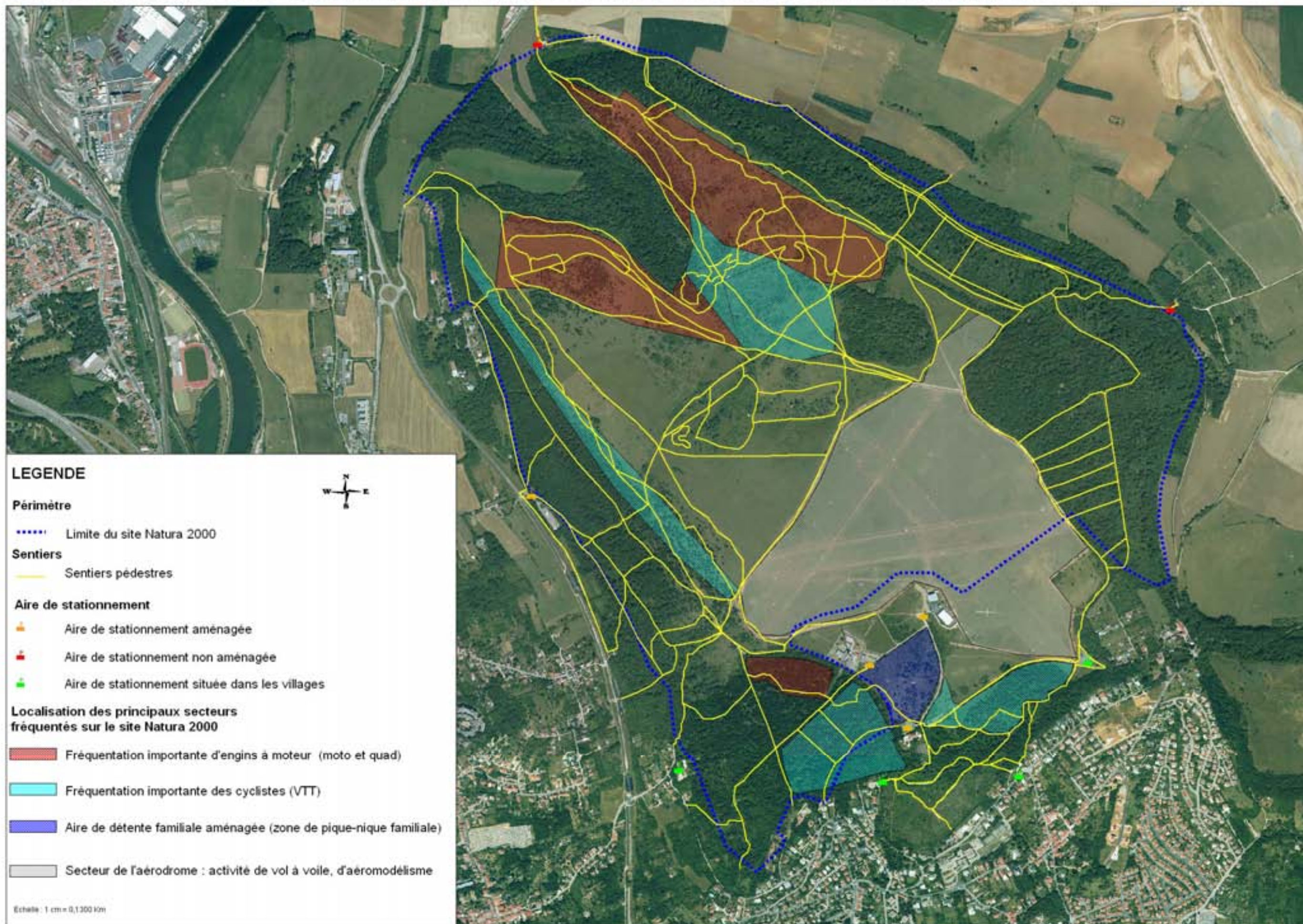
Localisation des espèces remarquables de papillons de jour et des reptiles sur le site Natura 2000



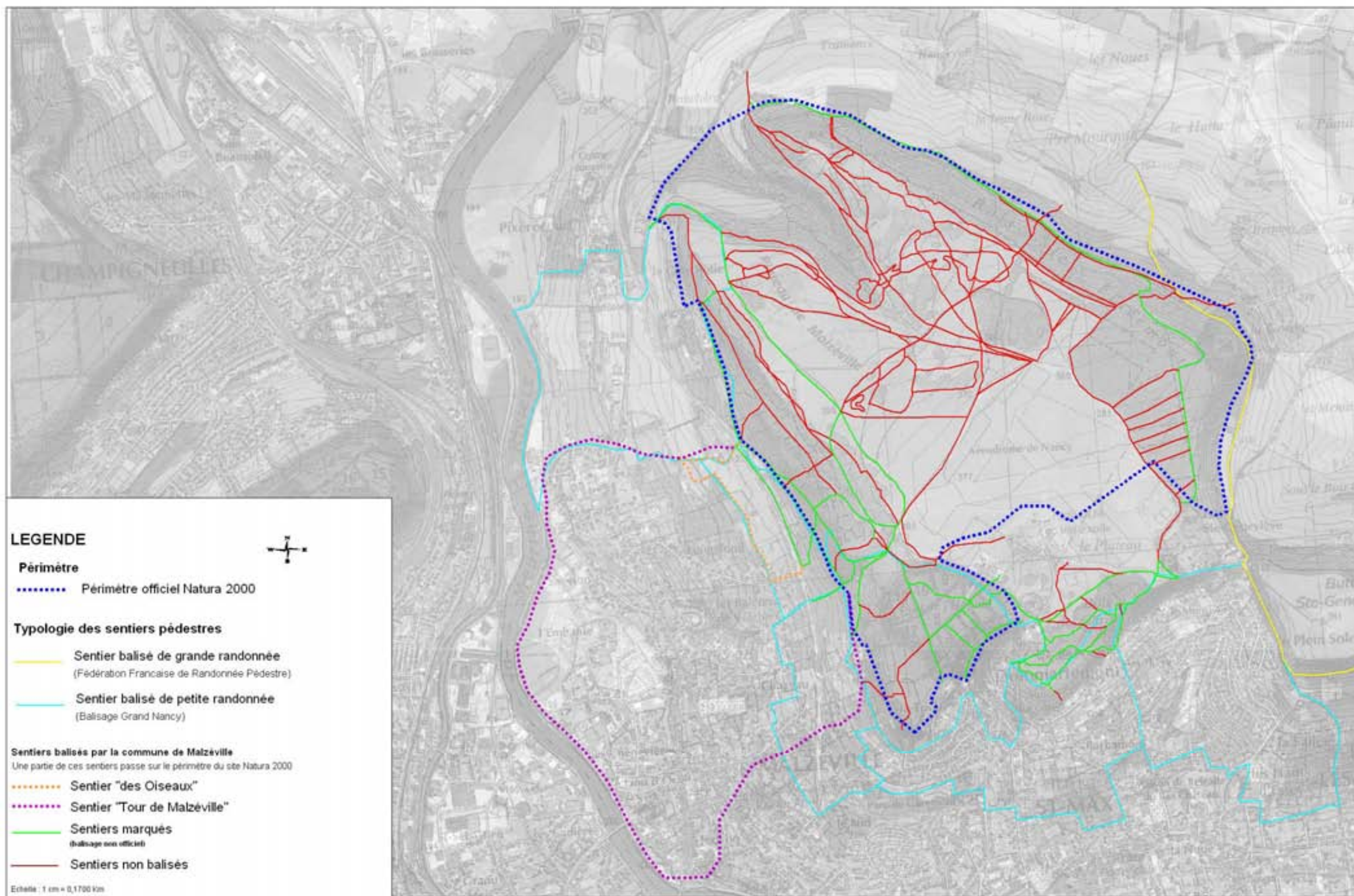
Cartographie des usages sur le site Natura 2000 : gestion agricole, forestière et autres activités



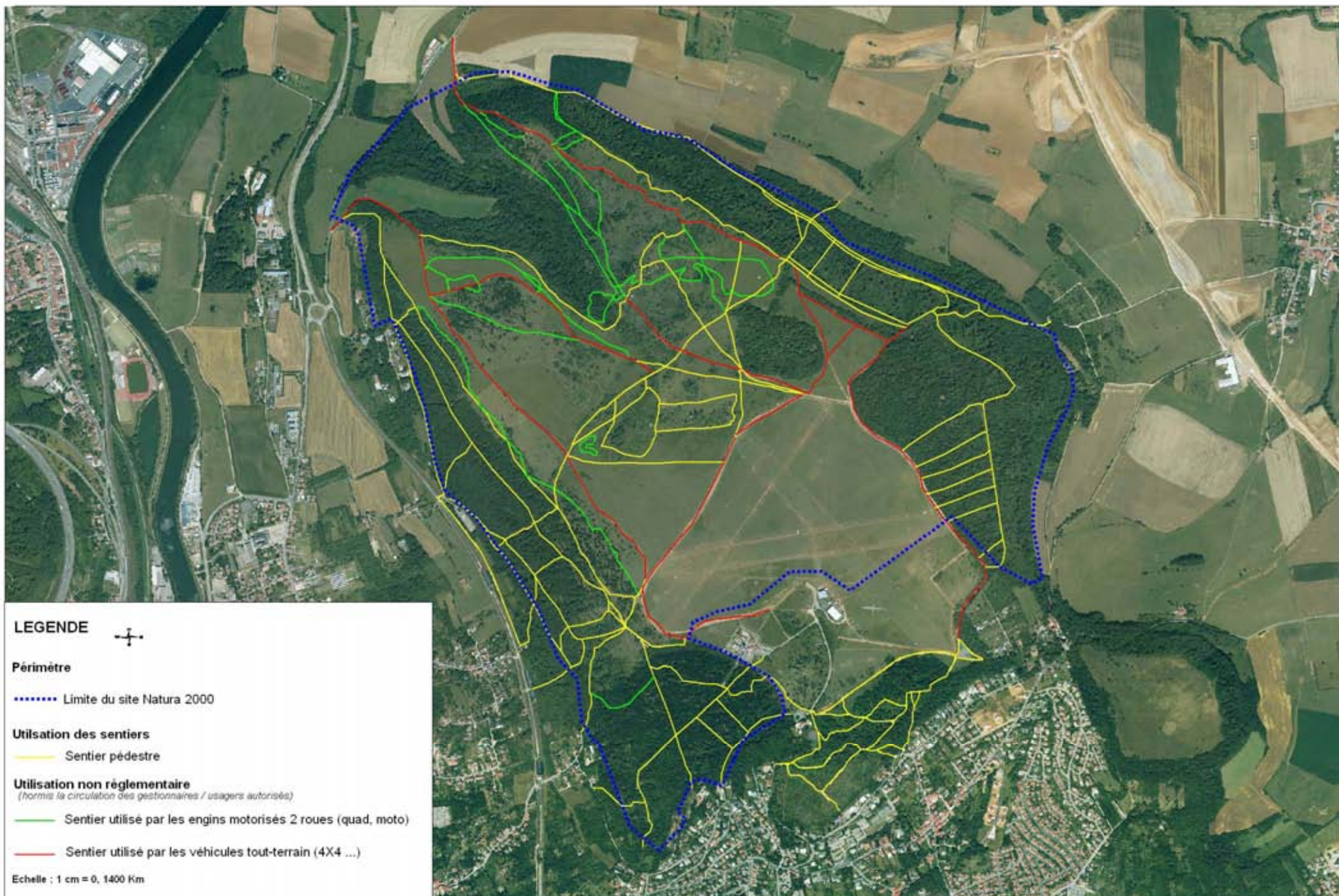
Cartographie synthétique des principaux secteurs fréquentés par le public sur le site Natura 2000



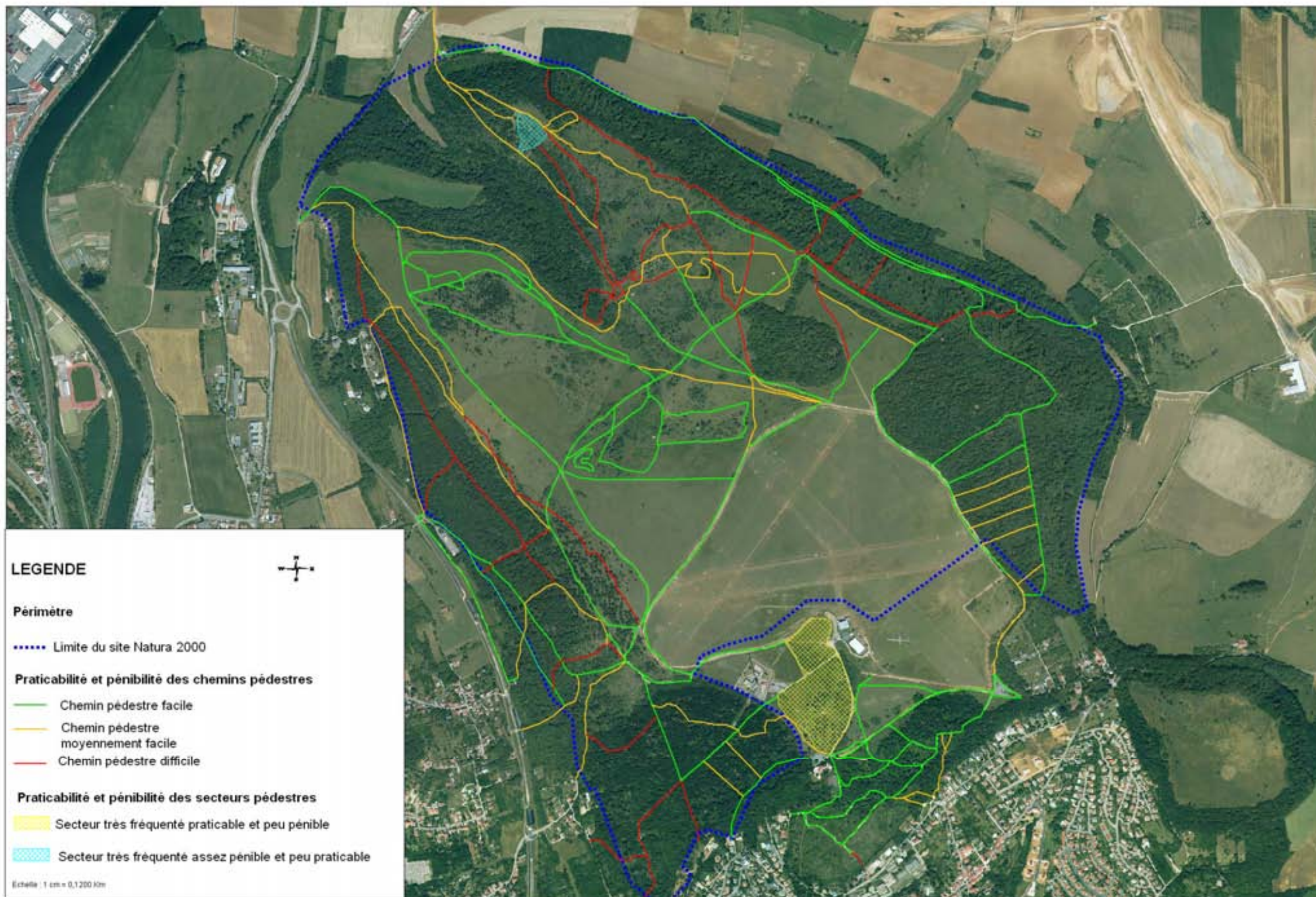
Cartographie des sentiers pédestres sur le site Natura 2000 et à proximité



Cartographie des différentes utilisations des sentiers sur le site Natura 2000



Cartographie de la praticabilité et de la pénibilité des sentiers pour la promenade à pied



Localisation des différents types de déchets identifiés sur le site Natura 2000

